



**2013**

---

# Rapport Financier Annuel

Xilam Animation - Société anonyme au capital de 446 500 €  
Siège social : 86/90, rue Notre-Dame de Nazareth 75003 PARIS  
RCS Paris 423 784 610

## Sommaire

Responsable de l'information .....	3
Rapport de gestion .....	6
Responsabilité sociétale des entreprises .....	37
Gouvernement d'entreprise .....	52
Comptes consolidés .....	76
Comptes sociaux .....	122

*Le sommaire détaillé des chapitres figure au début de chaque chapitre.*

# Responsable de l'information

## **Sommaire**

Responsable du document .....	5
Attestation du responsable du document .....	5
Responsable de l'information .....	5

## **Responsable de l'information**

## **Responsable du document**

Monsieur Marc du Pontavice, Président du Conseil d'Administration de Xilam Animation (ci-après "Xilam", "Xilam Animation" ou la "Société").

## **Attestation du responsable du document**

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les éléments du rapport de gestion contenus dans le présent document présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 30 avril 2014

*Marc du PONTAVICE*  
*Président du Conseil d'Administration*

## **Responsable de l'information**

Monsieur Marc du Pontavice, Président du Conseil d'Administration

Adresse : 86-90, rue Notre-Dame de Nazareth  
75003 PARIS

Téléphone : + 33 (0)1 40 18 72 00

Télécopie : + 33 (0)1 42 77 85 60

Courriel : xilam@xilam.com

L'information financière est disponible sur le site de Xilam Animation à l'adresse suivante :  
[www.xilam.com](http://www.xilam.com)

# Rapport de gestion

## Sommaire

<b>1. Activités du Groupe et de la Société</b> .....	<b>9</b>
1.1. Evénements significatifs de l'exercice.....	9
1.1.1. Du côté des productions.....	9
1.1.1.1. Les productions terminées.....	9
1.1.1.2. Les productions en cours.....	9
1.1.1.3. Les mises en production 2014 et les productions en développement.....	10
1.1.1.3.1. Les mises en production 2014.....	10
1.1.1.3.2. Les productions en développement.....	10
1.2. Résultats économiques et financiers consolidés.....	11
1.2.1. Chiffre d'affaires net y compris subventions et développements.....	12
1.2.2. Résultat opérationnel courant.....	12
1.2.2.1. Autres produits des activités ordinaires.....	13
1.2.2.2. Achats.....	13
1.2.2.3. Charges de personnel.....	13
1.2.2.4. Autres charges opérationnelles nettes.....	13
1.2.2.5. Amortissements et provisions nets.....	13
1.2.2.6. Autres charges et produits opérationnels non courants.....	13
1.2.3. Coûts de l'endettement net.....	13
1.2.4. Impôts.....	14
1.2.5. Résultat net consolidé.....	14
1.2.6. Autres éléments financiers clés.....	14
1.2.6.1. Investissements.....	14
1.2.6.2. Capitaux propres du groupe.....	14
1.2.6.3. Trésorerie et endettement net.....	14
1.3. Risques auxquels le Groupe est exposé.....	16
1.3.1. Risques de crédit.....	16
1.3.2. Risques de change.....	16
1.3.3. Risques de taux.....	17
1.3.4. Risques pays.....	17
1.3.5. Risques assurances.....	18
1.3.6. Risques environnement.....	18
1.3.7. Risques sur actions.....	18
1.4. Activité de Xilam Animation SA.....	18
1.5. Activité des filiales.....	19
1.5.1. Filiales en charge de la commercialisation des droits.....	19
1.5.2. Filiales spécialisées dans la production.....	19
1.6. Situation de la Société à la date du présent rapport.....	19
1.7. Evolution prévisible et perspectives d'avenir.....	20
<b>2. Résultats - Affectation</b> .....	<b>21</b>
2.1. Affectation du résultat.....	21
2.2. Dépenses non déductibles fiscalement.....	21
<b>3. Tableau des résultats des cinq derniers exercices</b> .....	<b>21</b>
<b>4. Rappel des dividendes distribués</b> .....	<b>22</b>
<b>5. Recherche et développement</b> .....	<b>22</b>
<b>6. Responsabilité Sociétale des Entreprises</b> .....	<b>22</b>
<b>7. Informations sur les délais de paiement</b> .....	<b>22</b>
<b>8. Conventions réglementées</b> .....	<b>22</b>
<b>9. Renouvellement de mandat des mandataires sociaux, des administrateurs et des commissaires aux comptes</b> .....	<b>23</b>
<b>10. Liste des mandats et fonctions exercées par chacun des mandataires sociaux et administrateurs</b> .....	<b>24</b>
<b>11. Rémunération des mandataires sociaux</b> .....	<b>25</b>
<b>12. Capital social et actionariat</b> .....	<b>26</b>
12.1. Capital social.....	26
12.1.1. Composition du capital social.....	26
12.1.2. Evolution du capital au cours des trois derniers exercices.....	26

12.2.	<i>Structure du Capital</i> .....	27
12.2.1.	<i>Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2014</i> .....	27
12.2.2.	<i>Franchissements de seuils</i> .....	27
12.2.3.	<i>Participation des mandataires sociaux dans le capital de Xilam Animation</i> .....	27
12.2.4.	<i>Opérations réalisées par les mandataires sociaux, les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées</i> .....	27
12.3.	<i>Autocontrôle, auto détention et acquisition par Xilam de ses propres actions</i> .....	28
12.3.1.	<i>Informations sur le programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2013</i> .....	28
12.3.1.1.	<i>Autorisation de l'Assemblée Générale</i> .....	28
12.3.1.2.	<i>Objectifs du programme de rachat d'actions</i> .....	28
12.3.1.3.	<i>Caractéristiques du programme de rachat d'actions</i> .....	29
12.3.1.4.	<i>Modalités des achats et des cessions</i> .....	29
12.3.1.5.	<i>Rachats d'actions réalisés par Xilam au cours de l'exercice 2013 – contrat de liquidité</i> .....	29
12.3.2.	<i>Informations sur le programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée générale</i> .....	30
12.3.2.1.	<i>Objectifs du programme de rachat d'actions</i> .....	30
12.3.2.2.	<i>Caractéristiques du programme de rachat d'actions</i> .....	31
12.3.2.3.	<i>Modalités des achats et des cessions</i> .....	31
13.	<b>Etat de la participation des salariés au capital</b> .....	32
14.	<b>Options d'achat et de souscription d'actions</b> .....	32
15.	<b>Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique</b> .....	32
16.	<b>Tableau de suivi des autorisations et délégations en cours de validité relatives aux augmentations de capital</b> .....	32

## 1. Activités du Groupe et de la Société

---

### 1.1. Evénements significatifs de l'exercice

#### • Activité de production

L'exercice 2013 est marqué par un volume de production soutenu avec la livraison de 15 heures de série d'animation et ainsi que la livraison d'un long métrage :

- ✓ 3 heures de livraison de la série *Flapacha, où es-tu ?*
- ✓ 6 heures de livraison de la série *Hubert et Takako*
- ✓ 6 heures de livraison de la série *Les Dalton 2*
- ✓ Livraison du long métrage *Oggy et les cafards, le Film*

L'année est notamment marquée par le succès de la série Les Dalton qui réalise d'excellentes performances sur France 3 et se classe n°1 des programmes jeunesse de la chaîne. La diffusion sur France 3 de la saison 2, qui débutera en 2014, consolidera la marque qui constitue déjà un actif moteur du catalogue de Xilam.

#### • Activité du catalogue

Le chiffre d'affaires catalogue 2013 s'établit à 3 237 milliers d'euros contre 2 050 milliers d'euros en 2012 soit une hausse de 58% par rapport à 2012.

En 2013, le catalogue a ainsi retrouvé un niveau normatif reflétant ainsi la valeur réelle des séries produites par Xilam. La consolidation des revenus du catalogue est marquée par le renforcement de la présence de Xilam en Allemagne et en Italie (grâce au lancement de nouvelles chaînes jeunesse comme K2 et Yep TV) et par un taux de renouvellement élevé des séries déjà acquises par des diffuseurs historiques comme France Télévision, Gulli, Super RTL et ZDF. Par ailleurs, Xilam a établi des liens commerciaux avec les grandes plateformes numériques qui pèsent déjà plus de 20% du chiffre d'affaires catalogue, notamment Netflix.

Le Groupe continue, au travers des créations originales et d'efforts dans le développement tant à l'international qu'en France, à maintenir une croissance de son activité et sa place en tant qu'acteur majeur de la production d'animation.

#### 1.1.1. Du côté des productions

##### 1.1.1.1. Les productions terminées

Au 31 décembre 2013, la production de la série *Flapacha, où es-tu ?* a été entièrement livrée à l'ensemble des diffuseurs.

Par ailleurs, l'adaptation cinématographique d'*Oggy et les cafards* réalisée par Olivier Jean-Marie a été mise en production en 2012 et a été distribuée dans les salles françaises en août 2013.

##### 1.1.1.2. Les productions en cours

- *Les Dalton 2* (117 x 7') : La suite des nouvelles aventures des 4 frères Dalton est actuellement en cours de production chez Xilam. La série a été mise en production en 2012 en partenariat avec France Télévisions, Canal Plus et Teletoon. La série sera totalement livrée en 2014.

## Rapport de gestion

- **Hubert et Takako** (78 x 7') : Créé par Hugo Gittard (*Rantanplan, Mr Bébé, Flapacha, où es-tu ?*), ce projet a été développé en interne. La série a été mise en production toute fin 2011 en partenariat avec Canal Plus, Gulli et Canal J. La livraison totale de la série sera effectuée en 2014.

Grâce au succès des premières saisons, Xilam a mis en production en 2013 les deuxièmes saisons de *Flapacha, où es-tu ?* et de *Zig & Sharko*.

- **Zig & Sharko 2** (78 x 7') : Les aventures de la hyène et du requin se prolonge dans une deuxième saison entrée en production en 2013. Gulli et Super RTL ont préacheté les droits de diffusion pour la France et l'Allemagne pour des livraisons en 2015 et 2016.
- **Flapacha, où es-tu ? 2** (52 x 13') : La suite de la comédie farfelue upper pre-school, destinée aux 5-8 ans, qui mêle écologie et merveilleux à travers les tribulations estivales de deux héros et de leur bande de copains. La série est entrée en production en 2013 après son acquisition par France Télévisions pour des livraisons prévues en 2015 et 2016.

### 1.1.1.3. Les mises en production 2014 et les productions en développement

#### 1.1.1.3.1. Les mises en production 2014

Xilam va mettre en production en 2014 deux nouvelles créations originales :

- **Bienvenue chez les Ronks** (52 x 13') : Créé par Olivier Jean-Marie (*Oggy et les cafards, Zig & Sharko*), la série a été développée chez Xilam en partenariat avec France Télévisions. La série raconte les tribulations de **Flash**, un alien délicat, envoyé à l'époque des Néandertalien dans la tribu des Ronk pour donner un gigantesque coup d'accélérateur à l'humanité. La série entre production en 2014 pour des livraisons en 2015 et 2016.

#### 1.1.1.3.2. Les productions en développement

- **Oggy et les Cafards - saison 5** : Xilam travaille actuellement sur le développement de la prochaine saison des aventures d'**Oggy**. La suite des aventures du « chat bleu » est très attendue par les grands networks internationaux.
- **La Famille Paprika** (52 x 13') : Premier projet préscolaire développé chez Xilam, *La Famille Paprika* raconte les aventures de deux frères tigres qui partagent un talent unique pour dépasser tous les soucis de la vie, transformer une tristesse en grand bonheur, un problème en solution, et même un handicap en force. Xilam est actuellement en cours de discussion tant en France qu'à l'international afin de finaliser le plan de financement dans l'objectif d'une mise en production à fin 2014.
- **J'ai perdu mon corps** (film d'animation) : Cette adaptation du livre de Guillaume Laurant sera le premier film d'auteur développé et produit par Xilam. Ce film raconte les péripéties d'une main tranchée d'un jeune homme s'échappant d'une salle de dissection, bien décidée à retrouver son corps. Au cours de sa cavale semée d'embûches à travers la ville, elle se remémorera toute sa vie commune avec lui, jusqu'à sa rencontre avec Gabrielle. Xilam présente actuellement le projet aux partenaires financiers.

## Rapport de gestion

- **Autre développement** : Un nouveau concept de série en 3D autour d'une course de voiture est en cours de développement.

### 1.2. Résultats économiques et financiers consolidés

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés de Xilam au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

Société et forme	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Pays d'activité
Xilam Animation SA	Société mère	N/A	N/A	France
Armada TMT	Intégration globale	100%	100%	Vietnam
Igloo Productions GmbH	Intégration globale	100%	100%	Allemagne
Xilam Films SAS	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Multimédia SAS	Intégration globale	100%	100%	France

#### Analyse des résultats consolidés du Groupe

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	31.12.12
<b>Chiffre d'affaires Net (y compris subventions)</b>	<b>12 865</b>	<b>10 210</b>
Autres produits opérationnels courants	973	1039
<b>Résultat opérationnel courant (EBIT)</b>	<b>1 147</b>	<b>880</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	(119)	(344)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 028</b>	<b>536</b>
Coût de l'endettement financier net	(311)	(226)
Impôts	292	(38)
<b>Résultat net</b>	<b>1 026</b>	<b>143</b>
<b>CAF</b>	<b>10 647</b>	<b>7 966</b>
Capitaux propres	10 458	9 728
Endettement net structurel	3 669	3 172
Disponibilités	122	236

## Rapport de gestion

### 1.2.1. Chiffre d'affaires net y compris subventions et développements

Le chiffre d'affaires consolidé majoré des subventions et des développements ressort à 12 865 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Il se décompose comme suit :

<b>Chiffre d'affaires Net</b> (en milliers d'euros)	31.12.13	31.12.12
Nouvelles productions	9 621	8 039
Catalogue	3 237	2 050
Autres	7	121
<b>Total</b>	<b>12 865</b>	<b>10 210</b>

L'exercice 2013 est marqué par un chiffre d'affaires en forte croissance de 26%.

Le chiffre d'affaires **Nouvelles productions** s'élève 9 621 milliers d'euros, en croissance de 19.7%. En 2013, Xilam a maintenu un niveau de production élevé avec la livraison de 15 heures de série d'animation (*Flapacha, où es-tu ?*, *Hubert et Takako* et *Les Dalton - Saison 2*) ainsi que la livraison du long métrage *Oggy et les cafards, le Film*.

Le chiffre d'affaires **Catalogue** s'établit à 3 237 milliers d'euros, en hausse de 57.9%. En 2013, le catalogue a ainsi retrouvé un niveau normatif reflétant ainsi la valeur réelle des séries produites par Xilam.

En 2013, le revenu **Catalogue** est marqué par un taux de renouvellement exceptionnels des droits précédemment acquis par les partenaires historiques de Xilam, un renforcement du positionnement en Europe avec la création de nouvelles chaînes jeunesses en Italie et en Allemagne, conjointement à un développement exceptionnel des revenus avec les grandes plateformes comme Netflix représentant en 2013 plus de 20% des revenus du catalogue.

### 1.2.2. Résultat opérationnel courant

(En milliers d'euros)	31.12.13	31.12.12
Chiffre d'affaires et subventions d'exploitation	12 865	10 210
Autres produits opérationnels courants	973	1 039
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>13 838</b>	<b>11 249</b>
Achats	(255)	(375)
Charges de personnel	(890)	(758)
Autres charges opérationnels courantes nettes	(1 149)	(2 007)
Dépréciation, amortissements et provisions nets	(10 397)	(7 229)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 147</b>	<b>880</b>
Autres produits et charges non courants	(119)	(344)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 028</b>	<b>536</b>

Le résultat opérationnel courant s'élève à 1 147 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre un profit de 880 milliers d'euros au 31 décembre 2012. La marge opérationnelle s'améliore légèrement à 8.9% contre 8.6% au 31 décembre 2012.

Xilam anticipe une hausse de sa marge opérationnelle dans les années à venir liée principalement une croissance des volumes de production et une croissance attendue des revenus de catalogue.

## **Rapport de gestion**

### **1.2.2.1. Autres produits des activités ordinaires**

Les « Autres produits des activités ordinaires » s'élèvent à 973 milliers d'euros et sont essentiellement constitué par les crédits d'impôt audiovisuel.

### **1.2.2.2. Achats**

En 2012, ce poste était constitué par l'ancienne convention d'assistance de gestion existant entre Xilam Animation SA et MDP Audiovisuel SARL dans les domaines de la direction générale, la direction du développement et la direction de la communication.

Au 1er janvier 2013, cette dernière a été résiliée et remplacée par une nouvelle convention liée aux prestations de services de production affectable dans sa totalité aux productions.

En 2013, ce poste inclut principalement les coûts de distribution liés aux séries et aux films d'animation.

### **1.2.2.3. Charges de personnel**

Les charges de personnel restent relativement stables par rapport à 2012.

### **1.2.2.4. Autres charges opérationnelles nettes**

Le poste « Autres charges opérationnelles nettes » s'élève au 31 décembre 2013 à 1 149 milliers d'euros contre 2 007 milliers d'euros au 31 décembre 2012. La variation de ce poste s'explique par la baisse des rétrocessions de droits (soficas).

### **1.2.2.5. Amortissements et provisions nets**

Les dotations aux amortissements provisions augmentent significativement par rapport à l'exercice 2013 soit 10 397 milliers d'euros contre 7 229 milliers d'euros en 2012 compte tenu de la hausse du volume de production.

### **1.2.2.6. Autres charges et produits opérationnels non courants**

Les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent l'ensemble des produits et charges non liés à l'activité récurrente du Groupe.

### **1.2.3. Coûts de l'endettement net**

Le résultat financier, après activation des frais financiers imputables aux séries et avant autres produits et charges financiers nets, s'élève à (311) milliers d'euros en 2013 contre (226) milliers d'euros en 2012.

Le résultat financier 2013 est constitué principalement d'intérêts sur les contrats de location financement et sur les lignes de financement octroyés par les banques hors crédits de production.

## Rapport de gestion

### 1.2.4. Impôts

Xilam enregistre un produit d'impôts de 292 milliers d'euros en 2013 contre une charge de (38) milliers d'euros en 2012. Le produit d'impôts 2013 s'explique comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	2013	2012
Impôts courants	(11)	(37)
Impôts différés	303	(1)
<b>Produit ou (charge) d'impôt</b>	<b>292</b>	<b>(38)</b>
<b>Taux effectif d'impôt (%)</b>	<b>na</b>	<b>21,00%</b>

Compte tenu de ses perspectives de croissance Xilam reconnaît en 2013 un produit d'impôts différés pour un montant de 303k€.

### 1.2.5. Résultat net consolidé

Le résultat net au 31 décembre 2013 est un bénéfice de 1 026 milliers d'euros en nette hausse par rapport au bénéfice de 143 milliers d'euros de l'exercice précédent.

### 1.2.6. Autres éléments financiers clés

#### 1.2.6.1. Investissements

- **Investissements de production**

Les investissements incorporels liés aux productions (y compris frais financiers activés) s'élèvent à 12 919 milliers d'euros en 2013 contre 12 230 milliers d'euros en 2012.

Il est rappelé ici que les frais préliminaires sont enregistrés en charges de l'exercice, à l'exception de la valeur d'acquisition des droits des projets qui répondent aux conditions d'activation selon IAS 38.

- **Investissements en immobilisations corporelles**

En parallèle à ces investissements, Xilam a investi 393 milliers d'euros en immobilisations corporelles dont 32 milliers d'euros en agencements et mobiliers, ainsi que 324 milliers d'euros, principalement via des contrats de location financement, en matériels informatiques afin de répondre aux besoins de production futurs.

#### 1.2.6.2. Capitaux propres du groupe

L'évolution des capitaux propres du Groupe, qui passent de 9 728 milliers d'euros en 2012 à 10 458 milliers d'euros en 2013, résulte uniquement de l'impact du résultat net.

#### 1.2.6.3. Trésorerie et endettement net

Au 31 décembre 2013, les disponibilités s'élèvent à 122 milliers d'euros. Elles s'élevaient à 236 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Le tableau des flux de trésorerie consolidés fait partie intégrante des comptes consolidés et rationalise cette variation.

## Rapport de gestion

L'endettement net du Groupe se présente comme suit au 31 décembre 2013 :

### • Endettement net

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	31.12.12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	122	236
Soldes créditeurs de banques	(1 735)	(809)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets</b>	<b>(1 613)</b>	<b>(573)</b>
<b>Dettes financières non auto-liquidatives non courantes</b>		
• Emprunts	(1 250)	(1 005)
• Dettes liées aux contrats de location-financement	(567)	(652)
<b>Dettes financières non auto-liquidatives courantes</b>		
• Emprunts	(625)	(625)
• Dettes liées aux contrats de location-financement	(362)	(317)
<b>Dettes financières non auto-liquidatives</b>	<b>(2 804)</b>	<b>(2 599)</b>
<b>Endettement financier net non auto-liquidatif</b>	<b>(4 417)</b>	<b>(3 172)</b>
<b>Dettes financières auto-liquidatives non courantes</b>		
• Crédits de production	(2 114)	(541)
• Concours bancaires courants		
<b>Dettes financières auto-liquidatives courantes</b>		
• Crédits de production	(5 166)	(6 222)
• Concours bancaires courants	(1 898)	(1 198)
<b>Dettes financières auto-liquidatives</b>	<b>(9 178)</b>	<b>(7 961)</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>(13 595)</b>	<b>(11 133)</b>

### • Endettement net structurel y compris actifs financiers long terme

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	31.12.12
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	(1 613)	(573)
Emprunts	(625)	(625)
Dettes liées aux contrats de location-financement	(362)	(317)
<b>Endettement net structurel court terme &lt; à 1 an</b>	<b>(2 600)</b>	<b>(1 515)</b>
Emprunts	(1 250)	(1 005)
Dettes liées aux contrats de location-financement	(567)	(652)
Actifs financiers long terme	748	738
<b>Endettement net structurel long terme &gt; à 1 an</b>	<b>(1 069)</b>	<b>(919)</b>
<b>Endettement net structurel total (A)</b>	<b>(3 669)</b>	<b>(2 434)</b>
Capitaux propres consolidés attribuables aux actionnaires de la société mère (B)	10 460	9 728
<b>Ratio endettement structurel net (A/B)</b>	<b>35,1%</b>	<b>25,0%</b>

L'endettement net structurel (hors dettes auto-liquidatives garanties par des contrats fermes), est passé de (2 434) milliers d'euros au 31 décembre 2012 à (3 669) milliers d'euros au 31 décembre 2013. Cette hausse de l'endettement structurel à moins d'un an est liée principalement au BFR, résultat d'un décalage entre les encaissements et les décaissements de fin d'année.

Avec un ratio « endettement net structurel / capitaux propres » de 35% au 31 décembre 2013, la structure financière du groupe est saine et solide. A ce jour, le groupe continue à profiter de taux bancaires très faibles afin de financer ses besoins.

## Rapport de gestion

L'endettement auto-liquidatif (daily et crédits de production signés avec l'établissement de crédit Coficiné), a augmenté de 517 milliers d'euros compte tenu de la hausse du volume de production.

Le Groupe bénéficie pour ses crédits de production de faibles taux d'intérêts du fait du contexte économique et d'une excellente notation de son risque de défaillance. Les conditions financières (taux, modalités de remboursement) sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés présentés dans le présent rapport financier.

### 1.3. Risques auxquels le Groupe est exposé

#### 1.3.1. Risques de crédit

La politique du Groupe Xilam est de préfinancer quasi-intégralement chacune de ses nouvelles productions auprès d'établissements financiers spécialisés, ce qui garantit un flux de liquidité mensuel nécessaire à couvrir ses dépenses de production ainsi que les frais généraux affectés aux productions.

Xilam bénéficie de crédits bancaires auprès de Coficiné pour les développements, les productions en cours et celles terminées, adossés aux créances nées ou contractualisées et remboursables lors de l'encaissement des créances clients correspondantes.

Les débloqués sont réglementés et échelonnés selon des conditions liées généralement à des étapes de production. L'encaissement se fait selon un échéancier déterminé entre Xilam et ses clients, parties intégrantes au contrat. Compte tenu de la qualité des créances clients cédées en garantie, le risque de crédit supporté par Xilam est minime.

Ce mode de financement propre au secteur d'activité dans lequel opère le Groupe ne suit pas de ratio d'endettement.

Les revenus du catalogue ainsi que les ventes non cédées aux établissements financiers sont affectés au financement des frais généraux et des frais de développement.

Pour permettre de subvenir aux besoins de liquidités conjoncturels, Xilam bénéficie également de facilités de caisse et de lignes d'escompte (anciennement loi Dailly) auprès de ses banques pour des montants respectifs et cumulés de 500 milliers d'euros et 4 000 milliers d'euros.

Le Groupe n'a pas mis en place de dérivés de crédit à ce jour.

#### 1.3.2. Risques de change

Compte tenu du caractère international de son activité, Xilam se trouve exposée au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Xilam s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Xilam étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

## Rapport de gestion

Les prévisions de décaissements en dollars sont établies sur une base mensuelle au moment des *reportings* de coûts de production. La Direction Financière, compte tenu des prévisions économiques et des informations recueillies auprès des salles de marché où Xilam est accréditée, décide de l'opportunité de couvrir ou non le solde net en dollars par des contrats à terme sur le dollar, notamment lorsque le taux à terme est plus favorable que celui qui est utilisé lors de l'élaboration des budgets. La couverture peut être totale ou partielle, en fonction des anticipations de variations de la devise. Au cours de la période, aucune couverture n'a été décidée.

La position nette en devises du groupe au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total	CAD	CHF	GBP	USD	VND
Actifs	768	135	46		587	180
Passifs	(437)			(12)	(425)	(108)
Hors bilan	0					
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>331</b>	<b>135</b>	<b>46</b>	<b>(12)</b>	<b>162</b>	<b>72</b>
Couverture	0					
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>331</b>	<b>135</b>	<b>46</b>	<b>(12)</b>	<b>162</b>	<b>72</b>
Sensibilité <sup>(1)</sup>	(2)	(1)	(0)	0	(2)	(1)

<sup>(1)</sup> Impact en année pleine.

L'exposition nette en devises contre-valorisée en euro aux cours de clôture, après prise en compte des couvertures est de 331 milliers d'euros. La sensibilité de la position nette globale en devises face à une évolution uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de (2) milliers d'euros.

Au cours de l'exercice 2013, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à 935 milliers d'euros, soit 7,27% du chiffre d'affaires consolidé.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total	AUD	CAD	CHF	GBP	USD
Chiffre d'affaires (y compris subventions)	935	19	90	18	201	607

### 1.3.3. Risques de taux

Compte tenu du contexte actuel de baisse des taux, ces couvertures ne sont pas pour le moment envisagées. De plus, comme indiqué dans l'annexe sur les comptes consolidés, l'incidence d'une modification d'un point reste non significative à ce jour.

### 1.3.4. Risques pays

Sur l'exercice, la Société n'a pas réalisé de vente dans des pays dont la situation économique et financière est un facteur de risques. Par ailleurs, une partie du processus de production est délocalisée en Corée du Sud, en Chine, au Vietnam ou en Inde auprès de prestataires établis et réputés qui assurent en général les travaux d'animation ainsi que de colorisation des séries de Xilam. Ces tâches étant à faible valeur ajoutée, les prestataires ne sont pas des éléments clés du processus de fabrication et restent aisément remplaçables en cas de problème. La Direction de production s'engage néanmoins à remplacer chacun des studios prestataires dans un délai inférieur à 2 semaines en cas de survenance d'un risque pays significatif.

Xilam s'est couvert contre le risque de défaillance des prestataires en acquérant en février 2009 le studio d'animation leader dans la 2D traditionnelle au Vietnam, dont les qualités ont été appréciées lors des prestations que Xilam lui a confiées depuis 2007.

## Rapport de gestion

### 1.3.5. Risques assurances

La Société a contracté des assurances couvrant notamment les risques responsabilité civile et professionnelle adaptées à son activité. A ce jour, la Société n'a pas rencontré de sinistres significatifs ayant entraîné la mise en œuvre de ces assurances.

### 1.3.6. Risques environnement

Compte tenu de la nature de l'activité de production de dessins animés, de la localisation des équipes de production dans des bureaux en agglomération, de la nature même du processus de production qui n'intègre aucun élément industriel au sens propre (machines mécaniques, substances chimiques, stockage de matière première...), la Société considère qu'elle n'est soumise à aucun risque industriel ou environnemental. La Société a néanmoins souscrit une assurance contre le risque de pollution.

### 1.3.7. Risques sur actions

Xilam Animation et ses filiales ne sont pas engagées dans des opérations boursières spéculatives.

Au 31 décembre 2013, Xilam Animation détient en autocontrôle 229 220 actions (223 250 actions détenus en autocontrôle affectés à des opérations de croissance externe et 5 970 titres détenus au travers du contrat de liquidité). L'acquisition des titres en autocontrôle a été effectuée au prix unitaire de 2 euros. Au 31 décembre 2013, la valeur des actions Xilam est supérieure à la valeur d'acquisition des actions comptabilisées au bilan de Xilam Animation. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée. Les perspectives de cours attendues sur les prochaines années n'indiquent pas, à ce jour, de risque majeur sur la valeur des actifs détenus.

## 1.4. Activité de Xilam Animation SA

L'activité de Xilam Animation est la production de séries animées à destination de la télévision.

Les comptes sociaux de Xilam Animation au 31 décembre 2013 font ressortir les éléments suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	31.12.12
Chiffre d'affaires et subventions d'exploitation	13 090	10 433
Production immobilisée	12 637	12 373
Autres produits des activités ordinaires	123	1 276
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>25 850</b>	<b>24 082</b>
Achats et charges externes	(6 691)	(6 380)
Impôts et taxes	(238)	(200)
Charges de personnel	(6 776)	(7 249)
Dépréciation, amortissements et provisions nets	(9 997)	(7 104)
Autres charges	(1 850)	(3 083)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>290</b>	<b>66</b>
Résultat financier	(129)	(173)
Résultat exceptionnel	(1 943)	(157)
Impôts	1 417	1 304
<b>Résultat net</b>	<b>(365)</b>	<b>1 040</b>

## Rapport de gestion

La croissance du chiffre d'affaires 2013 (+25%) s'accompagne d'une légère amélioration de la marge sur résultat d'exploitation.

Le résultat financier enregistre les charges d'intérêts sur les emprunts Coficiné, sur les découverts bancaires et les provisions sur titres et créances rattachées à des participations et les pertes sur créances rattachées. L'amélioration du résultat financier s'explique principalement par la diminution nette des provisions sur titres et sur les créances rattachées à des participations.

Le résultat exceptionnel enregistre, d'une part, la variation des amortissements fiscaux (amortissements dérogatoires) et, d'autre part, les produits et charges rattachables à des éléments non récurrents.

Le produit d'impôt est essentiellement constitué par le crédit d'impôt audiovisuel généré sur l'exercice soit 1 471 milliers d'euros.

Le résultat net 2013 est fortement impacté par la variation des amortissements fiscaux de l'exercice.

### 1.5. Activité des filiales

#### 1.5.1. Filiales en charge de la commercialisation des droits

- La filiale allemande IGLOO Productions GmbH, détenue à 100% par Xilam, n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours de cet exercice. Le résultat net de cette filiale est de (0) milliers d'euros.

#### 1.5.2. Filiales spécialisées dans la production

- La filiale française XILAM FILMS SAS, détenue à 100% par Xilam, a réalisé un chiffre d'affaires de 19 milliers d'euros. Le résultat net de cette filiale est déficitaire à hauteur de (132) milliers d'euros du fait principalement du résultat financier constitué principalement par le montant des intérêts sur compte courant intra-groupe.
- La filiale française XILAM MULTIMEDIA SAS, détenue à 100% par Xilam, a réalisé un chiffre d'affaires 835 milliers d'euros pour un résultat net de 70 milliers d'euros.
- La filiale ARMADA TMT a été acquise en février 2009 pour un montant de 600 milliers d'euros (hors honoraires). Le studio vietnamien permet à Xilam de réduire les aléas liés aux difficultés à trouver le bon prestataire d'animation offrant une capacité de production nécessaire à ses besoins, et permet également de maîtriser les coûts et la qualité des prestations ainsi que les délais de livraison.

Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires de 830 milliers d'euros provenant de son activité avec Xilam Animation. En 2013, la filiale a dégagé un bénéfice de 24 milliers d'euros.

### 1.6. Situation de la Société à la date du présent rapport

Il n'existe pas d'évènement significatif hors de l'activité ordinaire de la Société.

### 1.7. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

**Le développement de Xilam à moyen et à long terme reposera sur les axes stratégiques suivants :**

- Consolidation des positions en France et dans les marchés matures ;
- Accélération du développement dans les pays émergents ;
- Diversification des sources de revenu notamment à travers les plateformes VOD/SVOD en France et à l'international et sur le numérique ;
- Développement des produits dérivés à travers une nouvelle stratégie de fabrication et de distribution globalisée.

Cette stratégie, mise en place depuis plus de 3 ans, se traduira, dès 2014, par une forte croissance de l'activité de production et de livraison et, également, par une croissance des revenus du catalogue compte tenu du développement des revenus du numérique, des renouvellements de droits attendus et des négociations en cours pour des acquisitions de séries sur de nouveaux territoires non encore exploités par Xilam.

## 2. Résultats - Affectation

### 2.1. Affectation du résultat

Sur la suggestion de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, décide de proposer à l'Assemblée Générale de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils lui sont présentés et d'affecter le résultat de la façon suivante :

<i>(en d'euros)</i>	Montant
Perte de l'exercice	(365 000) €
<b>Affectation au report à nouveau</b>	<b>(365 000) €</b>

Compte tenu de cette affectation et de la variation des provisions réglementées, les capitaux propres de la Société passeraient de 10 865 milliers d'euros à 12 221 milliers d'euros.

### 2.2. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## 3. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce figure ci-après.

<i>(En milliers d'euros)</i>	2013 12 mois	2012 12 mois	2011 12 mois	2010 12 mois	2009 12 mois
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	447	447	470	470	470
Nombres d'actions ordinaires existantes	4 465 000	4 465 000	4 700 000	4 700 000	4 700 000
<b>II - Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	9 984	7 994	6 968	6 785	7 114
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	9 551	5 205	7 488	6 512	6 822
Impôts sur les bénéfices	1 417	1 304	617	729	704
Amortissements et provisions	(11 333)	(5 469)	(6 405)	(6 833)	(8 305)
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	(365)	1 040	1 700	408	(779)
Résultat distribué					
<b>III - Résultat par actions (en euros)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	2,46	1,46	1,72	1,54	1,60
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	(0,08)	0,23	0,36	0,09	(0,17)
Dividende attribué à chaque action					
<b>IV - Personnel</b>					
Effectif moyen de salariés employés pendant l'exercice	92	87	60	54	40
Montant de la masse salariale de l'exercice	(4 271)	(4 517)	(2 802)	(2 898)	(3 024)
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	(2 577)	(2 732)	(1 635)	(1 523)	(1 606)

### 4. Rappel des dividendes distribués

---

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices et que pour cet exercice aucun dividende n'est proposé.

### 5. Recherche et développement

---

La Société n'a pas de dépenses de recherche et de développement au sens de l'article L. 232-1 al.2 du Code de Commerce. Aucune société du Groupe consolidée n'a d'ailleurs engagé ce type de dépenses au cours de l'exercice écoulé.

### 6. Responsabilité Sociétale des Entreprises

---

Les informations relatives à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) sont disponibles en annexes au rapport de gestion.

### 7. Informations sur les délais de paiement

---

En application des dispositions des articles L. 441-6-1 al.1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons que la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture de l'exercice le 31 décembre 2013 est la suivante (*en milliers d'euros*) :

Echéance	< 30 jours	> 31 et < 60 jours	> 60 jours	Autres délais
Dettes fournisseurs	1 131	71	446	-

Pour rappel, la décomposition des dettes à l'égard des fournisseurs par échéance à la clôture au 31 décembre 2012 était la suivante (*en milliers d'euros*) :

Echéance	< 30 jours	> 31 et < 60 jours	> 60 jours	Autres délais
Dettes fournisseurs	1 031	270	267	-

### 8. Conventions réglementées

---

Les conventions réglementées sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes qui figure en Annexe du présent rapport.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration de la Société a approuvé deux conventions réglementées :

- **Avenant n°3 à la convention de prestations de service entre Xilam Animation S.A et One World Films S.A.R.L**

Dans sa séance du 10 septembre 2013, le Conseil d'administration a approuvé la conclusion d'un 3<sup>ème</sup> avenant à la convention de gestion signé en date du 22 avril 2009 et de ses avenants signés en date du 24 avril 2009 et 6 juillet 2010 entre les sociétés Xilam Animation et One World Films dont Monsieur Marc du Pontavice est co-gérant. Par cette convention, Xilam Animation S.A. apporte des prestations dans les domaines financiers, administratif, juridique et de direction technique.

## Rapport de gestion

Ce nouvel avenant, signé en date du 9 septembre 2013, vise à prendre en compte l'affaiblissement temporaire d'activité de la société One World Films constaté pour les années 2012, 2013 et 2014 puisqu'un seul tournage aura lieu pendant cette période conjointement à un nombre de développement très limité.

En conséquence, il a été décidé, par les parties prenantes à cette convention, que les prestations facturées pour les exercices 2012 à 2014 se limiteraient à la somme totale de 180 000 euros H.T.

Le Conseil d'administration a conclu que cette opération était favorable à la société et cette convention a donc été approuvée à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration autorisés à voter, conformément aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce.

- **Convention de prestations techniques de production entre MDP Audiovisuel et Xilam Animation**

De même, dans sa séance du 10 décembre 2013, le Conseil d'administration a approuvé la conclusion d'une nouvelle convention de prestation technique de services de production signée en date du 10 décembre 2013 avec effet rétroactif en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Cette nouvelle convention encadre les prestations de production fournies par la société MDP Audiovisuel, société dont le gérant majoritaire est Monsieur Marc du Pontavice, dans les domaines liés à la recherche et aux développements des projets, aux recherches de financement et au suivi de la production des projets.

Cette nouvelle convention annule et remplace l'ancienne convention signée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2000 et son avenant du juillet 2002, cette dernière n'ayant pas été renouvelée au 31 décembre 2012.

MDP Audiovisuel sera rémunéré, au titre de ces prestations, pour un montant annuel de 360 000 euros H.T.

Le Conseil d'administration a conclu que cette opération était favorable à la société et cette convention a donc été approuvée à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration autorisés à voter, conformément aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce.

## **9. Renouvellement de mandat des mandataires sociaux, des administrateurs et des commissaires aux comptes**

---

Aucun mandat de mandataires sociaux n'est à renouveler lors de la prochaine assemblée.

Il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2013 :

- Monsieur Patrick Malka a démissionné de sa fonction d'administrateur en date du 22 avril 2013 ;
- PwC a été désigné en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale du 28 juin 2013 en remplacement d'Ernst & Young Audit.

## 10. Liste des mandats et fonctions exercées par chacun des mandataires sociaux et administrateurs

<b>Nom</b>	<b>Société / Organisme</b>	<b>Fonction</b>
<b>Marc du Pontavice</b>	<b>Xilam Animation S.A.</b>	<b>Président Directeur Général</b>
	MDP Audiovisuel S.A.R.L.	Gérant
	Xilam Films S.A.S.	Représentant de Xilam Animation S.A., Président
	Xilam Multimédia S.A.S.	Représentant de Xilam Animation S.A., Président
	Xilam Group S.A.S	Représentant de MDP Audiovisuel S.A., Président
	Igloo Gmbh	Gérant
	CDG Corporate	Président
	One World Films S.A.R.L.	Co-gérant
	Les films du Gorak S.A.R.L.	Gérant
	Association Alphabet Familles	Président
<b>Hugues Lebret</b>	<b>Achèle S.A.S.</b>	<b>Président</b>
	Xilam Animation S.A.	Administrateur
	Financière des Paiements Electroniques S.A.S	Président du Conseil de Surveillance
	Aliotts S.A.	Administrateur
<b>Fabrice Nozières</b>	<b>RTL France</b>	<b>Directeur Administratif et Financier</b>
	Xilam Animation S.A.	Administrateur
	Paris Television S.A.R.L.	Gérant
	BMG Rights Management	Co-gérant
	RTL Net S.A.S	Administrateur
	Francis Dreyfus Music S.A.RL	Administrateur
	Bey Medias S.A.S	Administrateur
<b>Guillaume May</b>	Association Alphabet Familles	<b>Directeur</b>
	Xilam Animation S.A.	Administrateur
<b>Alix de Maistre</b>	<b>N/A</b>	<b>Réalisatrice</b>
	Xilam Animation S.A.	Administrateur

## 11. Rémunération des mandataires sociaux

L'article L. 225-102-1 du Code de commerce nous fait obligation de vous rendre compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par la Société durant l'exercice à chacun de ses mandataires sociaux, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société ou des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou des droits de vote et des sociétés qui possèdent directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou des droits de vote de la Société, et d'indiquer également le montant des rémunérations et avantages que chaque mandataire de la Société a reçu, durant l'exercice, des sociétés contrôlées par celle-ci.

Une description détaillée des principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux figure au paragraphe 1.5 du rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (article. L.225-37 du Code de commerce).

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Marc du Pontavice, Président Directeur Général	Exercice 2012		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe versée par la Société	n.a	n.a	24.000 € <sup>1</sup>	24.000 € <sup>1</sup>

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail avec la Société	Régime de retraite supplémentaire	Indemnité ou avantages dus ou susceptibles de l'être à raison de la cessation ou du changement de fonctions dus par la Société ou une société qu'elle contrôle ou qui la contrôle	Indemnité relative à une clause de non concurrence due par la Société ou une société qu'elle contrôle ou qui la contrôle
Marc du Pontavice Président directeur général depuis le 12/07/1989 jusqu'à l'AG délibérant sur les comptes 2014	Non	Non	Non	Non

Hormis cette rémunération fixe, le Président et les autres mandataires sociaux non dirigeants (administrateurs) n'ont perçu une rémunération au titre de leurs mandats tant en avantages en nature, qu'en jetons de présence ou en instruments de capital (options, bons de souscription d'actions, actions gratuites).

<sup>1</sup> Montant brut

## 12. Capital social et actionariat

### 12.1. Capital social

#### 12.1.1. Composition du capital social

Au 31 mars 2014, le capital de Xilam s'élève à 446.500 euros divisé en 4.465.000 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie.

#### 12.1.2. Evolution du capital au cours des trois derniers exercices

<b>Répartition du capital (au 31 mars 2014)</b>	Nombre de titres	% de détention du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Marc du Pontavice	606 799	13,59%	1 213 598	17,39%
MDP Audiovisuel	1 870 012	41,88%	3 733 012	53,49%
Xilam Group	534 545	11,97%	534 545	7,66%
<b>Actionnaire de référence</b>	<b>3 011 356</b>	<b>67,44%</b>	<b>5 481 155</b>	<b>78,54%</b>
Auto-détention*	231 674	5,19%	231 674	3,32%
Salariés	100	0,00%	200	0,00%
Autres nominatifs	43 662	0,98%	87 224	1,25%
Flottant	1 178 208	26,39%	1 178 208	16,88%
<b>Total</b>	<b>4 465 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 978 461</b>	<b>100,00%</b>

\* y compris les titres détenus via le contrat de liquidité

<b>Répartition du capital (au 31 mars 2013)</b>	Nombre de titres	% de détention du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Marc du Pontavice	606 799	13,59%	1 213 598	17,38%
MDP Audiovisuel	1 870 012	41,88%	3 733 012	53,47%
Xilam Group	534 545	11,97%	534 545	7,66%
<b>Actionnaire de référence</b>	<b>3 011 356</b>	<b>67,44%</b>	<b>5 481 155</b>	<b>78,51%</b>
Auto-détention*	230 292	5,16%	230 292	3,30%
Salariés	100	0,00%	200	0,00%
Autres nominatifs	46 829	1,05%	93 558	1,34%
Flottant	1 176 423	26,35%	1 176 423	16,85%
<b>Total</b>	<b>4 465 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 981 628</b>	<b>100,00%</b>

\* y compris les titres détenus via le contrat de liquidité

<b>Répartition du capital (au 31 mars 2012)</b>	Nombre de titres	% de détention du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Marc du Pontavice	606 799	12,91%	1 213 598	15,72%
MDP Audiovisuel	1 863 000	39,64%	3 726 000	48,26%
Xilam Group	500 000	10,64%	500 000	6,48%
<b>Actionnaire de référence</b>	<b>2 969 799</b>	<b>63,19%</b>	<b>5 439 598</b>	<b>70,45%</b>
Cita Gestion	500 000	10,64%	1 000 000	12,95%
Salariés	100	0,00%	200	0,00%
Autres nominatifs	51 329	1,09%	102 558	1,33%
Flottant	1 178 772	25,08%	1 178 772	15,27%
<b>Total</b>	<b>4 700 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 721 128</b>	<b>100,00%</b>

## Rapport de gestion

### 12.2. Structure du Capital

#### 12.2.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2014

La répartition du capital et des droits de vote de Xilam Animation S.A. au 31 mars 2014 est présentée dans la section 11.1.2.

À la connaissance de la Société, et sur la base des déclarations de franchissements de seuils visées à la Section 11.2.2, aucun actionnaire, autre que ceux mentionnés à la Section 11.1.2, ne détenait, au 31 mars 2014 plus de 2,5 % du capital et/ ou des droits de vote de la Société.

#### 12.2.2. Franchissements de seuils

Au cours de l'exercice 2013, l'Autorité des marchés financiers n'a été destinataire d'aucune déclaration de franchissements de seuils légaux.

De même, au cours de l'exercice 2013, la Société n'a été destinataire d'aucune déclaration de franchissement de seuils statutaires.

#### 12.2.3. Participation des mandataires sociaux dans le capital de Xilam Animation

Le tableau ci-dessous présente l'état des participations détenues par les mandataires sociaux de la Société au 31 mars 2014 :

Membre du Conseil d'administration	Nombre de titres	% de détention du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Marc du Pontavice (directement et indirectement)	3 011 356	67,44%	5 481 155	78,54%
Alix de Maistre	3 500	0,08%	7 000	0,10%
Guillaume May	1 000	0,02%	2 000	0,03%
Hugues Le Bret	500	0,01%	500	0,01%
Fabrice Nozières	1	0,00%	1	0,00%
<b>Total</b>	<b>3 016 357</b>	<b>67,56%</b>	<b>5 490 656</b>	<b>78,68%</b>

#### 12.2.4. Opérations réalisées par les mandataires sociaux, les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, aucun mandataire social, aucun dirigeant et aucune des personnes qui leur sont étroitement liées n'a effectué, directement ou indirectement, une opération sur les titres de la Société.

### 12.3. Autocontrôle, auto détention et acquisition par Xilam de ses propres actions

#### 12.3.1. Informations sur le programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2013

##### 12.3.1.1. Autorisation de l'Assemblée Générale

L'Assemblée générale du 28 juin 2013 a autorisé le Conseil d'administration, aux termes de la douzième résolution et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions de Xilam Animation, représentant jusqu'à 10% du capital social de Xilam Animation.

##### 12.3.1.2. Objectifs du programme de rachat d'actions

Les objectifs du programme par ordre de priorité décroissants sont les suivants :

- assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société, par le biais d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- conserver et remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'annuler tout ou partie des actions rachetées dans le cadre d'une réduction de capital ;
- mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de Xilam Animation conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions notamment aux salariés et aux mandataires sociaux dirigeants dans le cadre de leur rémunération ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, ou encore dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou groupe, et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques où le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration agira ; remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement, échange, présentation d'un bon ou toute autre manière, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières, dans le respect de la réglementation boursière et aux époques où le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration agira ;
- opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisé que, dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

## Rapport de gestion

### 12.3.1.3. Caractéristiques du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat a les caractéristiques suivantes :

<b>Pourcentage maximum de capital pouvant être racheté</b>	10% (étant précisé que le nombre d'actions acquises par Xilam Animation en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital de Xilam Animation)
<b>Nombre maximal de titres pouvant être acquis</b>	446 500
<b>Montant global maximum du programme</b>	2 232 500 €
<b>Prix d'achat unitaire maximum</b>	5 €
<b>Durée du programme</b>	18 mois, soit jusqu'au 27 décembre 2014

### 12.3.1.4. Modalités des achats et des cessions

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourrait être effectué ou payé par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre publique, de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou de valeurs mobilières dans le respect des conditions réglementaires applicables.

L'Assemblée générale a décidé que la Société pourrait utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même pendant la période de préoffre et d'une offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société, dans le respect de la réglementation applicable.

### 12.3.1.5. Rachats d'actions réalisés par Xilam au cours de l'exercice 2013 – contrat de liquidité

Au 31 décembre 2013, la Société détenait 229 220 de ses propres actions affectées aux objectifs suivants :

- 223 250 actions (soit 5,13% du capital de la Société) : opérations de croissance externe, valorisées, au cours d'achat à 446 500 euros, soit 2 euros par action, pour une valeur nominale de 0,10 euros par action ;
- 5 970 actions (soit 0,13% du capital de la Société) : contrat de liquidité conclu le 23 novembre 2012 par Xilam Animation avec Kepler Capital Markets, valorisées, au cours d'achat à 11 580 euros, soit 2 euros par action, pour une valeur nominale de 0,10 euros par action.

La totalité des rachats d'actions réalisés par Xilam Animation au cours de l'exercice 2013 sont intervenus au titre du contrat de liquidité conclu le 23 novembre 2012 et confié au prestataire de service d'investissement Kepler Capital Markets. Ce contrat d'une durée initiale de 12 mois est renouvelable par tacite reconduction, sous réserve des décisions votées par l'assemblée générale.

Ce contrat de liquidité est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers (AMAFI) telle qu'approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 21 mars 2011. Il a pour objet de favoriser la liquidité et la régularité du cours de l'action Xilam Animation, admise aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

## Rapport de gestion

Les moyens affectés au compte de liquidité pour la mise en œuvre de ce contrat s'élevaient initialement à 10.000 euros et ont été complétés par la mise à disposition de 7.205 actions Xilam Animation à compter du 11 janvier 2013.

Au 31 décembre 2013, les moyens suivant figuraient au compte de liquidité :

- 5 970 titres, évalués, au cours d'achat, à 11 940 euros, et
- 10 394 euros espèces.

Au cours de l'année 2013, Kepler Capital Markets a par ailleurs procédé aux opérations suivantes au titre du contrat de liquidité conclu avec Xilam Animation :

<b>Opérations achats / ventes via le contrat de liquidité</b>	<b>2013</b>
Volume d'achat de titres sur 2013	6 701 titres
Valeur moyenne d'achats	2.4289 €
Volume de vente de titres sur 2013	4 053 titres
Valeur moyenne de ventes	2.3815 €

Le bilan du contrat de liquidité au 31 décembre 2013 a fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé le 11 avril 2014.

### 12.3.2. Informations sur le programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Le Conseil d'Administration a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale une résolution afin d'être autorisé, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions Xilam Animation représentant jusqu'à 10% du capital social de la Société.

#### 12.3.2.1. Objectifs du programme de rachat d'actions

Les objectifs du programme par ordre de priorité décroissants seraient les suivants :

- assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société, par le biais d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- conserver et de remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- annuler tout ou partie des actions rachetées dans le cadre d'une réduction de capital, dans le cadre et sous réserve de l'adoption de la 12<sup>ème</sup> résolution du texte des résolutions présenté à l'Assemblée générale ;
- mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions notamment aux salariés et aux mandataires sociaux dirigeants dans le cadre de leur rémunération ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, ou encore dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou groupe, et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans le conditions prévues par les autorités de marché et aux époques où le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration agira ;

## Rapport de gestion

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement, échange, présentation d'un bon ou toute autre manière, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières, dans le respect de la réglementation boursière et aux époques où le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration agira ;
- et plus, généralement, opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisée que, dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué

### 12.3.2.2. Caractéristiques du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat aurait les caractéristiques suivantes :

<b>Pourcentage maximum de capital pouvant être racheté</b>	10% (étant précisé que le nombre d'actions acquises par Xilam Animation en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital de Xilam Animation)
<b>Nombre maximal de titres pouvant être acquis</b>	446 500
<b>Montant global maximum du programme</b>	2 232 500 €
<b>Prix d'achat unitaire maximum</b>	5 €
<b>Durée du programme</b>	18 mois, soit jusqu'au 16 décembre 2015

### 12.3.2.3. Modalités des achats et des cessions

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourrait être effectué ou payé par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre publique, de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou de valeurs mobilières dans le respect des conditions réglementaires applicables.

L'Assemblée générale est en outre appelée à autoriser la Société à utiliser la résolution soumise au vote des actionnaires et à poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société, dans le respect de la réglementation applicable.

### 13. Etat de la participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2013.

Au terme de cet article, le recensement des salariés actionnaires s'applique également aux salariés des sociétés du Groupe auquel la Société émettrice appartient. Pour mémoire, nous indiquons qu'il n'existe pas pour le moment de Plan d'Epargne Entreprise au sein du groupe Xilam.

La participation des salariés au capital au travers d'un plan d'action salarial, un fond commun ou tout autre mode de gestion collective est nulle au 31 décembre 2013.

### 14. Options d'achat et de souscription d'actions

Il n'y a pas de plan d'attribution d'options d'achat ni d'options de souscription d'actions en cours.

### 15. Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Compte-tenu de la structure du capital de Xilam Animation, décrite dans la section 12 du présent rapport, aucun élément n'est susceptible d'avoir une influence en cas d'offre publique, à la connaissance du Conseil d'administration.

### 16. Tableau de suivi des autorisations et délégations en cours de validité relatives aux augmentations de capital

Autorisations et délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital					Autorisations et délégations proposées à l'Assemblée générale du 17 juin 2014		
Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2013	Nature de la délégation (n° de résolution)	Durée	Plafond maximum
<i>Augmentations du capital social</i>							
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription	31 mai 2012 (14 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	300.000 € pour les actions ordinaires et 10.000.000 € pour les valeurs mobilières donnant accès au capital (ce montant constitue un plafond commun à certaines des autorisations mentionnées ci-dessous)	N/A	13 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	300.000 € pour les actions ordinaires et 10.000.000 € pour les valeurs mobilières donnant accès au capital (ce montant constitue un plafond commun à certaines des autorisations mentionnées ci-dessous)

## Rapport de gestion

Autorisations et délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital					Autorisations et délégations proposées à l'Assemblée générale du 17 juin 2014		
Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2013	Nature de la délégation (n° de résolution)	Durée	Plafond maximum
Emission, par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires	31 mai 2012 (15 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	300.000 € pour les actions ordinaires et 10.000.000 € pour les valeurs mobilières donnant accès au capital (ce montant constitue un plafond commun à certaines des autorisations mentionnées ci-dessous)	N/A	14 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	300.000 € pour les actions ordinaires et 10.000.000 € pour les valeurs mobilières donnant accès au capital (ce montant constitue un plafond commun à certaines des autorisations mentionnées ci-dessous)
Emission par voie d'offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription	31 mai 2012 (16 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	300.000 € pour les actions ordinaires et 10.000.000 € pour les valeurs mobilières donnant accès au capital (ce montant constitue un plafond commun à certaines des autorisations mentionnées ci-dessous)	N/A	15 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	300.000 € pour les actions ordinaires et 10.000.000 € pour les valeurs mobilières donnant accès au capital (ce montant constitue un plafond commun à certaines des autorisations mentionnées ci-dessous)
Fixation du prix des émissions réalisées par voie d'offre au public ou d'offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10% du capital social par an	31 mai 2012 (17 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	Montant nominal maximal : 10% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration fixant le prix d'émission, par période de 12 mois  (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)	N/A	16 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	Montant nominal maximal : 10% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration fixant le prix d'émission, par période de 12 mois  (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)

## Rapport de gestion

Autorisations et délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital					Autorisations et délégations proposées à l'Assemblée générale du 17 juin 2014		
Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2013	Nature de la délégation (n° de résolution)	Durée	Plafond maximum
Autorisation consentie à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	31 mai 2012 (18 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	15 % de l'émission initiale (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)	N/A	17 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	15 % de l'émission initiale (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)
Autorisation consentie pour que les actions émises sans droit préférentiel de souscription servent à rémunérer des apports de titres en cas d'apports en nature consentis à la Société	31 mai 2012 (19 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	10% du capital social (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)	N/A	18 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	10% du capital social (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)
Autorisation consentie pour que les actions émises sans droit préférentiel de souscription servent à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange	31 mai 2012 (20 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	10% du capital social (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)	N/A	19 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	10% du capital social (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)
Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou autres dont la capitalisation serait admise	31 mai 2012 (24 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	1.000.000 € (soit 10.000.000 actions) (non imputables sur le plafond prévu par la 14 <sup>ème</sup> résolution)	N/A	23 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	1.000.000 € (soit 10.000.000 actions) (non imputables sur le plafond prévu par la 14 <sup>ème</sup> résolution)

## Rapport de gestion

Autorisations et délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital					Autorisations et délégations proposées à l'Assemblée générale du 17 juin 2014		
Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2013	Nature de la délégation (n° de résolution)	Durée	Plafond maximum
Autorisation consentie aux fins d'utiliser les délégations et autorisations en vigueur à l'effet d'augmenter le capital social en période d'offre publique portant sur les titres de la Société	31 mai 2012 (25 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois (30 novembre 2013)	Cf 14 <sup>ème</sup> et 24 <sup>ème</sup> résolutions	N/A	N/A	N/A	N/A
Emission de bons de souscription s d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires de la Société en période d'offre publique portant sur les titres de la Société	31 mai 2012 (26 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois (30 novembre 2013)	300.000 € (non imputables sur le plafond prévu par la 14 <sup>ème</sup> résolution)	N/A	N/A	N/A	N/A
<i>Stock-options, attributions gratuites d'actions et épargne salariale</i>							
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne	31 mai 2012 (21 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	2% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration  (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)	N/A	-20 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	2% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration  (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)
Attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe	31 mai 2012 (22 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	5% du capital au jour de l'attribution  (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)	N/A	21 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	5% du capital au jour de l'attribution  (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)

## Rapport de gestion

Autorisations et délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital					Autorisations et délégations proposées à l'Assemblée générale du 17 juin 2014		
Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2013	Nature de la délégation (n° de résolution)	Durée	Plafond maximum
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants et membres du personnel du groupe	31 mai 2012 (23 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	100.000 actions  (le montant nominal maximal des augmentations de capital correspondantes s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)	N/A	22 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	100.000 actions  (le montant nominal maximal des augmentations de capital correspondantes s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)

# Responsabilité sociétale des entreprises

## Sommaire

<b>1. Informations sociales.....</b>	<b>39</b>
1.1. Emploi .....	39
1.1.1. Répartition des effectifs .....	39
1.1.1.1. Effectifs salariés .....	39
1.1.1.2. Effectifs intermittents.....	40
1.1.1.3. Emplois de stagiaires et d'apprentis (contrats d'apprentissage).....	40
1.1.2. Embauches et licenciements des permanents .....	40
1.1.3. Rémunération globale (permanents et intermittents) .....	40
1.1.3.1. Rémunération brute globale .....	40
1.1.3.2. Intéressement et plan épargne entreprise.....	40
1.1.3.3. Participation des salariés aux résultats .....	41
1.1.3.4. Attribution d'option de souscription d'actions.....	41
1.2. Organisation du temps de travail.....	41
1.2.1. Accords d'entreprise relatifs à l'organisation du temps de travail (permanents & intermittents).....	41
1.2.2. Effectif à temps partiel permanents .....	41
1.2.3. Absentéisme permanents .....	41
1.3. Relations sociales permanents et intermittents.....	41
1.3.1. Organisation du dialogue social .....	41
1.4. Santé et sécurité au travail permanents et intermittents.....	42
1.5. Formation permanents .....	42
1.6. Egalité de traitement permanents et intermittents .....	42
1.6.1. Egalité professionnelle hommes / femmes .....	42
1.6.2. Emploi et insertion des travailleurs handicapés .....	43
1.6.3. Non-discrimination.....	43
1.7. Promotion et respects des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.....	43
<b>2. Informations environnementales .....</b>	<b>44</b>
2.1. Politique générale .....	44
2.2. Pollution et gestion des déchets .....	44
2.3. Utilisation durable des ressources .....	44
2.4. Changement climatique et biodiversité .....	45
<b>3. Informations sociétales.....</b>	<b>45</b>
3.1. Impact territorial, économique et sociale de l'activité.....	45
3.1.1. Empreinte de l'activité en matière d'emploi .....	45
3.1.2. Empreinte sociétale et culturelle de Xilam en France et à l'étranger.....	45
3.1.3. Empreinte économique .....	46
3.2. Relations avec les parties prenantes .....	46
3.2.1. Conditions de dialogue avec les parties prenantes .....	46
3.2.2. Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat .....	46
3.2.3. Sous-traitance et relations avec les fournisseurs .....	47
3.2.4. Loyauté des pratiques.....	47
3.2.4.1. La préservation de la propriété intellectuelle et de la chaîne de droits vis-à-vis des auteurs et des ayants droit.....	47
3.2.4.2. La gestion des contrats d'auteurs.....	47
3.2.4.3. La transparence dans les versements aux ayants droit .....	47
3.2.4.4. La lutte contre le piratage .....	48
3.2.5. Santé et sécurité des consommateurs .....	48
3.2.5.1. Protection des mineurs.....	48
3.2.5.2. Accès à un public malentendant ou malvoyant.....	48
3.2.6. Droits de l'homme.....	48

**Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport relatif à la responsabilité sociale des entreprises ..... 49**

## Responsabilité sociale des entreprises

### Informations sociales

Le présent rapport est établi en application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce précisé dans sa mise en application par le Décret n° -557 du 24 avril 2012, codifié aux articles R.225-104, R.225-105, R.225-105-1 et R.225-105-2 du Code du Commerce.

## 1. Informations sociales

### 1.1. Emploi

#### 1.1.1. Répartition des effectifs

##### 1.1.1.1. Effectifs salariés

Au 31 décembre 2013, l'effectif (équivalents temps plein) du Groupe s'est élevé à 218 salariés contre 216 salariés au 31 décembre 2012 réparti comme suit :

<i>Equivalents temps plein</i>	31.12.13			31.12.12		
	France	Vietnam	TOTAL	France	Vietnam	TOTAL
Cadres	19	12	31	20	12	32
Agents de maîtrise	-	120	120	-	103	103
Employés	7	23	30	4	24	28
<b>Permanents</b>	<b>26</b>	<b>155</b>	<b>181</b>	<b>24</b>	<b>139</b>	<b>163</b>
Cadres	15	-	15	22	-	22
Agents de maîtrise	-	-	-	-	-	-
Employés	23	-	23	31	-	31
<b>Intermittents du Spectacle</b>	<b>37</b>	<b>-</b>	<b>37</b>	<b>53</b>	<b>-</b>	<b>53</b>
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>155</b>	<b>218</b>	<b>77</b>	<b>139</b>	<b>216</b>

Les permanents représentent 83% de l'effectif global au 31 décembre 2013. Globalement, l'effectif permanent est constitué de 49% de femmes et de 51% d'hommes. L'âge moyen des salariés permanents du Groupe présents au 31 décembre 2013 est de 41 ans en France et de 38 ans au Vietnam.

La répartition de l'effectif par tranche d'âge des permanents du Groupe est présentée ci-dessous :

Répartition des effectifs par tranche d'âge (en %)	Hommes	Femmes	Total
Moins de 20 ans	-	-	-
De 20 à 29 ans	23%	25%	24%
De 30 à 39 ans	22%	35%	28%
De 40 à 49 ans	42%	33%	38%
De 50 à 59 ans	13%	7%	10%
De 60 et plus	-	1%	1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### 1.1.1.2. Effectifs intermittents

Le Groupe Xilam recourt à l'emploi d'intermittents dans le cadre de la production de films et de séries d'animation. En tant que producteur, le Groupe est amené à intervenir de diverses manières, chaque fonction ayant ses propres responsabilités, notamment au regard du droit du travail. Ainsi lorsque le Groupe est producteur d'un film d'animation ou d'une série d'animation, il contracte directement avec les intermittents employés pour la production et assume la responsabilité de l'employeur dans la relation contractuelle.

Les intermittents employés directement par les sociétés du Groupe bénéficient de la convention collective de l'animation.

Par ailleurs, depuis 2003, les intermittents chez Xilam ont des contrats longs, sous la forme de CDD d'usage dont la durée correspond au temps nécessaire pour effectuer la tâche pour laquelle ils sont embauchés. Ces contrats dits « objets » se substituent aux contrats mensuels successifs et ceci dans un souci de transparence et de mise en conformité des pratiques vis-à-vis du droit du travail.

Au 31 décembre 2013, le Groupe emploie 37 intermittents dont 15 cadres et 23 non cadres (équivalents temps plein).

#### 1.1.1.3. Emplois de stagiaires et d'apprentis (contrats d'apprentissage)

Le Groupe souhaite participer activement à la formation et à l'intégration des jeunes. Les sociétés du Groupe accueillent régulièrement des stagiaires d'écoles pour des durées pouvant aller d'une semaine à 6 mois. En 2013, le Groupe a accueilli 16 stagiaires qui ont effectués 776 jours de travail. Par ailleurs, au 31 décembre 2013 le groupe emploie 7 apprentis répartis entre la structure et les productions.

#### 1.1.2. Embauches et licenciements des permanents

L'effectif des permanents de Xilam Animation en France a augmenté en 2013 avec l'emploi net de 3 personnes supplémentaires. Cette hausse est essentiellement liée à la croissance de l'activité du Groupe en France et à l'international. Le Groupe n'a procédé à aucun licenciement sur l'exercice 2013.

En France, l'ancienneté moyenne des permanents reste stable en 2013 par rapport à 2012 soit 5,3 ans contre 5 ans.

#### 1.1.3. Rémunération globale (permanents et intermittents)

##### 1.1.3.1. Rémunération brute globale

La rémunération brute globale versée au cours de l'année 2013 est en baisse à 5 028 milliers (39% du chiffre d'affaires) contre 5 212 milliers d'euros en 2012 (51% du chiffre d'affaires).

##### 1.1.3.2. Intéressement et plan épargne entreprise

Au 31 décembre 2013, il n'existe pas de d'accord d'intéressement et/ou de plan d'épargne entreprise.

### **1.1.3.3. Participation des salariés aux résultats**

Les salariés permanents français bénéficient, conformément à la législation, d'une participation aux résultats, calculée en application des textes en vigueur. En 2013, le Groupe n'a versé aucune participation aux salariés.

### **1.1.3.4. Attribution d'option de souscription d'actions**

En 2013, il n'existe aucun plan d'attribution d'option de souscription d'actions

## **1.2. Organisation du temps de travail**

### **1.2.1. Accords d'entreprise relatifs à l'organisation du temps de travail (permanents & intermittents)**

Les lois dites « Aubry » concernant le passage aux 35 heures sont en application depuis le 1er janvier 2002. Les modalités d'application de ces 35 heures sont conformes aux accords-cadres signés entre les syndicats représentatifs du secteur audiovisuel et notamment le SPFA et les syndicats représentatifs des salariés.

Xilam n'a signé à ce jour aucun accord particulier concernant l'organisation du temps de travail des salariés vietnamiens. Les contrats de travail sont régis par les textes en vigueur dans le pays.

### **1.2.2. Effectif à temps partiel permanents**

L'effectif à temps partiel (3/4 temps) est constitué de deux personnes soit 8% de l'effectif permanent basé en France au 31 décembre 2013.

### **1.2.3. Absentéisme permanents**

Le Groupe constate de manière générale un faible taux d'absentéisme parmi ses salariés. Ainsi en 2013, les salariés permanents en France ont cumulé 127 jours d'absence (taux d'absentéisme de 2%), hors congés payés et jours reposés liés à la réduction du temps de travail. Ces jours d'absence correspondent principalement à des jours d'arrêt maladie.

## **1.3. Relations sociales permanents et intermittents**

### **1.3.1. Organisation du dialogue social**

Les sociétés du Groupe en France dépendent toute de la convention collective de l'animation. Le Groupe compte 1 représentant du personnel au 31 décembre 2013. Au cours de l'exercice 2013, 1 réunion a eu lieu entre la Direction du Groupe et le représentant du personnel.

#### 1.4. Santé et sécurité au travail permanents et intermittents

Les conditions d'hygiène et de sécurité des salariés sont une constante préoccupation pour le Groupe. Au sein des réunions entre la Direction et le représentant du personnel, ce thème est abordé.

Des mesures constantes d'amélioration de l'environnement et des conditions de travail sont mises en œuvre. Fin 2011, lors du déménagement du siège social, de nombreuses mesures ont été prises dans le cadre de l'aménagement des bureaux tant niveau de la production que du personnel d'encadrement (lumière naturelle, environnement calme et adapté, climatisation...).

Par ailleurs, des sessions régulières de formation et de maintien des connaissances en matière de sécurité au travail sont organisées au sein du Groupe afin de sensibiliser les salariés à ces problématiques.

Traditionnellement, l'activité de production d'animation n'est pas considérée comme une activité à risque pour l'intégrité des salariés. Le Groupe n'a pas constaté d'accident du travail en 2013.

#### 1.5. Formation permanents

Le Groupe propose à ses salariés un accompagnement constant en matière de formation professionnelle, de maintien et d'amélioration des compétences. Les besoins et souhaits en matière de formation sont abordés au moins une fois par an lors des entretiens annuels.

En 2013, en France, 12% de l'effectif permanent du Groupe en France a bénéficié de 21 jours de formation.

En 2013, Le Groupe a mis en place un programme de formation au Vietnam auprès des jeunes afin de former et d'embaucher de nouveaux animateurs au sein de son studio Armada TMT. Compte tenu de la croissance du groupe, les recrutements et les formations vont se poursuivre en 2014.

#### 1.6. Egalité de traitement permanents et intermittents

##### 1.6.1. Egalité professionnelle hommes / femmes

Au sein des permanents du Groupe, la répartition hommes / femmes par catégorie socioprofessionnelle se présente de la manière suivante :

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	63%	38%	100%
Employés	24%	76%	100%
Agents de maîtrise	54%	46%	100%
<b>Total</b>	<b>51%</b>	<b>49%</b>	<b>100%</b>

Pris dans son ensemble, le Groupe emploie 49% de femmes et 51% d'hommes. L'effectif d'encadrement du Groupe est, quant à lui, constitué à 38% de femmes et à 62 % d'hommes.

Au niveau de la rémunération, le Groupe s'assure qu'il n'existe pas de disparité majeure entre les hommes et les femmes à niveau de compétence et d'expérience égale.

Le Comité de Direction est constitué de 2 femmes et de 6 hommes.

### 1.6.2. Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Les sociétés du Groupe souhaitent participer à l'insertion des travailleurs handicapés et s'efforcent de promouvoir leur emploi. Dans ce cadre, le Groupe Xilam fait appel à des entreprises employant des travailleurs handicapés dans le cadre de ces achats de fournitures.

### 1.6.3. Non-discrimination

Afin de favoriser la diversité dans les candidatures, le Groupe veille à ce qu'aucun critère illicite ou discriminatoire n'apparaisse lors de la diffusion d'offre d'emploi, tant en interne qu'en externe, et ce, quels que soient la nature du contrat de travail et le type d'emploi proposé.

Quel que soit le candidat reçu, le processus de recrutement de Xilam est unique et des critères strictement identiques de sélection sont appliqués. Le recrutement, la rémunération ou l'avancement de carrières ne sont ainsi basés que sur les seules compétences, aptitudes et expériences professionnelles.

## 1.7. Promotion et respects des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

Les relations sociales du Groupe sont soumises aux règles en vigueur en France ou au Vietnam, seuls pays dans lesquels le Groupe est implanté et intervient directement. Dans ces pays, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, en particulier celles relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'interdiction du travail forcé ou obligatoire et à la non-discrimination professionnelle, sont traduites dans le droit local, appliqué par le Groupe.

En matière du travail des enfants, la loi française prévoit que les enfants de moins de 16 ans ne peuvent être employés par les entreprises du spectacle sans autorisation administrative préalable. Cette autorisation délivrée par le Préfet du département dans lequel l'entreprise est domiciliée, est accordée sur avis d'une commission qui examine au cas par cas :

- ✓ La moralité du rôle ou de la prestation
- ✓ L'aptitude de l'enfant à assurer le travail qui leur est proposé (en fonction de son âge, de sa scolarité et de son état de santé)
- ✓ Les conditions d'emploi de l'enfant (rythmes des représentations, rémunérations, congés et temps de repos, hygiène et sécurité, sauvegarde de sa santé et de sa moralité)
- ✓ Les dispositions prises en vue d'assurer à l'enfant une scolarité normales.

Les horaires de travail sont par ailleurs strictement encadrés.

En 2013, 6 enfants ont été employés par l'un des prestataires du Groupe pour la réalisation des voix de la série *Flapacha, où es-tu ?*

Aucun enfant n'est employé directement par Xilam.

## **2. Informations environnementales**

Les activités permanentes du Groupe Xilam sont essentiellement administratives et commerciales. Pour l'exercice de ces activités, le Groupe est implanté en France et au Vietnam sur deux sites.

Pour son activité de production cinématographique, le Groupe est responsable des décisions relatives à la production quand ce dernier intervient comme producteur délégué.

En 2013, le Groupe est intervenu uniquement en tant que producteur délégué. Il est donc responsable des impacts environnementaux de ses productions. En 2013, le Groupe a produit 15 heures de programmes audiovisuels d'animation et un long métrage d'animation pour le cinéma.

De manière générale, l'impact environnemental des activités du Groupe reste donc limité.

### **2.1. Politique générale**

Le Groupe assume la responsabilité des impacts environnementaux issus de ses activités administratives et commerciales.

Pour ses activités administratives, le Groupe s'emploie à recourir à des matériaux recyclés et à faible consommation énergétique, mais ces activités, de par leur envergure limitée, n'entraînent pas d'impacts environnementaux majeurs.

Ses activités directes n'entraînant pas de risque environnemental significatif, aucune mesure systématique n'est prise par le Groupe, ni imposée à ses sous-traitants et aucune action spécifique de formation du personnel ou de prévention des risques de pollution n'est menée.

Dans la mesure où ses activités ont un impact limité sur l'environnement, le Groupe ne constitue pas de provisions pour risques environnementaux.

### **2.2. Pollution et gestion des déchets**

Les activités du Groupe Xilam n'entraînent aucune pollution de l'air, de l'eau ou du sol, ni aucune émission significative de pollution environnementale, sonore ou visuelle. En outre, la numérisation croissante des supports vers des supports dématérialisés tendent à réduire largement la production de déchets et l'émission de substance polluante.

### **2.3. Utilisation durable des ressources**

L'utilisation de ressources par le Groupe est essentiellement liée à ses activités administratives et à sa production d'animation.

Pour son fonctionnement administratif, le Groupe utilise l'eau à usage domestique exclusivement et la matière première consommée est le papier d'impression. Afin de limiter les impressions papier (contrats, factures..), le Groupe numérise l'ensemble de ces documents afin que les services autorisés puissent les consulter sans avoir à les imprimer.

Pour son fonctionnement dans l'activité de la production, cette dernière est maintenant réalisée sur des supports numériques (ordinateurs, tablettes).

## **Responsabilité sociale des entreprises**

### Informations sociétales

En matière énergétique, le Groupe mène une politique de consommation raisonnée, incluant notamment la régulation automatique de la température ambiante des locaux la nuit et les week-ends.

L'occupation des sols par le Groupe n'est pas significative. Elle se limite à l'occupation de deux bâtiments en milieu urbain.

### **2.4. Changement climatique et biodiversité**

Il est généralement admis que l'impact écologique du secteur de l'audiovisuel et du cinéma est peu significatif au regard d'autres activités industrielles.

En 2011, une première étude d'évaluation de l'empreinte carbone du secteur, menée par la société Carbone 4 est venue confirmer ce point. La filière audiovisuelle dans son ensemble produit annuellement 1,1 million de tonnes d'équivalent CO2 soit moins de 0,2% du total des émissions de CO2 en France (données statistiques du Ministère de l'écologie et du développement durable). La fabrication de programmes et de films audiovisuels pèse 26% de la production de CO2 du secteur.

## **3. Informations sociétales**

### **3.1. Impact territorial, économique et sociale de l'activité**

#### **3.1.1. Empreinte de l'activité en matière d'emploi**

Les effets de l'activité en matière d'emploi, notamment pour les intermittents du spectacle, sont présentés dans la partie sociale du rapport.

#### **3.1.2. Empreinte sociétale et culturelle de Xilam en France et à l'étranger**

Fondée en 1999 par Marc du Pontavice, Xilam est une société de production de contenu familial qui conçoit, produit et distribue des dessins animés, pour la TV, le cinéma et les nouvelles plateformes technologiques.

Référence européenne de l'animation haut de gamme, Xilam dispose d'un catalogue de 1500 épisodes de programmes riche en succès mondiaux comme les séries *Oggy et les Cafards*, *Les Zinzins de l'Espace*, *Zig & Sharko*, *Les Dalton*, *Flapacha*, *Ratz*, *Mr BéBé*, *Magic*, *Rantanplan*, *Shuriken School*, *Rahan*, *Toupou*. Xilam a également produit 3 longs métrages d'animation dont la sortie d'*Oggy et les cafards*, le film qui sortira en août 2013.

Fort de sa capacité d'innovation et de création, le Groupe Xilam a développé un savoir-faire reconnu dans le monde entier qui lui permet d'être présent dans 150 pays et est devenu un acteur majeur auprès des diffuseurs nationaux (France Télévision, TF1, Canal +..), européens (Super RTL, ZDF, Rai...) et mondiaux (Cartoon Network, Nickelodeon, Disney...).

Conscient du fort impact culturel et social de ses productions sur les jeunes générations, Xilam prête une attention particulière à la diversité, à la mixité et aux comportements de ses personnages animés ainsi qu'à la nature des dialogues et des messages véhiculés dans le but d'accompagner positivement le développement des enfants.

### 3.1.3. Empreinte économique

Le souhait de Xilam est de continuer à produire des séries et des films d'animation pour enrichir son catalogue et accompagner les talents dans l'expression de leur création artistique, afin qu'ils deviennent des incontournables dans le domaine de l'animation tant en France qu'à l'étranger. En 2012, Xilam était le premier producteur de programmes d'animation en France en volume (source CNC) et l'un des tous premiers producteurs d'animation en 2013.

## 3.2. Relations avec les parties prenantes

### 3.2.1. Conditions de dialogue avec les parties prenantes

Xilam exerce son activité à tous les niveaux de la chaîne de valeur de l'industrie de l'animation : la production, la distribution en France et à l'étranger et sur tous les supports (télévision, vidéo, numérique, salles).

Xilam est en relation directe avec l'ensemble des acteurs de l'industrie de l'animation, et en particulier :

- Les auteurs, scénaristes, les réalisateurs, sans lesquels les séries et les films d'animation n'existeraient et qui apportent l'innovation et la créativité nécessaires au succès d'une œuvre auprès du public ;
- Les producteurs ou coproducteurs, avec lesquels Xilam partage ses expériences de productions et les risques rattachés ;
- Les équipes de productions, essentiellement des intermittents du spectacle, qui apportent leur savoir-faire pour produire des séries et des films d'animation de qualité ;
- Les acteurs de l'industrie technique qui assistent Xilam dans la fabrication et le stockage du « matériel source »
- Les pouvoirs publics et les organisations publiques, et particulièrement le Centre National du cinéma et de l'image animé (CNC), qui organisent au niveau réglementaire et qui gèrent les aides nécessaires au financement des séries et des films d'animation, notamment par le programme de soutien à l'industrie cinématographique et audiovisuel ;
- Les chaînes de télévision françaises et étrangères, principaux financeurs des nouvelles productions, avec lesquelles Xilam Animation conclut des accords de coproduction et de préachat des droits de diffusion télévisuelle, et qui constituent le principal débouché pour les séries et films d'animation ;
- Les opérateurs de télécommunication et de service de VoD qui proposent de nouvelles offres de commercialisation des séries et des films d'animation

Désireux de s'investir au-delà des relations commerciales, Xilam est membre du Syndicat des producteurs des films d'animation (SPFA) dont Marc du Pontavice est le président. Ce syndicat réunit les principaux producteurs d'animation français.

### 3.2.2. Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat

En 2013, les actions de mécénat et de partenariat ont été très limitées.

### **3.2.3. Sous-traitance et relations avec les fournisseurs**

Outre les relations de partenariat que Xilam entretient avec les producteurs et coproducteurs pour la production des séries et des films d'animation, Xilam développe des liens historiques et étroits avec ses prestataires techniques (studio de productions, prestataires techniques de post production).

Etant donné le caractère critique de ce maillon de la chaîne de valeurs, Xilam maintient des relations pérennes de grandes qualités avec les différents acteurs de la chaîne production afin de maintenir une qualité de production reconnue par l'ensemble des diffuseurs en France et à l'international.

### **3.2.4. Loyauté des pratiques**

#### **3.2.4.1. La préservation de la propriété intellectuelle et de la chaîne de droits vis-à-vis des auteurs et des ayants droit**

L'industrie de l'animation repose sur la création, c'est pourquoi Xilam s'efforce de développer des relations transparentes et pérennes avec les auteurs et réalisateurs de ces œuvres.

Le secteur de la création, étant porté par le droit d'auteur, la préservation de la propriété intellectuelle, artistique et littéraire, et le respect de la chaîne de droits vis-à-vis des tiers sont des piliers de la politique de Xilam.

#### **3.2.4.2. La gestion des contrats d'auteurs**

Dans un souci de préservation de la propriété intellectuelle et de la chaîne de droits vis-à-vis des auteurs, des réalisateurs ou de leur ayants droits, les relations avec les différentes parties prenantes sont contractualisées systématiquement par le service juridique du Groupe. La contractualisation des différentes relations avec les auteurs et les réalisateurs permet de pérenniser les droits cédés à Xilam.

Xilam s'efforce de maintenir les relations de confiance en toute transparence vis-à-vis des différents intervenants dans la chaîne de droits. Bien que non tenu de délivrer une mission de conseil, Xilam accompagne ses auteurs et réalisateurs et se fait un devoir de répondre à leurs interrogations, et de faire preuve de disponibilité et de pédagogie.

Cette politique envers les auteurs et les réalisateurs favorise le développement de relations durables et de confiance, qui permet à Xilam de fidéliser ses meilleurs talents créatifs.

#### **3.2.4.3. La transparence dans les versements aux ayants droit**

Xilam a la volonté de respecter ses engagements contractuels pris avec tous les ayants droit des séries et films d'animation, qui sont considérés comme des partenaires du Groupe. Dans ce cadre, la Direction juridique et la Direction financière se chargent de fournir à chaque ayant droit leurs décomptes annuels. Ce processus est supervisé directement par Marc du Pontavice.

Les différentes directions en charge de ce processus entretiennent des liens permanents avec les différents ayants droits et s'efforcent de répondre aux demandes d'explication en temps réel et en toute transparence.

#### **3.2.4.4. La lutte contre le piratage**

Les évolutions numériques, et notamment l'internet, ont entraîné le développement du téléchargement illicites des œuvres. Ces pratiques sont pénalisantes et mettent en danger la création et la diffusion culturelle. Ainsi afin de lutter contre ce phénomène, la France s'est dotée d'une autorité publique indépendante, la Hadopi (Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet) dont les différents champs d'intervention et mission sont définis par le Code de la propriété intellectuelle, et qui vise notamment à protéger les œuvres à l'égard des atteintes aux droits qui leur sont attachés, dans le cadre de la « réponse graduée ».

Xilam, au travers d'une veille constante, s'assure que l'ensemble de ces œuvres n'est pas diffusé ou téléchargé illégalement sans son autorisation. Lorsque de telles pratiques sont identifiées, Xilam mène les actions nécessaires et adéquates afin de faire cesser dans les délais les plus brefs ces pratiques illégales (identification des contrefacteurs, déclaration des œuvres auprès des services de diffusion en ligne, etc.). En outre, Xilam collabore étroitement avec ses cocontractants (diffuseurs, distributeurs, licenciés) afin d'identifier, et de faire cesser, le cas échéant, tout acte de contrefaçon de ses programmes.

#### **3.2.5. Santé et sécurité des consommateurs**

##### **3.2.5.1. Protection des mineurs**

Les principales obligations concernant les mineurs auxquelles Xilam est assujettie concernent les principes de protection de la jeunesse. Xilam doit s'assurer que ses programmes pour enfants ne contiennent pas de scènes « violentes » et de la publicité clandestine.

Xilam mène depuis toujours une démarche proactive sur ces séries, dès l'écriture des scénarios, afin de s'assurer qu'aucune scène violente ou des références à des marques ne soient intégrées dans les œuvres produites.

En parallèle, Xilam travaille en étroite collaboration avec les diffuseurs pour le respect des dites obligations.

##### **3.2.5.2. Accès à un public malentendant ou malvoyant**

En fonction des demandes des chaînes et du type de séries, Xilam prend en charge le sous titrage pour le public malentendant et aussi l'audio-description à destination du public malvoyant.

#### **3.2.6. Droits de l'homme**

Xilam exerce ces activités dans le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU.

# **Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport relatif à la responsabilité sociale des entreprises**

**Exercice clos le 31 décembre 2013**

Aux Actionnaires

**XILAM ANIMATION**

86/90 rue Notre-Dame de Nazareth

75003 PARIS

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC (article 3 de l'arrêté du 13 Mai 2013), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées de la société XILAM ANIMATION présentées dans le rapport relatif à la responsabilité sociale des entreprises établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

## **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'Administration de XILAM ANIMATION d'établir un rapport de gestion ou un rapport spécifique comprenant les informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce.

## **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer notre indépendance et la conformité de nos travaux avec les textes légaux et réglementaires applicables.

## **Responsabilité de l'OTI**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- D'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport relatif à la responsabilité sociale des entreprises ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des informations RSE) ;
- D'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère (Avis motivé sur la sincérité des informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 3 personnes entre le 5 février et le 17 avril 2014 soit une durée d'environ 10 jours avec un audit sur site les 12 et 13 Mars.

## **Responsabilité sociale des entreprises**

### **Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la responsabilité sociale des entreprises**

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et conformément à la norme professionnelle des experts comptables applicable aux attestations particulières.

#### **1. Attestation de présence des informations RSE**

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables concernés, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- Nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport relatif à la responsabilité sociale des entreprises avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce ;
- Nous avons vérifié que les informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce ;
- En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

**Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport relatif à la responsabilité sociale des entreprises des informations requises.**

#### **2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE**

##### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons identifié les personnes responsables de la mise en place du processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations.

Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations RSE.

Nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application de ce processus et de ces procédures avec Monsieur Marc du PONTAVICE, Président Directeur Général, Madame Marine ROBERT, Directrice de Production, Monsieur Patrick CAETANO, Directeur Administratif et Financier et Monsieur Romain HIRSCHMANN Chargé de Mission Développement et Stratégie.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Nous avons en particulier étudié :

- Informations sociales : Les embauches et les licenciements et les rémunérations et leur évolution ;
- Informations sociétales : les actions engagées en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs, l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale et le respect de la propriété intellectuelle ;

## **Responsabilité sociale des entreprises**

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la responsabilité sociale des entreprises

Pour ces informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- Au niveau de l'entité XILAM ANIMATION à PARIS, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion;
- Au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne plus de 20 % sur les informations jugées les plus significatives.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### **Conclusion**

**Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère.**

Toulouse, le 30 Avril 2014  
L'Organisme Tiers Indépendant,

**Cabinet de Saint Front**  
Jacques de Saint Front

# Gouvernement d'entreprise

## Sommaire

<b>Rapport du président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe.....</b>	<b>55</b>
<b>1. Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration .</b>	<b>55</b>
1.1	Composition du Conseil d'Administration..... 55
1.2	Tenue des réunions du Conseil d'Administration..... 57
1.2.1	Objet des réunions ..... 58
1.2.2	Règlement intérieur et déontologie des membres du Conseil d'Administration..... 59
1.2.3	Evaluation des travaux du Conseil ..... 59
1.2.4	Comités au sein du Conseil..... 59
1.2.4.1	Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration..... 59
1.3	Relation avec les tiers ..... 60
1.4	Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'Administration 60
1.5	Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux ..... 60
1.5.1	Rémunération du Président Directeur Général..... 61
1.6	Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale..... 62
1.7	Publication des informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique..... 62
<b>2. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société .....</b>	<b>63</b>
2.1	Définition et objectifs des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ..... 63
2.2	Organisation générale du contrôle interne..... 63
2.3	Les acteurs du contrôle opérationnel ..... 64
2.3.1	Le comité exécutif..... 64
2.3.2	Le Comité de Direction..... 65
2.3.3	La Direction Financière ..... 65
2.3.4	La Direction Juridique..... 65
2.3.5	La Direction de Production..... 66
2.4	L'identification et l'évaluation des risques..... 66
2.5	Qualité des informations comptables, financières et de gestion..... 66
2.6	Les activités de contrôle de l'information comptable et financière de la société..... 67
2.6.1	Le service comptabilité et finance..... 67
2.6.2	Le contrôle de gestion..... 67
2.7	Description synthétique des procédures de contrôle interne..... 68
2.7.1	Procédures de contrôle de gestion opérationnel ..... 68
2.7.1.1	Plan annuel et pluri annuel ..... 68
2.7.1.2	Contrôle budgétaire mensuel..... 68
2.7.1.3	Tableau de bord mensuel..... 68
2.7.1.4	Actualisation..... 68
2.7.1.5	Rapprochement avec les données comptables..... 68
2.7.2	Procédures de contrôle de la trésorerie ..... 68
2.7.2.1	Sécurisation des paiements..... 68
2.7.2.2	Gestion du risque de liquidités ..... 69
2.7.2.3	Placement de la trésorerie excédentaire..... 69
2.7.3	Procédures de production et de contrôle de l'information financière..... 69
2.7.3.1	Constataion du chiffre d'affaires..... 69
2.7.3.2	Outils comptables ..... 69
2.7.3.3	Procédures d'arrêté des comptes..... 69
2.7.3.4	Communication financière..... 70
2.7.4	Procédures de sécurisation des droits détenus par la Société..... 70
2.7.4.1	Contrôle de la chaîne des droits ..... 70
2.7.4.2	Contrôle de la diffusion des séries..... 71
2.7.5	Procédures de contrôle des engagements..... 71

## Gouvernement d'entreprise

2.7.5.1	<i>Rédaction, approbation et suivi des contrats.....</i>	71
2.7.5.2	<i>Contrôle de la gestion du personnel.....</i>	71
2.7.5.3	<i>Contrôle des engagements de dépenses, d'approbation des factures et de validation des paiements.....</i>	72
2.7.6	<i>Procédures de fiabilisation et de protection des systèmes informatiques.....</i>	72
2.7.6.1	<i>Protection physique des machines.....</i>	72
2.7.6.2	<i>Protection anti-intrusion réseau.....</i>	72
2.7.6.3	<i>Protection des données.....</i>	73
2.7.6.4	<i>Sauvegarde des données.....</i>	73
2.7.6.5	<i>Archivage des séries / Archivage annuel.....</i>	73
2.7.6.6	<i>Protection anti-virus.....</i>	73

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Xilam Animation.... 74**

# **Rapport du président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe**

Chers actionnaires,

En complément du rapport général du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, au terme du présent rapport de la composition du Conseil d'administration de Xilam Animation SA (ci-après "la Société") et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

En vue de la présentation de ce rapport, le Président a chargé la Direction financière et du contrôle de gestion du projet d'identification et de description de l'environnement de contrôle et des processus clés, dont ils lui ont rendu compte.

Au regard de son activité, de son fonctionnement et de sa taille la Société se réfère, depuis l'exercice 2010, au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible à l'adresse internet suivante :

[http://www.middlednext.com/IMG/pdf/Code\\_de\\_gouvernance\\_site.pdf](http://www.middlednext.com/IMG/pdf/Code_de_gouvernance_site.pdf) (ci-après le "Code de Référence").

La Société respecte une majorité des préconisations de ce Code de Référence et expose au sein du présent rapport les dispositions qui ont été écartées et les motivations de cette décision suivant la règle "appliquer ou expliquer".

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 avril 2013.

## **1. Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration**

---

### **1.1 Composition du Conseil d'Administration**

Les statuts stipulent que le Conseil d'Administration de la Société comprend entre trois et dix-huit membres.

La durée des mandats des administrateurs est de 6 ans renouvelable. Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société. Les nominations des administrateurs actuels ont été ratifiées par les assemblées générales 16 juin 2009 et 31 mai 2012. Aucun administrateur n'est élu par les salariés et aucun censeur n'est membre du Conseil. Enfin, compte tenu de la taille réduite de la Société, les administrateurs ne sont membres d'aucun comité particulier et ne siègent qu'au Conseil d'Administration.

## Gouvernement d'entreprise

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'Administration est composé de cinq membres, comme suit :

Nom	Mandat	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Date d'expiration du mandat	Nombre d'actions de la Société
Marc du Pontavice	Président et Directeur Général	07/07/1999	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	2 969 799
Guillaume May	Administrateur	18/01/2000	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	1 000
Alix de Maistre	Administrateur	27/12/2000	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	3 067
Fabrice Nozières	Administrateur	31/05/2012	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017	1
Hugues Le Bret	Administrateur	31/05/2012	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017	500

En date du 22 avril 2013, Patrick Malka a décidé, après plus de 11 ans passés dans le Groupe Xilam en tant que Directeur Général adjoint puis en tant qu'administrateur, de démissionner de ses fonctions d'administrateur.

Il est précisé que le Conseil d'Administration compte actuellement trois membres indépendants, au sens du Code de Référence, c'est-à-dire un administrateur n'entretenant aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'exercice de sa liberté de jugement :

- Guillaume May, Directeur de l'association Alphabet Familles
- Fabrice Nozières, Directeur Financier de RTL France
- Hugues Le Bret, Président du Conseil de Surveillance de Financière des Paiements Electroniques S.A.S.

Conformément au Code de Référence les critères et la méthode retenus par le Conseil d'Administration afin de justifier l'indépendance de ses membres sont les suivants :

- "ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années. "

Le Conseil d'Administration de Xilam Animation compte plus d'un tiers d'administrateurs indépendants en conformité avec le Code de Référence.

## Gouvernement d'entreprise

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

Il est également précisé que la composition du Conseil d'Administration, qui comprend un administrateur de sexe féminin en la personne d'Alix de Maistre, est en conformité avec les dispositions de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'Administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Nom	Mandats et fonctions exercés au sein de la Société ou du Groupe	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société ou du Groupe
<b>Marc du Pontavice</b>	<u>Sociétés de droit français :</u> - Président Directeur Général de la Société - Représentant permanent de MDP Audiovisuel, Président de Xilam Group SAS - Gérant de MDP Audiovisuel SARL - Représentant permanent de la Société, Président de Xilam Films SAS -Président de Xilam Multimédia SAS <u>Sociétés de droit étranger :</u> - Gérant de Igloo Productions GmbH, société non cotée de droit allemand - Gérant de CDG Corporate Inc., société non cotée	<u>Sociétés de droit français :</u> - Gérant de Films du Gorak SARL, société non cotée - Gérant de One World Films SARL, société non cotée
<b>Guillaume May</b>	Administrateur	Néant
<b>Alix de Maistre</b>	Administrateur	Néant
<b>Fabrice Nozières</b>	Administrateur	<u>Sociétés de droit français :</u> - Gérant de Paris Television SARL - Co-gérant de BMG Rights Management - Administrateur de RTL Net SAS - Co-gérant de Francis Dreyfus Music SARL - Administrateur de Bey Medias
<b>Hugues Le Bret</b>	Administrateur	<u>Sociétés de droits français :</u> - Président de Achèle SAS - Président du Comité de surveillance de Financière des Paiements Electroniques SAS - Administrateur de Aliotts SA

Conformément à l'article 16.2 des statuts, les administrateurs doivent détenir au moins une action de la Société pendant toute la durée de leur mandat.

## 1.2 Tenue des réunions du Conseil d'Administration

Le Code de Référence recommande que le Conseil d'Administration se réunisse au moins quatre fois par an mais reconnaît que la Société peut fixer discrétionnairement la fréquence des réunions du Conseil selon sa taille et ses caractéristiques propres.

## Gouvernement d'entreprise

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au minimum deux fois par an, sur convocation du Président, et notamment pour statuer sur les comptes, les documents de gestion prévisionnelle, sur les dossiers présentant des conséquences financières importantes pour la Société (acquisitions, abandons de créance...) qui font l'objet d'une approbation préalable en Conseil.

Les statuts de la Société prévoient que les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par le Président du Conseil d'Administration, par lettre, télégramme, télex ou télécopie, moyennant le respect d'un délai minimum de 8 jours. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Des dossiers chiffrés sur les points abordés par le Conseil sont préparés par le Conseil d'Administration en collaboration avec les directions fonctionnelles de la Société sous le contrôle du Président – Directeur Général et sont remis aux Administrateurs quelques jours avant le Conseil d'Administration. Chaque question abordée fait l'objet d'un débat entre les Administrateurs et est soumise au vote à l'issue de la discussion.

Les Commissaires aux comptes sont invités aux Conseils d'Administration d'arrêté des comptes.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil font l'objet d'une approbation formelle par les Administrateurs avant signature. Ils sont signés par le Président du Conseil d'Administration et un autre membre au-moins et sont consignés dans le Registre des délibérations du Conseil, lequel est conservé au siège social de la Société.

#### 1.2.1 Objet des réunions

Au cours de l'exercice 2013, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni trois fois aux dates et pour les motifs suivants :

Date	Ordre du jour	Taux d'assiduité
29 avril 2013 :	<ul style="list-style-type: none"><li>- évaluation du fonctionnement du Conseil ;</li><li>- arrêté des comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2012 ;</li><li>- affectation du résultat 2012 ;</li><li>- revue des conventions réglementées ;</li><li>- arrêté des termes du rapport financier annuel et des rapports destinés à l'assemblée générale ;</li><li>- approbation du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;</li><li>- changement d'un commissaire aux comptes titulaire ;</li><li>- démission d'un administrateur ;</li><li>- préparation et convocation de l'Assemblée générale annuelle mixte ;</li><li>- contrat de liquidité ;</li></ul>	100%
10 septembre 2013 :	<ul style="list-style-type: none"><li>- arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2013 ;</li><li>- arrêté des termes du rapport financier semestriel ;</li><li>- autorisation d'un avenant à une convention réglementée ;</li></ul>	80%
10 décembre 2013 :	<ul style="list-style-type: none"><li>- examen des perspectives d'activité et de la stratégie du groupe ;</li><li>- autorisation de la nouvelle convention réglementée avec MDP Audiovisuel ;</li><li>- rémunération du directeur général ;</li></ul>	100%

## **Gouvernement d'entreprise**

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

#### **1.2.2 Règlement intérieur et déontologie des membres du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration n'a pas établi de règlement intérieur, mais demeure attentif aux bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, et notamment les points de vigilance du Code de Référence. À cet effet, le Conseil d'Administration statue trois fois par an sur la stratégie de l'entreprise et se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

Par ailleurs, il n'y a pas à l'heure actuelle de code de déontologie pour les organes de Direction de la Société.

#### **1.2.3 Evaluation des travaux du Conseil**

Conformément aux recommandations du Code de Référence, la Société privilégie l'autocontrôle par les administrateurs s'agissant de leur capacité à évaluer annuellement et de manière pertinente le fonctionnement du Conseil d'Administration et sur la préparation de ses travaux.

Au cours de l'exercice 2013, le Président a ainsi invité, dans le cadre de la séance du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 17 avril 2014, les administrateurs à discuter et à évaluer le fonctionnement et la prise de décision du conseil (nombre de réunions, thèmes abordés, décisions prises). Les conclusions des discussions ont conforté le bon fonctionnement du Conseil d'Administration et les bonnes pratiques mises en place.

#### **1.2.4 Comités au sein du Conseil**

Compte tenu de la taille de la Société, le Conseil d'Administration a décidé de ne mettre en place ni comité d'audit, ni comité de rémunération ; la gouvernance mise en place permettant une bonne régulation du pouvoir ainsi qu'une efficacité des prises de décision.

Il est néanmoins précisé que la fonction d'audit interne du Groupe est assurée par le Conseil d'Administration, assistée par la Direction générale.

##### **1.2.4.1 Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration**

Dans le respect des dispositions du Code de Référence et conformément à l'article L. 823-20 du Code de commerce le Conseil d'Administration de Xilam Animation s'identifie comme l'organe chargé de remplir les fonctions du comité d'audit mentionné par la loi.

Conformément aux dispositions du Rapport 2012 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants, le Conseil remplissant les fonctions de comité d'audit, comprend en son sein deux administrateurs considérés comme indépendants et compétents en matière financière ou comptable, en les personnes de Monsieur Hugues Le Bret et Monsieur Fabrice Nozières.

Lorsque le Conseil d'administration se réunit en qualité de comité d'audit, la présidence en est assurée par un membre indépendant disposant de compétence financière ou comptable. Le Président Directeur Général participe aux réunions afin de favoriser les échanges directs et immédiats durant la réunion mais s'abstient de participer aux votes desdites délibérations.

Conformément aux missions dévolues au Comité d'audit, le Conseil d'Administration assure ainsi le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

## Gouvernement d'entreprise

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

S'agissant des comptes 2013, le Conseil d'Administration s'est réuni à la date et pour les motifs suivants :

17 avril 2014 :	- examen des comptes annuels au 31 décembre 2013
-----------------	--

L'intégralité des membres étaient présents à cette réunion du Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration tout comme les Commissaires aux comptes. Le Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration n'a pas formulé d'observations particulières.

### 1.3 Relation avec les tiers

Le Conseil d'Administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes consolidés semestriels) ainsi que les comptes annuels (sociaux et consolidés).

### 1.4 Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'Administration

La fonction de Directeur Général est assumée par le Président du Conseil d'Administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration n'a pas souhaité limiter les pouvoirs du Directeur Général au-delà de ce qu'autorise la loi.

Monsieur Marc du Pontavice a été renouvelé dans ses fonctions de Directeur Général de la Société conformément à la décision du Conseil d'Administration du 14 avril 2009.

### 1.5 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Les membres du Conseil d'Administration exercent leur mandat à titre gracieux et ne perçoivent aucun jeton de présence, ni aucune autre rémunération, ni aucun avantage en nature ; à l'exception du Président tel que décrit ci-dessous.

Il est précisé par ailleurs que l'Assemblée Générale du 31 mai 2012 a autorisé le Conseil d'Administration :

- à consentir un nouveau plan d'options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société, valide pour une durée de 26 mois dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de Commerce,
- à attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, valide pour une durée de 26 mois, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129 et suivants et L. 229-197-1 et suivant du Code de commerce.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune attribution de stock-options ou d'actions gratuites n'a été réalisée au profit des mandataires sociaux ou des salariés ; il n'existe donc pas d'instrument dilutif du capital de Xilam Animation SA.

## Gouvernement d'entreprise

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

#### 1.5.1 Rémunération du Président Directeur Général

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Président Directeur Général touche une rémunération fixe mensuelle de 2.000 euros brut par mois au titre de son mandat social de directeur général. Les frais de déplacement de Monsieur Marc du Pontavice dans le cadre de son mandat sont également pris en charge par Xilam Animation.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance dans le domaine de la production déléguée entre Xilam Animation et MDP Audiovisuel. Cette convention prévoit l'assistance apportée par Marc du Pontavice, via MDP Audiovisuel, à Xilam Animation dans les domaines suivants :

- recherche et développement des projets,
- recherche de financement,
- suivi de la production des œuvres.

Cette dernière annule et remplace la convention existante au 31 décembre 2012 entre Xilam et MDP Audiovisuel. En contrepartie de cette assistance, Xilam Animation verse à MDP Audiovisuel une rémunération mensuelle de 30 000 euros depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 soit une rémunération annuelle de 360 milliers d'euros, soit un montant équivalent à celui versé au titre la précédente convention.

Le Président Directeur Général de Xilam ne bénéficie d'aucun régime de retraite spécifique, ni d'indemnité de cas de cessation de son mandat.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Marc du Pontavice</b> Président Directeur Général	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Guillaume May</b> administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Alix de Maistre</b> administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Hugues Le Bret</b> administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Fabrice Nozières</b> administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

### **1.6 Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Le mode de fonctionnement (convocation, bureau, procès-verbaux) de l'assemblée générale, la participation des actionnaires et les modalités d'exercice de leurs pouvoirs sont fixés aux articles 24 et suivants des statuts de la Société.

### **1.7 Publication des informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Ces éléments sont présentés dans le Rapport de gestion de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

## **2. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société**

---

Cette partie du rapport vise à rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport est le résultat d'un recueil d'informations réalisé auprès des différents acteurs du contrôle interne, aboutissant à la description factuelle de l'environnement de contrôle et des procédures en place. Cette démarche s'inscrit dans une perspective qui permettra à Xilam d'aboutir à terme à une appréciation sur l'adéquation et l'efficacité de son contrôle interne.

### **2.1 Définition et objectifs des procédures de contrôle interne et de gestion des risques**

Les règles de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et du groupe Xilam sont définies par le Conseil d'Administration et la Direction et mises en œuvre par le personnel de l'entreprise.

Celles-ci s'inspirent notamment du Cadre de Référence des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne fourni par l'AMF, complété par le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites, et visent notamment à fournir une assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- créer et préserver l'intégrité des actifs de la Société ainsi que sa réputation sur les différents marchés où cette dernière évolue ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs financiers et opérationnels ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société et mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques spécifiques ;
- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- s'assurer du bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés par l'application, au sein des filiales du Groupe, des procédures définies par la Société ; et
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

### **2.2 Organisation générale du contrôle interne**

L'organisation du contrôle interne est fortement centralisée. La structure et les procédures de contrôle interne sont définies par les directions financière, juridique et de production ainsi que le Comité de direction (ci-après les "acteurs du contrôle opérationnel") de la Société pour le groupe Xilam composé de Xilam Animation SA, tête de groupe, Xilam Films SAS, Xilam Multimédia SAS, Igloo GmbH et Armada TMT (ci-après le "Groupe").

Les sociétés étrangères du Groupe ont la responsabilité de mettre en application les lignes directrices et procédures définies par la Société. La société mère et les filiales sont gérées directement par les directions financière et juridique de la Société et appliquent de fait les règles et procédures de la Société.

## Gouvernement d'entreprise

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

Afin d'assurer un environnement de contrôle adéquat, la Direction de la Société a mis au point un ensemble de normes comprenant à ce jour :

- les règles à respecter par les collaborateurs au sein du groupe et notamment dans le règlement intérieur,
- une liste de procédures qui visent à formaliser les processus de prises de décision, d'engagement et de paiement.

## 2.3 Les acteurs du contrôle opérationnel

### 2.3.1 Le comité exécutif

Le comité exécutif est composé des 5 membres suivants :

Nom	Date d'entrée au comité de direction	Fonction
Marc du Pontavice	Fondateur	Président Directeur Général
François-Xavier de Maistre	01/11/2002	Directeur Marketing et Communication
Patrick Caetano	17/02/2011	Directeur Financier
Romain Hirschmann	01/01/2013	Responsable Stratégie et Développement
Pierre Monfort	01/04/2008	Directeur Juridique

Le rôle du comité exécutif est tourné principalement sur les domaines stratégiques clés de la société :

- Gestion des risques financiers, juridiques, marketing, opérationnels et environnementaux;
- Politique stratégique de développement et de diversification soit au travers des acquisitions, du développement de nouveaux métiers ;
- Renforcement des stratégies existantes afin d'optimiser les résultats et le cash-flow ainsi que l'image donnée au marché ;
- Mise en place de processus de contrôle internes transversaux aux fonctions supports ;
- Recrutement des cadres clés nécessaire au développement du Groupe.

### 2.3.2 Le Comité de Direction

Le comité de direction comprend 5 membres:

Nom	Date d'entrée au comité de direction	Fonction
Marc du Pontavice	Fondateur	Président Directeur Général
François-Xavier de Maistre	01/11/2002	Directeur Marketing et Communication
Camille Wilplier	01/10/2011	Directrice du Studio
Patrick Caetano	17/02/2011	Directeur Financier
Romain Hirschmann	01/01/2013	Responsable Stratégie et Développement
Erick Rouillé	01/01/2013	Directeur des ventes
Marie Laurence Turpin	01/01/2013	Productrice Executive
Pierre Monfort	01/04/2008	Directeur Juridique

Le Comité de direction se réunit au-moins deux par mois, sachant qu'une réunion sur deux est élargie à d'autres cadres responsables (directrice littéraire, directeur technique, direction des ventes...).

Ses principales missions portent sur les choix éditoriaux (politique d'investissement), les stratégies commerciales, et la gestion du personnel et des carrières.

Le Comité de direction est à l'origine de la formalisation des procédures de fonctionnement et de contrôle interne appliquées au sein de la Société.

Enfin, hormis Marc du Pontavice, aucun des membres du Comité de direction n'exerce d'autre fonction dans une autre société.

### 2.3.3 La Direction Financière

La Direction Financière a pour missions :

- d'assurer la coordination des opérations financières dans la Société et dans le groupe ;
- de gérer, en concertation avec les filiales, la trésorerie du groupe ; et
- de renforcer le processus de sécurisation de l'information comptable et financière et de remontée de l'information pour la consolidation.

### 2.3.4 La Direction Juridique

La Direction Juridique a pour missions :

- d'assurer une mission de conseil auprès de la Société et émet des avis juridiques ;
- de suivre et de gérer les risques juridiques.

#### 2.3.5 La Direction de Production

La Direction de Production a pour missions :

- d'assurer le montage, le suivi budgétaire et opérationnel et la bonne fin des productions, en relation avec la Direction financière et la Direction juridique ; et
- de gérer les relations avec les différents partenaires et prestataires, et s'assurer du respect du cahier des charges définis à chaque début de production.

Compte tenu de la taille de la Société, il n'existe pas de service d'audit interne ou de personnel dédié exclusivement au contrôle interne. Cependant le contrôle interne est l'affaire de tous les salariés de la Société. Les procédures sont clairement identifiées au niveau de chaque service et appliquée en conséquence, aussi bien au niveau financier, juridique qu'au niveau de la production.

#### 2.4 L'identification et l'évaluation des risques

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs fixés par la Direction Générale.

L'identification des risques tant au niveau de Xilam Animation qu'au niveau de chaque processus est effectuée en collaboration avec chaque responsable opérationnel et fonctionnel.

Une cartographie des risques est ainsi constituée et mise à jour régulièrement. L'évaluation de ces facteurs de risques permet de définir les activités de contrôle.

Les facteurs de risques spécifiques aux activités, que Xilam Animation juge pertinents et significatifs sont listés et font partie du rapport de gestion sous la rubrique "facteurs de risques". Les métiers du Groupe font l'objet d'un contrôle financier récurrent avec l'élaboration de reportings opérationnels et comptables. Les risques sont appréhendés par processus opérationnel.

Les risques liés aux activités financières sont également décrits dans le rapport de gestion et les annexes aux comptes sociaux et consolidés.

Les autres risques identifiés sont de nature réglementaire ou opérationnelle et sont sous le contrôle des structures adéquates ou de la Direction générale quand les enjeux le justifient. Ces risques sont toutefois amoindris par une organisation structurée des opérations et des délégations de pouvoir, telles que décrites ci-dessous.

#### 2.5 Qualité des informations comptables, financières et de gestion

Les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société :

- reposent sur un ensemble de systèmes et de procédures déployées au sein de la Société et du groupe Xilam,
- reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'ensemble de ces outils et procédures a pour objectif d'apporter à la Direction de la Société les éléments permettant de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

## Gouvernement d'entreprise

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

La Direction Financière de la Société fixe la nature, l'étendue, la forme et la fréquence des informations financières au niveau du Groupe que doivent fournir les filiales et les services comptables de la Société. Elle fixe les normes et les procédures comptables et les instruments standardisés de la consolidation.

L'adoption des normes comptables IFRS au cours de l'exercice 2005-2006 a contribué à l'analyse approfondie des processus et du contenu de l'information financière.

## 2.6 Les activités de contrôle de l'information comptable et financière de la société

La Direction Financière reporte directement au Président.

L'organisation comptable et financière de la Société s'articule autour de deux services de comptabilité (structure et production), sous la direction du Directeur financier et de son adjointe, qui sont également en charge du contrôle de gestion et du suivi budgétaire des sociétés du Groupe, et qui, pour l'exercice de ses missions et ses contrôles, s'appuie sur ces deux services de comptabilité auquel s'ajoute la Direction de production. Cette organisation ainsi que les procédures mises en œuvre tendent à assurer la fiabilité, l'intégrité et la pertinence de l'information comptable et financière diffusée par la Société.

### 2.6.1 Le service comptabilité et finance

Le système comptable et financier de l'entreprise est divisé en deux services :

- une comptabilité de production qui enregistre l'ensemble des coûts des productions. Ces données sont comptabilisées selon un plan comptable spécifique aux comptabilités de production et sont intégrées dans la comptabilité générale de la Société à chaque arrêté ;
- une comptabilité générale qui enregistre l'ensemble des coûts généraux de la Société, des coûts des séries en développement et des factures afférentes aux clients.

Leurs objectifs :

- garantir que les comptes sociaux et fiscaux sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes comptables, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la Société ;
- établir les comptes consolidés du groupe Xilam selon les règles et méthodes comptables préalablement définies par la Société mère ;
- assurer la disponibilité des informations financières sous une forme et dans des délais permettant aux lecteurs de les comprendre et de les utiliser efficacement ;
- s'assurer des procédures relatives à la validation et à la mise en paiement des factures suivant un système d'autorisation et de signatures.
- Les comptes sont clôturés sur une base semestrielle alors que le chiffre d'affaires et les coûts de production font l'objet d'arrêtés mensuels et trimestriels

### 2.6.2 Le contrôle de gestion

Le contrôle de gestion au sein de la Société et du Groupe est désormais assuré par le Directeur financier et consiste notamment à :

- élaborer le budget en lien avec les responsables opérationnels,
- élaborer le suivi budgétaire de la structure, des projets en développement et des productions en relation avec la comptabilité et la direction de production,
- participer à la production des comptes semestriels et annuels, et du chiffre d'affaire,
- élaborer le plan de trésorerie annuel, actualisé sur une base mensuelle, en relation avec le Président,
- mettre en place le plan comptable analytique et le tenir à jour.

Le Directeur financier reporte trimestriellement à la Direction l'ensemble des tableaux de bord. Une stricte répartition des tâches au sein de la Direction financière et un contrôle des accès informatiques garantissent une efficace prévention de la fraude.

## **2.7 Description synthétique des procédures de contrôle interne**

### **2.7.1 Procédures de contrôle de gestion opérationnel**

#### **2.7.1.1 Plan annuel et pluri annuel**

L'organisation de la planification est assurée par le contrôle de gestion géré par la Direction financière en coordination avec l'ensemble des fonctions support (ventes, juridiques, production) sous la direction de la Direction générale qui en définit les principes et le calendrier, anime le processus par direction fonctionnelle, et vérifie la cohérence d'ensemble.

#### **2.7.1.2 Contrôle budgétaire mensuel**

Le budget annuel fait l'objet d'un suivi mensuel, en collaboration avec la direction et la comptabilité de production : validation des charges et produits fin de mois et mesure des écarts au budget. Ce suivi budgétaire mensuel concerne pour la partie "coûts" les productions en cours de séries, les projets en développement ainsi que les frais généraux et pour la partie "revenus" les plans de financement et les ventes de catalogue.

Le contrôle budgétaire des dépenses par direction fonctionnelle est assuré à chaque arrêté de compte, soit deux fois par an.

#### **2.7.1.3 Tableau de bord mensuel**

Chaque mois, la Direction financière et la Direction de production remettent au Président un reporting détaillant le suivi des dépenses de production, de développement, le chiffre d'affaires et les prévisions de trésorerie actualisées. L'ensemble des données sont validés par la Direction générale.

#### **2.7.1.4 Actualisation**

Seul le plan de trésorerie à 12 mois fait l'objet d'une actualisation mensuelle. Les tendances dégagées par le contrôle mensuel ou semestriel des budgets ne se substituent pas au plan annuel en matière de référentiel du contrôle budgétaire, sauf pour les budgets de production. En effet, en fonction des dépassements/économies dégagés par les situations produites chaque mois par la comptabilité, la direction de production actualise les budgets ou non, en plus d'une réactualisation à chaque arrêté comptable. Le résultat du Groupe fait également l'objet d'une actualisation deux fois par an.

#### **2.7.1.5 Rapprochement avec les données comptables**

Les systèmes comptables et de gestion bénéficient d'une "alimentation" identique (saisie unique des factures). Le bouclage semestriel du suivi budgétaire des directions fonctionnelles avec les arrêtés comptables, et mensuel pour les dépenses de production permet donc de contrôler la fiabilité de l'information financière.

### **2.7.2 Procédures de contrôle de la trésorerie**

#### **2.7.2.1 Sécurisation des paiements**

La Société a décidé de mettre en place au cours de l'exercice 2008 une plus grande sécurisation des transactions avec toutes ses banques grâce à un système de certifications numériques. Les virements de trésorerie et paiement sont effectués par transfert de fichier EDI. De plus, le rapprochement bancaire-comptable quotidien permet de contrôler et valider les sorties effectuées par la Société.

## **Gouvernement d'entreprise**

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

Le risque de fraude interne est réduit grâce à une double signature de tous les moyens de paiement de la Société et des filiales françaises, avec une mise à jour des pouvoirs à chaque départ de signataire.

#### **2.7.2.2 Gestion du risque de liquidités**

La Direction financière est chargée de veiller à ce que la Société dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisantes au regard de ses besoins :

- par des situations de trésorerie journalières et des prévisions à 6 semaines ;
- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie à 12 mois : ces prévisions sont ensuite synthétisées dans un tableau de bord et présentées mensuellement au Président Directeur Général ; et
- par la négociation et le maintien de ligne de trésorerie (et notamment escompte des contrats de diffusion/coproduction auprès de Coficiné).

Cette gestion de trésorerie permet d'assurer le financement des développements et des productions in fine.

#### **2.7.2.3 Placement de la trésorerie excédentaire**

La Société ayant opté pour une gestion "en bon père de famille", la trésorerie excédentaire fait l'objet de placement privilégiant la sécurité au rendement, sans aucun risque de perte en capital (SICAV, comptes à terme, billets de trésorerie).

### **2.7.3 Procédures de production et de contrôle de l'information financière**

#### **2.7.3.1 Constatation du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires fait l'objet d'un calcul extra-comptable mensuel, et d'une communication trimestrielle.

L'enregistrement du chiffre d'affaires en comptabilité se fait à chaque arrêté comptable selon des méthodes propres à la nature du chiffre d'affaires, et dépend de l'existence de pièces justificatives : contrat pour les séries du catalogue, certificat de livraison pour les séries en production (au prorata des épisodes livrés et acceptés à la clôture) et des jeux vidéo, visa d'exploitation pour les œuvres cinématographiques.

#### **2.7.3.2 Outils comptables**

Les informations comptables et financières sont traitées grâce à des outils dédiés reconnus sur le marché : "Studio" pour la gestion de la paie, "Peplum" pour la gestion des situations de production, "Louma" pour la comptabilité générale et la comptabilité de production et "Ciel" pour la gestion des immobilisations.

Ces logiciels sont interfacés afin d'assurer d'une part l'homogénéité des restitutions comptables, et d'autre part, de permettre la production des états financiers dans les plus brefs délais. Ils sont également mis à jour régulièrement afin de suivre les évolutions des textes réglementaires.

Les états consolidés sont préparés et établis en interne par la Direction financière assisté par des conseils externes en particulier pour les éléments relatifs aux normes IFRS.

En outre en 2011, le logiciel de consolidation Magnitude a été mis en place pour la clôture annuelle. Ce logiciel permet une meilleure fiabilisation de l'information produite et un gain certain de productivité dans la préparation des états consolidés.

#### **2.7.3.3 Procédures d'arrêté des comptes**

Chaque arrêté des comptes sociaux et consolidés fait l'objet d'un planning détaillant les tâches réparties entre la comptabilité et le contrôle de gestion, ainsi que les délais pour les effectuer.

## **Gouvernement d'entreprise**

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

Les postes d'inventaire font l'objet d'une analyse précise par la Direction financière et la Direction générale. Les amortissements des productions (films et séries) sont calculés sur la base des recettes actuelles et futures. Les prévisions de recettes font l'objet d'une revue à chaque arrêté de comptes (soit 2 fois par an).

Les relations avec les Commissaires aux comptes sont organisées comme suit :

- une réunion préalable à l'arrêté permet de convenir du calendrier et de l'organisation et de valider les grandes options comptables ; et
- une réunion de synthèse après l'arrêté permet de recueillir les remarques éventuelles des Commissaires aux comptes sur les comptes provisoires de toutes les entités du Groupe et les comptes consolidés.

Les comptes, les principes comptables et les principales estimations retenues dans le cadre de l'arrêté des comptes sont ensuite présentés au Président avant d'être finalement arrêtés par le Conseil d'Administration, en présence des Commissaires aux comptes.

#### **2.7.3.4 Communication financière**

Outre le Président, seul le Directeur financier est habilité à communiquer des informations à caractère financier au marché.

Le département Communication, en charge de la formalisation de la communication financière, dispose de l'ensemble des sources d'information internes, telles que :

- les états financiers comptables audités et leurs analyses ;
- le plan stratégique de la Société ; et
- de réunions régulières avec les membres du Comité de direction afin d'obtenir des informations sur les perspectives et la stratégie de développement de la Société.

A l'aide de ces informations, sous le contrôle du Directeur financier et en collaboration avec ses services comptabilité et contrôle de gestion, le département Communication rédige les documents suivants :

- Documents de référence / rapport financier ;
- Communiqués de presse ; et
- Présentations pour les analystes financiers et investisseurs.

Les différentes parties de ces documents, y compris le document de référence le cas échéant, sont validés par les personnes concernées : Direction financière, Direction juridique, Direction marketing ; puis l'ensemble du document est validé par le Président. Chaque thème de communication fait l'objet d'un argumentaire validé par le Président.

Afin de permettre l'accès de l'information aux différents investisseurs, les supports de communication sont disponibles en version française. Les moyens utilisés pour la diffusion de l'information sont les suivants :

- les informations à destination du public sont mises en ligne au moment de leur publication sur le site internet [www.xilam.com](http://www.xilam.com) et sont donc accessibles par tous à tout moment ;
- toute personne souhaitant recevoir ces informations peut également en faire la demande au service de communication financière qui les enverra gratuitement ;
- les communiqués de presse font l'objet d'une diffusion auprès de la presse économique (La Tribune, Les Echos,...) ou spécialisée (Ecran Total, Le Film Français,...) qui se charge de les relayer ; et
- la banque de communiqués de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) où la Société est abonnée.

#### **2.7.4 Procédures de sécurisation des droits détenus par la Société**

##### **2.7.4.1 Contrôle de la chaîne des droits**

Xilam veille au respect de ses intérêts sur l'ensemble de la chaîne des droits, par une attention particulière à la rédaction des contrats passés avec ses auteurs, clients et partenaires. Xilam dépose les titres de ses productions en tant que marques auprès des organismes nationaux habilités. Ainsi les dépôts sont

## **Gouvernement d'entreprise**

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

systématiquement effectués auprès de l'Office d'Harmonisation du Marché Intérieur pour l'Union Européenne ou du Copyright Office, en cas de vente aux Etats Unis.

Par ailleurs, Xilam réserve également les noms de domaine afférents aux productions.

Enfin, une assurance "erreur et omission" est souscrite dès la mise en production des projets en vue de garantir Xilam et ses ayants droits contre tout risque lié à l'exploitation desdites productions.

#### **2.7.4.2 Contrôle de la diffusion des séries**

La Direction juridique de la Société s'assure également périodiquement que les productions de la Société ne font pas l'objet de diffusions non autorisées sur internet (Youtube / Daily Motion). Le cas échéant, la Société dispose d'un code administrateur lui permettant de supprimer les vidéos directement sur le site incriminé.

#### **2.7.5 Procédures de contrôle des engagements**

##### **2.7.5.1 Rédaction, approbation et suivi des contrats**

La Direction juridique de la Société, et du Groupe, est en charge de la formalisation et de la rédaction de tous les contrats.

Cependant, dans un souci de flexibilité, la rédaction des engagements ponctuels (personnel intermittent embauché pour une durée maximum de 1 mois) est confiée aux chargés de production. Il s'agit de modèles standard de contrats qui ont préalablement fait l'objet d'une validation à la fois par la Direction juridique et par la Direction de production.

Après rédaction, le contrat est soumis à un circuit d'approbation, qui dépend de la nature de l'engagement.

Par exemple, la validation des contrats de cession de droits de diffusion, ou de coproduction, qui représentent une part significative des engagements de la Société et du Groupe, et peuvent présenter une complexité sur le plan juridique, fait intervenir les acteurs suivants :

- La Direction des Ventes, si elle est à l'origine de la cession ;
- La Direction Juridique ; et
- La Direction Générale.

##### **2.7.5.2 Contrôle de la gestion du personnel**

Le processus d'établissement de la paie est réalisé en interne, de manière à assurer une plus grande fiabilité dans la transmission d'informations, et surtout une plus grande réactivité. En effet, de par son activité, le groupe Xilam a recours au travail par intermittence, et à l'embauche de comédiens "au cachet". La gestion de la paie en interne permet de réagir rapidement face à un engagement en fin de mois.

Par ailleurs, depuis 2003, les intermittents chez Xilam ont des contrats "longs", sous la forme de CDD d'usage dont la durée correspond au temps nécessaire pour effectuer la tâche pour laquelle ils sont embauchés. Ces contrats dits "objets" se substituent aux contrats mensuels successifs et ceci dans un souci de transparence et de mise en conformité des pratiques vis à vis du droit du travail.

Ces contrats sont mis à jour régulièrement. Les dernières mises à jour datent respectivement de février et de mai 2008 pour tenir compte i) de l'avenant n°2 à la convention collective de la Production de Film d'animation et ii) de la nouvelle codification du Code du travail entrée en vigueur pour sa partie législative le 1<sup>er</sup> mai 2008.

#### **2.7.5.3 Contrôle des engagements de dépenses, d'approbation des factures et de validation des paiements**

L'outil informatique dont dispose la Société pour contrôler les engagements de dépenses est le logiciel "PEPLUM".

Cet outil interfacé avec le logiciel de comptabilité "LOUMA" repose sur le principe d'un enregistrement unique des opérations nécessaires à l'information financière. Des processus automatisés de traitement permettent les restitutions correspondant aux besoins du contrôle de gestion, de la comptabilité et de la trésorerie.

Un module spécifique permet de saisir le budget de production suivant une décomposition budgétaire paramétrée (plan comptable du cinéma). Chaque mois, la comptabilité de production intègre les données à partir du logiciel de comptabilité et établit un arrêté ou situation de production.

Le contrôle automatisé des engagements n'est effectué que pour les dépenses des productions en cours, qui disposent d'une comptabilité propre. Les dépenses des projets en développement sont gérées (analytiquement) dans la même comptabilité que les dépenses de structure, et leur suivi budgétaire, ainsi que celui des directions opérationnelles, est traité sur le logiciel "EXCEL".

L'approbation des bons de commande sur toutes les dépenses non récurrentes (i.e. non liées à des contrats), et notamment concernant l'informatique et les frais généraux, ainsi que l'approbation des factures est soumise à un circuit de validation proche de celui des contrats, mais simplifié. Chaque facture porte la ou les signatures des personnes habilitées à engager la Société, ainsi que celle des personnes chargées de superviser l'exécution de la prestation ou la livraison du bien commandé. Une facture non validée par signature ne peut pas être présentée au règlement.

Ensuite, la validation des paiements est effectuée par la Direction financière, dans un délai moyen de 60-90 jours fin de mois. La double signature obligatoire de tous les moyens de paiement apporte enfin un dernier niveau de sécurité. Afin de garantir la séparation des paiements, chaque paiement est validé à la fois par la Direction financière et par la Direction des productions.

#### **2.7.6 Procédures de fiabilisation et de protection des systèmes informatiques**

##### **2.7.6.1 Protection physique des machines**

L'accès aux locaux informatiques, machines et infrastructure réseau (2 pièces) est contrôlé par des portes munies de serrures à codes. Le plancher de la salle blanche est surélevé pour pallier tout problème d'inondation par le sol (20 cm).

Toutes les machines serveurs sont protégées électriquement par des connections sur onduleurs permettant de prendre le relais d'alimentation pendant 15 minutes en cas de coupure de courant et évitant ainsi tout choc électrique sur les machines.

Ces 2 salles sont équipées de climatisations calibrées en fonction du matériel stocké. La température y est de 25° en permanence.

##### **2.7.6.2 Protection anti-intrusion réseau**

L'accès au réseau internet de la société est protégé contre toute intrusion par un pare-feu en interne, mais dont la gestion est assurée par un prestataire externe, spécialiste de la sécurité ("Interoute/21st Century").

### **2.7.6.3 Protection des données**

Toutes les données sont enregistrées sur des ensembles de disques durs configurés en RAID 5, méthode de stockage répliquant les données sur plusieurs disques permettant de rendre transparente toute défaillance ou panne d'un disque dur. Ainsi aucune perte de données, et aucune perte de temps. C'est à l'heure actuelle l'un des systèmes les plus fiables en matière de sécurisation des données.

### **2.7.6.4 Sauvegarde des données**

L'ensemble des informations est sauvegardée tous les soirs sur bandes LTO3. Il existe un jeu de bandes différent par jour. Une fois par semaine, un jeu de bandes est envoyé chez notre prestataire "Mémogarde/Ironmountain", spécialisé dans l'externalisation de sauvegardes informatiques et dans l'archivage informatique, où les supports sont conservés dans un bunker dédié au stockage de données magnétiques.

En permanence est stocké et disponible chez "Mémogarde" un jeu de bandes de la fin du mois précédent et de la semaine précédente. Le service informatique conserve également chez Xilam les sauvegardes des 3 mois précédents celui stocké chez Mémogarde, soit continuellement 4 mois de sauvegarde disponible.

### **2.7.6.5 Archivage des séries / Archivage annuel**

A la fin de la production de chaque série, et globalement chaque fin d'année, l'ensemble des données sont réunies sur le serveur, et sauvegardées sur deux jeux de bandes distincts : le jeu de bande #1 est conservé chez Xilam, le jeu de bande #2 est envoyé et stocké chez "Mémogarde/Ironmountain".

### **2.7.6.6 Protection anti-virus**

Tous les postes informatiques, serveurs ou utilisateurs, sont protégés par un anti-virus. Un des serveurs est dédié à la collecte quotidienne des mises à jour des anti-virus, et les redistribue automatiquement à tous les postes serveurs/utilisateurs.

Paris, le 17 avril 2014

*Marc du PONTAVICE*  
*Président du Conseil d'Administration*

# Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Xilam Animation

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires

**XILAM ANIMATION**

86/90 rue Notre-Dame de Nazareth

75003 PARIS

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société XILAM ANIMATION et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

## **Gouvernement d'entreprise**

Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration

- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois Perret, le 30 avril 2014

### **Les commissaires aux comptes**

PricewaterhouseCoopers Audit

COMPAGNIE EUROPEENNE  
DE CONTROLE DES COMPTES

Richard Béjot

Fabienne Hontarrède

## Comptes consolidés

# Sommaire

<b>Tableaux de synthèse.....</b>	<b>79</b>
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE .....	79
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE .....	80
SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE.....	81
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES .....	82
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....	83
<b>Notes annexes aux comptes consolidés.....</b>	<b>84</b>
1. LE GROUPE XILAM ANIMATION .....	84
1.1. Activités du Groupe .....	84
1.2. Faits significatifs de la période .....	84
1.3. Périmètre de consolidation.....	85
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	85
2.1. Approbation des comptes .....	85
2.2. Base de préparation des comptes.....	85
2.3. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.....	86
2.4. Utilisation d'estimations .....	86
2.5. Synthèse des principes comptables significatifs appliqués par le groupe Xilam Animation.....	87
3. NOTES SUR LE RESULTAT CONSOLIDE .....	97
3.1. Chiffre d'affaires .....	97
3.2. Autres produits opérationnels courants .....	97
3.3. Achats.....	97
3.4. Charges de personnel.....	98
3.5. Autres charges opérationnelles courantes .....	98
3.6. Autres produits et (charges) opérationnels non courants .....	98
3.7. Résultat financier.....	99
3.8. Impôts .....	99
3.9. Résultat par actions.....	100
4. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE.....	101
4.1. Ecart d'acquisition.....	101
4.2. Immobilisations incorporelles .....	101
4.3. Immobilisations corporelles .....	102
4.4. Actifs financiers non courants .....	103
4.5. Actifs d'impôts non courants .....	103
4.6. Actifs financiers courants.....	104
4.7. Créances clients et autres créances.....	104
4.8. Capitaux propres.....	105
4.9. Provisions courantes et non courantes.....	106
4.10. Endettement financier net.....	107
4.11. Dettes fournisseurs et comptes rattachés .....	109
4.12. Autres dettes courantes et non courantes.....	110
4.13. Acomptes clients et produits constatés d'avance .....	110
5. NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	110
6. AUTRES INFORMATIONS.....	111
6.1. Effectif moyen ventilé par catégorie.....	111
6.2. Rémunération des mandataires sociaux.....	111
6.3. Transactions avec les principaux actionnaires ou avec des sociétés ayant des dirigeants communs	112
6.4. Engagements.....	113
6.5. Risques.....	114
6.6. Instruments financiers par catégorie et niveau hiérarchique.....	116
6.7. Information sectorielle .....	117
6.8. Litige.....	117

6.9. <i>Contrôle fiscal</i> .....	119
6.10. <i>Evénements post-clôture</i> .....	119
6.11. <i>Honoraires des Commissaires aux comptes</i> .....	119

<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b> .....	<b>120</b>
--	------------

## Tableaux de synthèse

### Compte de résultat consolidé

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	2013	2012
<b>Chiffre d'affaires</b> (y compris subventions)	3.1	<b>12 865</b>	<b>10 210</b>
Autres produits opérationnels courants	3.2	973	1 039
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>13 838</b>	<b>11 249</b>
Achats	3.3	(255)	(375)
Charges de personnel	3.4	(890)	(758)
Autres charges opérationnelles courantes nettes	3.5	(1 149)	(2 007)
Dépreciations, amortissements et provisions nets		(10 397)	(7 229)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>1 147</b>	<b>880</b>
Autres produits et (charges) opérationnels non courants	3.6	(119)	(344)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 028</b>	<b>536</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		8	8
Coût de l'endettement financier brut		(319)	(234)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	3.7	<b>(311)</b>	<b>(226)</b>
Autres produits et (charges) financiers	3.7	17	(129)
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>734</b>	<b>181</b>
Impôts	3.8	292	(38)
<b>Résultat net</b>		<b>1 026</b>	<b>143</b>
Dont :			
• Part attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle			
• Part attribuable aux actionnaires de la société mère		1 026	143
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère</b>			
• Résultat net par action			
- Nombre moyen d'actions en circulation	3.9	4 233 761	4 689 445
- En euros par action		0,24	0,03
• Résultat net dilué par action			
- Nombre potentiel moyen d'actions	3.9	4 233 761	4 689 445
- En euros par action		0,24	0,03

## Etat du résultat global consolidé

<i>(En milliers d'euros)</i>	2013	2012
<b>Résultat net (A)</b>	<b>1 026</b>	<b>143</b>
• Ecart de conversion de consolidation		42
• Provision retraite, nette d'impôts différés		(55)
<b>Autres éléments du résultat global qui pourront être reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>0</b>	<b>(13)</b>
• Ecart actuariel sur les régimes de retraites à prestations définies, nets d'impôts différés		(18)
<b>Autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés en résultat net</b>	<b>0</b>	<b>(18)</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global après impôts (B)</b>	<b>0</b>	<b>(31)</b>
<b>Résultat global (A) + (B)</b>	<b>1 026</b>	<b>112</b>
Dont :		
• Résultat global de la période attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle		
• Résultat global de la période attribuable aux actionnaires de la société mère	1 026	112

## Situation financière consolidée

	Notes	31.12.13			31.12.12
		Valeurs brutes	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
<b>Actifs (en milliers d'euros)</b>					
Ecarts d'acquisition	4.1	664		664	664
Immobilisations incorporelles	4.2	118 130	(91 346)	26 784	23 656
Immobilisations corporelles	4.3	2 516	(1 023)	1 493	1 599
Actifs financiers non courants	4.4	748		748	738
Impôts différés actifs nets	4.5	1 104		1 104	801
<b>Total actifs non courants</b>		<b>123 162</b>	<b>(92 369)</b>	<b>30 793</b>	<b>27 458</b>
Actifs financiers courants	4.6	10		10	4
Stocks		34		34	42
Créances clients et comptes rattachés	4.7	7 245	(108)	7 137	4 522
Créances d'impôts	4.7	1 510		1 510	1 345
Autres créances	4.7	2 277	(48)	2 229	2 153
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.10	122		122	236
<b>Total actifs courants</b>		<b>11 198</b>	<b>(156)</b>	<b>11 042</b>	<b>8 302</b>
<b>Total actifs</b>		<b>134 360</b>	<b>(92 525)</b>	<b>41 835</b>	<b>35 760</b>
<b>Capitaux propres et passifs (en milliers d'euros)</b>					
	Notes			31.12.13	31.12.12
Capital	4.8			447	447
Réserves et résultat				10 314	9 281
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère</b>				<b>10 761</b>	<b>9 728</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle					
<b>Total capitaux propres</b>				<b>10 761</b>	<b>9 728</b>
Provisions non courantes	4.9			156	130
Dettes financières non courantes	4.10			3 931	2 198
Autres dettes non courantes	4.12			927	361
<b>Total passifs non courants</b>				<b>5 014</b>	<b>2 689</b>
Provisions courantes	4.9				347
Dettes financières courantes	4.10			9 786	9 171
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.11			3 239	2 700
Autres dettes courantes	4.12			6 375	5 500
Avances clients et produits constatés d'avance	4.13			6 660	5 625
<b>Total passifs courants</b>				<b>26 060</b>	<b>23 343</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>				<b>41 835</b>	<b>35 760</b>

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	31.12.12
<b>Opérations d'exploitation</b>		
Résultat net consolidé	1 026	143
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	9 924	7 695
Autres charges calculées		130
Résultat net des cessions d'immobilisations		(2)
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts</b>	<b>10 950</b>	<b>7 966</b>
Coût de l'endettement financier net	311	226
Charge d'impôts, y compris impôts différés	(292)	38
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>	<b>10 969</b>	<b>8 230</b>
Impôts versés		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	103	2 732
<b>(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>11 072</b>	<b>10 962</b>
<b>Opérations d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations	(13 466)	(13 047)
Cessions d'immobilisations	146	58
Variation des dettes sur immobilisations	94	(41)
Acquisition ou cession de filiales, nette de la trésorerie		
<b>(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(13 226)</b>	<b>(13 030)</b>
<b>Opérations de financement</b>		
(Acquisitions) / Cessions nettes actions propres	7	(937)
Variation des dettes financières	2 348	3 227
Intérêts payés	(311)	(226)
<b>(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>2 044</b>	<b>2 064</b>
<b>(D) Incidence des variations des cours des devises</b>	<b>(4)</b>	
<b>Variation de la trésorerie consolidée : (A) + (B) + (C) + (D)</b>	<b>(114)</b>	<b>(4)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	236	240
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	122	236
<b>Variation de la trésorerie consolidée</b>	<b>(114)</b>	<b>(4)</b>
<sup>(1)</sup> <i>Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :</i>		
• <i>Variation des stocks, créances clients et autres créances</i>	(2 838)	(380)
• <i>Variations des dettes fournisseurs et autres dettes</i>	2 926	3 103
• <i>Charge d'impôts courants</i>	(11)	(37)
• <i>Charge de retraite et assimilées</i>	26	46
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</i>	103	2 732

## Variation des capitaux propres consolidés

Nombre d'actions ordinaires en circulation	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère								Capitaux propres attribuables aux intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Capital social	Primes liées au capital <sup>(1)</sup>	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Autres éléments du résultat global	Total			
4 231 897	Au 31 décembre 2012	447	11 069	(467)	(1 234)	(14)	(73)	9 728		9 728
	Résultat net				1 026			1 026		1 026
	Autres éléments du résultat global							0		0
	<b>Résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 026</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 026</b>	<b>0</b>	<b>1 026</b>
	Opérations sur capital							0		0
	Dividendes							0		0
3 883	Elimination des titres d'autocontrôle			7				7		7
	Autres variations		(11 069)		11 069			0		0
	<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>(11 069)</b>	<b>7</b>	<b>11 069</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
<b>4 235 780</b>	<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>447</b>	<b>0</b>	<b>(460)</b>	<b>10 861</b>	<b>(14)</b>	<b>(73)</b>	<b>10 761</b>	<b>0</b>	<b>10 761</b>

<sup>(1)</sup> Primes d'émission.

Nombre d'actions ordinaires en circulation	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère								Capitaux propres attribuables aux intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Capital	Primes liées au capital <sup>(1)</sup>	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Autres éléments du résultat global	Total			
4 700 000	Au 31 décembre 2011	470	11 069		(930)	(186)		10 423		10 423
	Résultat net				143	130		273		273
	Autres éléments du résultat global					42	(73)	(31)		(31)
	<b>Résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>143</b>	<b>172</b>	<b>(73)</b>	<b>242</b>	<b>0</b>	<b>242</b>
	Opérations sur capital							0		0
	Dividendes							0		0
-468 103	Elimination des titres d'autocontrôle	(23)		(467)	(447)			(937)		(937)
	<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>(23)</b>	<b>0</b>	<b>(467)</b>	<b>(447)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(937)</b>	<b>0</b>	<b>(937)</b>
<b>4 231 897</b>	<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>447</b>	<b>11 069</b>	<b>(467)</b>	<b>(1 234)</b>	<b>(14)</b>	<b>(73)</b>	<b>9 728</b>	<b>0</b>	<b>9 728</b>

<sup>(1)</sup> Primes d'émission.

Le montant des réserves de conversion recyclé en résultat était essentiellement dû à la liquidation de la société Igloo Enterprises Ltd.

## Notes annexes aux comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Xilam Animation sont exprimés en milliers d'euros, monnaie de référence de la société mère, sauf indication contraire.

### 1. Le Groupe Xilam Animation

---

#### 1.1. Activités du Groupe

Xilam Animation est une société de production audiovisuelle et multimédia, fondée par Marc du Pontavice à la suite du rachat des actifs de Gaumont Multimedia. Elle a été constituée en juillet 1999 sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration.

Elle conçoit, produit et distribue des dessins animés à l'attention des enfants pour le marché international qu'elle décline sur tous les supports : télévision, cinéma, online et merchandising.

Forte de succès mondiaux comme *Oggy et les Cafards*, *Zig & Sharko*, *Les Dalton*, *Les Zinzins de l'espace* ou *Les Nouvelles Aventures de Lucky Luke*, Xilam est aujourd'hui l'une des principales références européennes de l'animation haut de gamme.

Les chaînes de télévision françaises ou étrangères sont les principaux clients de la Société. Elles participent, avec le Centre National de la Cinématographie (CNC), les distributeurs et les coproducteurs au financement des productions. Ces financements représentent au minimum 70% à 80% du coût global de l'œuvre audiovisuelle et plus de 100% des coûts variables. Ainsi, les activités d'exploitation et d'investissement sont intrinsèquement liées chez Xilam, comme chez les autres sociétés du secteur, et financées par des crédits bancaires adossés aux contrats signés et remboursables lors de l'encaissement des créances clients correspondantes.

#### 1.2. Faits significatifs de la période

L'activité 2013 est marquée, à la fois, :

- par une activité de production soutenue avec plus de 15 heures de livraison de nouvelles séries et la sortie au cinéma du long métrage *Oggy et les cafards*, le *Film*,
- une croissance des revenus de catalogue par rapport à 2012.

En 2013, Xilam a également établi des liens commerciaux avec les grandes plateformes numériques qui pèsent déjà plus de 20% du chiffre d'affaires catalogue, notamment **Netflix**.

Le Groupe continue, au travers des créations originales et d'efforts dans le développement tant à l'international qu'en France, à maintenir une croissance de son activité et sa place en tant qu'acteur majeur de la production d'animation.

## Comptes consolidés

Notes annexes

### 1.3. Périmètre de consolidation

#### 1.3.1. Evolution du périmètre

Aucune modification du périmètre de consolidation n'est intervenue au cours de l'exercice 2013.

#### 1.3.2. Principales sociétés consolidés

Les comptes consolidés comprennent les sociétés suivantes :

Société et forme	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Pays d'activité
Xilam Animation SA	Société mère	N/A	N/A	France
Armada TMT	Intégration globale	100%	100%	Vietnam
Igloo Productions GmbH (Société en liquidation)	Intégration globale	100%	100%	Allemagne
Xilam Films SAS	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Multimédia SAS	Intégration globale	100%	100%	France

## 2. Règles et méthodes comptables

### 2.1. Approbation des comptes

Les comptes consolidés du Groupe Xilam Animation de l'année 2013, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 17 avril 2014 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 17 juin 2014.

### 2.2. Base de préparation des comptes

#### 2.2.1. Référentiel IFRS

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2013 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) édictées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2013 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Ces informations sont disponibles sur le site : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

#### 2.2.2. Nouvelles normes et interprétations applicables en 2013

**Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire (publiés par l'IASB, approuvés par l'UE, entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013)**

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont identiques à ceux appliqués dans les comptes annuels au 31 décembre 2012, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations entrés en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## Comptes consolidés

### Notes annexes

Le Groupe a appliqué par anticipation dès le 31 décembre 2012 :

- Les amendements de la norme IAS 1 révisée - *Présentation des états financiers* pour présenter séparément les éléments qui seront reclassés en résultat et ceux qui ne le seront pas.
- Les amendements de la norme IAS 19 révisée - *Avantages au personnel : comptabilisation des régimes à prestations définies*. En application des dispositions transitoires, ce changement de méthode a été réalisé de façon rétrospective. La suppression de la méthode du "corridor" prévu par l'amendement n'a pas eu d'incidence pour le Groupe, les écarts actuariels nets de l'exercice étant déjà enregistrés dans le montant de la provision pour retraite en contrepartie des produits et charges comptabilisés en capitaux propres.

L'application de la norme IFRS 13 au 1<sup>er</sup> janvier 2013 n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés. Il est à noter que la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2013 intègre notamment la valorisation du risque de crédit.

### **Nouvelles normes, amendements et interprétations non appliqués par anticipation (publiés par l'IASB, approuvés par l'UE, non encore entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013)**

Les normes IFRS 10 - *Etats financiers consolidés*, IFRS 11 – *Partenariats* et IFRS 12 - *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, sont sans incidences sur les comptes consolidés.

### **Nouvelles normes, amendements et interprétations non encore approuvés (publiés par l'IASB, non encore approuvés par l'UE, non encore entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013)**

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **2.3. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés**

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

## **2.4. Utilisation d'estimations**

L'établissement des états financiers consolidés conduit la direction du Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêt des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers consolidés de Xilam Animation peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, l'amortissement des séries d'animation et films<sup>(1)</sup>, l'évaluation des pertes de valeur sur les clients et autres créances<sup>(2)</sup>, la reconnaissance d'actifs d'impôts différés<sup>(3)</sup>, et les provisions courantes et non courantes<sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> Cf. note 2.5.9.

<sup>(2)</sup> Cf. note 2.5.15.

<sup>(3)</sup> Cf. note 2.5.20.

<sup>(4)</sup> Cf. note 2.5.18.

## 2.5. Synthèse des principes comptables significatifs appliqués par le groupe Xilam

### Animation

#### 2.5.1. Méthodes de consolidation

Les sociétés consolidées ont établi leurs comptes au 31 décembre 2013 selon les principes comptables appliqués par le Groupe.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Xilam Animation SA a directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Ce contrôle existe lorsque Xilam Animation SA a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société de manière à tirer avantage de ses activités.

Le périmètre de consolidation figure en note 1.3.2.

#### 2.5.2. Méthode de conversion des éléments en devises

##### 2.5.2.1. Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale (monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère).

Leurs états de situations financières sont convertis en euro au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont conservés à leur valeur historique.

Leurs comptes de résultat sont convertis au cours de change moyen de la période clôturée.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en "Réserves de conversion" dans les capitaux propres consolidés.

Les taux de change utilisés pour convertir les états financiers des filiales étrangères du Groupe sont les suivants :

	Taux moyen		Taux de clôture	
	31.12.13	31.12.12	31.12.13	31.12.12
Dong vietnamien	27,97475	26,92183	29,00300	27,47200

Aucune filiale du Groupe n'exerce son activité dans une économie hyper-inflationniste.

##### 2.5.2.2. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par l'entité réalisant la transaction dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires de l'état de situation financière sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable.

Les écarts de change correspondants sont comptabilisés en résultat d'exploitation ou en résultat financier selon la nature de la transaction sous-jacente.

### 2.5.3. Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les principes suivants :

- **Résultat de base par action** : le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur la période clôturée, déduction faite du nombre moyen d'actions auto-détenues et portées en minoration des capitaux propres.
- **Résultat dilué par action** : le résultat attribuable aux actionnaires de la société mère est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée ajusté des effets de tous les instruments financiers potentiellement dilutifs.  
Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

### 2.5.4. Chiffre d'affaires

Conformément à la norme IAS 18.14, le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés au client.

#### 2.5.4.1. Production de séries d'animation

Le fait générateur de l'inscription en produits du chiffre d'affaires relatif à la production de séries d'animation est la signature du contrat, la livraison et l'acceptation du matériel de diffusion.

Pour les séries divisées en épisodes, le chiffre d'affaires pris en compte dans l'exercice est calculé au prorata des épisodes livrés à la clôture de l'exercice.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance dans l'état de situation financière au poste "Avances clients et produits constatés d'avance".

#### 2.5.4.2. Production de films d'animation

Le fait générateur de l'inscription en produits du chiffre d'affaires relatif aux préventes dans le cadre de la production de films d'animation est l'obtention du visa d'exploitation auprès du Centre National de la Cinématographie, sous réserve de la signature du contrat et de l'acceptation du matériel de diffusion.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance dans l'état de situation financière au poste "Avances clients et produits constatés d'avance".

### 2.5.4.3. Catalogue

➤ *Cessions de droits aux diffuseurs (chaînes de télévision, plateformes numériques, ...)*

Le chiffre d'affaires réalisé sur les cessions de droits de diffusion est reconnu en produits de l'exercice, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- S'il s'agit d'un renouvellement de droits de diffusion déjà acquis sur des périodes antérieures par un diffuseur, et sous réserve, qu'il y ait concomitance entre la fin des droits acquis préalablement et le début des nouveaux droits (i.e. aucune rupture dans la chaîne d'exploitation des droits), le chiffre d'affaires est comptabilisé en produits de l'exercice à la signature du contrat. Le Groupe considère le renouvellement des droits comme une extension de la durée de la licence d'exploitation des droits acquis initialement.
- S'il s'agit d'une première acquisition de droits par un diffuseur, le chiffre d'affaires est comptabilisé à la signature du contrat, à l'acceptation du matériel et à la date d'ouverture des droits.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance dans l'état de situation financière au poste "Avances clients et produits constatés d'avance".

➤ *Droits connexes*

Il s'agit principalement des droits d'édition musicale (SACEM et assimilés), d'Angoa et de Procirep générés lors de la diffusion des séries de Xilam sur les différents supports existants.

Les revenus liés aux droits connexes sont comptabilisés sur la base des relevés des organismes gestionnaires et des coéditeurs de ces droits.

### 2.5.5. Subventions à la production (CNC / PROCIREP / MEDIA)

Il convient de distinguer, si elles sont acquises définitivement :

- les subventions de développement, qui sont comptabilisées en produits d'exploitation dès leur attribution (aides Media, aides à la préparation du Centre National de la Cinématographie) dans la mesure où les frais de développement qu'elles financent sont enregistrés en charges.
- les subventions à la production, qui sont enregistrées en produits d'exploitation lorsque l'œuvre est livrée et acceptée par le diffuseur. Pour les séries divisées en épisodes, la subvention virée au compte de résultat dans l'exercice est calculée au prorata des épisodes livrés à la clôture de l'exercice.

Les subventions sont nettes au bilan en "Autres dettes" ou "Autres créances".

### 2.5.6. Crédit d'impôt cinéma et audiovisuel

Le crédit d'impôt cinéma et audiovisuel, octroyé à compter de l'exercice 2004, est un avantage fiscal réservé aux sociétés de production soumises à l'impôt sur les sociétés qui assument les fonctions de producteur délégué à condition de réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Il est constaté dans la situation financière consolidée au poste "Avances clients et produits constatés d'avances" et comptabilisé en résultat opérationnel courant à compter de la date de visa d'exploitation du Centre National de la Cinématographie de l'œuvre cinématographique concernée ou à compter de la date d'acceptation par les diffuseurs de l'œuvre audiovisuelle concernée, au prorata de l'amortissement économique.

## Comptes consolidés

### Notes annexes

#### 2.5.7. Crédit d'impôt compétitivité emploi

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel en application de la norme IAS 20.

L'assiette de ce crédit d'impôt est constituée par les rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales (masse salariale), versées par les entreprises dans la limite de 2,5 fois le SMIC. Son taux est de 4% des rémunérations brutes versées au titre de 2013, et passera à 6% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### 2.5.8. Ecart d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Groupe finalise l'analyse des écarts de première consolidation au cours de la période de douze mois suivant la date d'acquisition, et au terme de laquelle l'allocation du prix d'acquisition est réputée définitive.

L'écart d'acquisition est affecté au plus petit Groupe identifiable d'actifs ou unités génératrices de trésorerie.

Dans le cas du Groupe Xilam, la principale unité génératrice est le Groupe lui-même, au sens d'IAS 36.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet, à chaque clôture annuelle, d'un test de dépréciation. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de la ou des unités génératrices de trésorerie.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité déterminée en utilisant notamment la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés.

Les principales hypothèses retenues pour la réalisation des tests de dépréciation concernant l'activité de production de films et séries d'animation sont les suivantes :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur des périodes de 3 ans minimum ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés à l'infini par application d'un taux de croissance de 2% ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux approprié à la nature de l'activité, soit 9%.

Si les valeurs comptables de l'unité génératrice de trésorerie excèdent la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont imputées en priorité à l'écart d'acquisition et inscrites en "Autres produits et charges opérationnels non courants". Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

#### 2.5.9. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie définie, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

## Comptes consolidés

### Notes annexes

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur nette recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation incorporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inscrits au poste "Autres produits et charges opérationnels non courants".

#### 2.5.9.1. Œuvres audiovisuelles et productions cinématographiques

La valeur brute des séries d'animation et productions cinématographiques, inscrite dans l'état de situation financière, comprend les coûts directs et indirects de production (frais de personnel, droits d'auteurs et autres charges externes).

La valeur brute des séries d'animation et des longs métrages cinématographiques comprend le coût de l'investissement de la Société augmenté des frais financiers engagés sur la période de production.

Les composants du prix de revient sont constatés au fur et à mesure de leur engagement en "Immobilisations incorporelles en cours".

Le fait générateur du transfert d'"Immobilisations incorporelles en cours" à "Immobilisations incorporelles" est :

- la livraison et l'acceptation de l'œuvre par le diffuseur pour les séries d'animation,
- la fin de tournage pour les productions cinématographiques,
- la livraison et l'acceptation du produit terminé par le distributeur pour les jeux vidéo.

Pour les séries divisées en épisodes, seuls les épisodes livrés et acceptés sont inscrits en "Immobilisations incorporelles". Leur coût est déterminé en fonction du coût probable de la totalité de la série.

En vertu du principe de prudence, toute perte probable sur une production en cours est constatée par le biais d'une provision.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable à la date de la situation le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de dix ans à quinze ans d'exploitation en fonction des spécificités des œuvres, la part revenant à la société des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des séries, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes. Dans le cas où la valeur nette totale de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée sur l'actif concerné.

#### 2.5.9.2. Œuvres audiovisuelles acquises auprès de tiers

Les acquisitions de droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle valorisées à leur coût d'acquisition sont dorénavant amorties linéairement sur une durée de 10 ans.

### 2.5.9.3. Traitement particulier des frais préliminaires

On appelle frais préliminaires les dépenses engagées avant la décision de mise en production, tels que recherches graphiques et littéraires nécessaires au développement des projets et à la réalisation d'un pilote, par exemple.

La norme IAS 38 précise que les dépenses de recherche ne doivent pas être immobilisées et, que les dépenses de développement doivent être immobilisées si l'entité peut démontrer que les critères suivants sont respectés :

- la faisabilité technique,
- l'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser,
- la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- l'existence d'un marché ou son utilité interne et
- la capacité à mesurer de façon fiable les dépenses attribuables à cet actif pendant son développement.

Les frais préliminaires ne répondent pas à ces critères et sont donc enregistrés en charges de l'exercice, à l'exception de la valeur d'acquisition des droits des projets qui sont cessibles et répondent aux conditions d'activation.

### 2.5.9.4. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 3 ans. A la clôture de chaque exercice, la valeur des logiciels est comparée à la valeur d'utilité pour la Société.

### 2.5.10. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif de l'état de la situation financière consolidée à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition comprend le prix d'acquisition et les frais directement attribuables pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue, comme suit :

- Agencements et installations : 9 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 ans

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées sont différentes.

Xilam Animation ne détient aucune immobilisation qui comprendrait plusieurs composants.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture et ajustées le cas échéant dès lors que surviennent des modifications durables dans les conditions d'exploitation.

## Comptes consolidés

### Notes annexes

#### 2.5.11. Contrats de location (IAS 17)

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour le montant le plus faible entre la juste valeur du bien loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux. Ces biens sont enregistrés en immobilisations corporelles, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Ils sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité retenue pour un actif similaire détenu en pleine propriété. Au compte de résultat, les redevances de location-financement sont remplacées par les intérêts d'emprunt et l'amortissement du bien. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation de l'impôt différé.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

#### 2.5.12. Actifs financiers

Les actifs financiers sont constitués des prêts, dépôts et cautionnements.

Leur valeur dans l'état de situation financière, évaluée au coût amorti comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

#### 2.5.13. Tests de dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes, et au moins une fois par an en ce qui concerne les écarts d'acquisition.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif.

Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

#### 2.5.14. Stocks

Ils correspondent à des peluches *Oggy et les cafards* qui sont utilisées à de nombreux objectifs, comme des ventes à la grande distribution, des opérations de marketing et de promotion ou des cadeaux aux clients.

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

#### 2.5.15. Créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des dépréciations sur les montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme irrécouvrables.

#### 2.5.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses.

## Comptes consolidés

Notes annexes

### 2.5.17. Actions propres

Les titres de la société mère détenus par elle-même ou par des entités consolidées quelle que soit leur destination sont portés en diminution des capitaux propres consolidés, pour leur coût d'acquisition. Inversement, le résultat de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en capitaux propres pour l'effet net d'impôt. La plus ou moins-value ainsi réalisée n'affecte donc pas le compte de résultat de l'exercice.

### 2.5.18. Provisions

Une provision est reconnue dans l'état de la situation financière consolidée à la clôture d'un exercice si, et seulement si, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif.

### 2.5.19. Prestations de retraites

#### 2.5.19.1. Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraites.

Les obligations du Groupe se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues.

Les dettes relatives à ces régimes sont comptabilisées en dettes sociales.

Ce régime s'applique uniquement à Xilam Animation SA, Xilam Films SAS et Xilam Multimédia SAS.

#### 2.5.19.2. Régimes à prestations définies

La loi française prévoit, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements de retraites souscrits dans le cadre de ces régimes sont évalués par des actuaires indépendants, selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture, basé sur le taux des obligations à long terme du secteur privé ("*Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years*").

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale du Groupe.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les coûts des services passés correspondant à l'accroissement de l'obligation sont constatés en charges opérationnelles, respectivement sur l'exercice et sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

Les profits ou les pertes résultant de la réduction ou de la liquidation de régimes à prestations définies sont comptabilisés en "Autres produits opérationnels" ou en "Autres charges opérationnelles".

## Comptes consolidés

### Notes annexes

L'effet de la désactualisation des obligations ainsi que celui du rendement attendu des actifs de couverture sont comptabilisés en net en "Autres produits financiers" ou en "Autres charges financières".

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses actuarielles ou des effets d'expérience (i.e. écarts entre la projection actuarielle et la réalité à la date d'établissement des comptes) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ceux-ci sont intégralement reconnus en produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

La dette relative à l'engagement net du Groupe concernant le personnel est constatée au passif de l'état de la situation financière dans le poste "Provisions non courantes".

Le Groupe a appliqué par anticipation dès le 31 janvier 2012 les amendements de la norme IAS 19 révisée - *Avantages au personnel : comptabilisation des régimes à prestations définies* qui n'ont eu aucune incidence sur les comptes consolidés. Le Groupe ne dispose d'aucun actif au titre des régimes de prestations définies.

#### 2.5.20. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable et ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés permettant ainsi à l'actif d'impôt reconnu d'être recouvré. Le montant reconnu résulte de plans établis sur un horizon de 10 ans et qui prend en compte une probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture et est réduite lorsqu'il est probable que les bénéfices imposables futurs ne seront pas suffisants pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

Inversement, la valeur comptable des actifs d'impôts différés sera augmentée dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables complémentaires seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si, les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigibles et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Au titre de la contribution économique territoriale introduite par la loi de finances 2010 et notamment de l'une de ses deux composantes, à savoir la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), le Groupe la considère comme une charge opérationnelle n'entrant pas dans le champ d'application d'IAS 12. Ainsi aucun impôt différé passif n'est à constater.

#### 2.5.21. Instruments financiers dérivés

Le Groupe Xilam Animation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change.

#### 2.5.22. Evaluation des passifs financiers

Conformément à la norme IAS 39, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif de l'opération.

### 2.5.23. Structure de l'état de situation financière consolidée

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants / non courants des éléments de l'état de situation financière.

En conséquence, l'état de situation financière consolidée présente :

- les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non courants ;
- les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non courants.

### 2.5.24. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie consolidés analyse la variation annuelle de la trésorerie par nature de flux : opérationnel, investissement et financement.

A noter que les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis en euros au cours moyen de l'exercice. Les différences de change dues à la conversion au cours de fin de période des flux monétaires des actifs et passifs de l'état de la situation financière consolidée libellés en devises étrangères sont reprises dans la rubrique "Incidence des variations des cours des devises" du tableau des flux de trésorerie.

### 3. Notes sur le résultat consolidé

#### 3.1. Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	2013	2012
<b>Nouvelles productions et Développements <sup>(1)</sup></b>	<b>9 621</b>	<b>8 039</b>
• France	8 337	7 216
• Europe	645	248
• Amérique	204	172
• Asie-Orient	137	388
• Monde	112	
• Autres	186	15
<b>Catalogue</b>	<b>3 237</b>	<b>2 050</b>
• France	1 190	1 072
• Europe	1 111	406
• Amérique	50	239
• Asie-Orient	125	324
• Monde	693	
• Autres	68	9
<b>Autres</b>	<b>7</b>	<b>121</b>
• France	7	121
<b>Chiffre d'affaires (y compris subventions <sup>(2)</sup>)</b>	<b>12 865</b>	<b>10 210</b>
• France	9 534	8 409
• Europe	1 756	654
• Amérique	254	411
• Asie-Orient	262	712
• Monde	805	0
• Autres	254	24
<sup>(1)</sup> dont développements	565	501
• France	505	501
• Europe	60	
<sup>(2)</sup> dont subventions	3 116	2 493
• France	2 780	2 415
• Europe	336	78

#### 3.2. Autres produits opérationnels courants

Ce poste est principalement constitué par les crédits d'impôts reconnus sur l'exercice.

#### 3.3. Achats

En 2012, ce poste était constitué par l'ancienne convention d'assistance de gestion existant entre Xilam Animation SA et MDP Audiovisuel SARL dans les domaines de la direction générale, la direction du développement et la direction de la communication.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, cette dernière a été résiliée et remplacée par une nouvelle convention liée aux prestations de services de production affectable dans sa totalité aux productions.

## Comptes consolidés

### Notes annexes

En 2013, ce poste inclut principalement les coûts de distribution liés aux séries et aux films d'animation.

### 3.4. Charges de personnel

Les charges de personnel incluent les coûts des charges de retraite (hors composante financière) ainsi que les impôts et taxes sur rémunérations.

Elles correspondent aux salaires et charges des permanents non affectés aux productions et aux salaires et charges des intermittents sur les séries et films en développement.

### 3.5. Autres charges opérationnelles courantes

Ces charges correspondent aux charges d'exploitation nettes des coûts de production des séries immobilisées à l'actif du bilan.

### 3.6. Autres produits et (charges) opérationnels non courants

Ce poste se décline comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	2013	2012
Résultat de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		3
Litiges commerciaux <sup>(1)</sup>	(3)	(347)
Autres Litiges	(116)	
<b>Autres produits et (charges) opérationnels non courants</b>	<b>(119)</b>	<b>(344)</b>

<sup>(1)</sup> Concerne l'affaire Xilam Animation et Storimages à l'encontre des sociétés VIF Zweite et Alonso Entertainment pour la série d'animation *Cartouche* (Cf. note 6.8. Litige).

Les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent l'ensemble des produits et charges non liés à l'activité récurrente du Groupe.

### 3.7. Résultat financier

Le résultat financier est principalement composé des charges d'intérêts supportés par la structure.

<i>(En milliers d'euros)</i>	2013	2012
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	8	8
Frais financiers activés	180	247
Charges d'intérêts sur emprunts et découverts bancaires	(428)	(406)
Charges d'intérêts sur contrats de location-financement	(71)	(75)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(319)</b>	<b>(234)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(311)</b>	<b>(226)</b>
Autres intérêts et produits assimilés		5
Charge d'intérêt sur régime de retraite et assimilées	(3)	(4)
Gains et (pertes) de change nets sur opérations financières	20	(129)
Résultat de cession d'immobilisations financières		(1)
<b>Autres produits et (charges) financiers nets</b>	<b>17</b>	<b>(129)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(294)</b>	<b>(355)</b>

Les frais financiers activés dépendent des productions de la période. Ils comprennent d'une part les coûts réels des crédits affectés spécifiquement aux séries au cours de la période et d'autre part les intérêts sur les découverts bancaires lorsque ceux-ci sont imputables aux séries.

### 3.8. Impôts

#### 3.8.1. Ventilation de la (charge) ou du produit d'impôt

<i>(En milliers d'euros)</i>	2013	2012
Impôts courants	(11)	(37)
Impôts différés	303	(1)
<b>Produit ou (charge) d'impôt</b>	<b>292</b>	<b>(38)</b>

#### 3.8.2. Impôts courants

La charge ou le produit d'impôts courants est égal aux montants d'impôts sur les bénéfices, nets des crédits d'impôts, dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

La société Xilam Animation ainsi que ses filiales françaises détenues à 95% et plus ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Le périmètre d'intégration fiscale comprend toutes les entités française du périmètre de consolidation.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôt générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de Xilam Animation.

## Comptes consolidés

Notes annexes

### 3.8.3. Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

<i>(En milliers d'euros)</i>	2013	2012
Résultat des sociétés avant impôt	734	181
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	33,33%	33,33%
<b>Impôt théorique</b>	<b>(245)</b>	<b>(60)</b>
Effet des différences permanentes et temporaires	1 088	(275)
Utilisation des déficits antérieurs du groupe français		94
Activation des déficits reportables antérieurs du groupe français	(885)	(42)
Crédit d'impôt en résultat <sup>(1)</sup>	334	245
<b>Produit ou (charge) d'impôt effectivement constaté</b>	<b>292</b>	<b>(38)</b>
Taux effectif d'impôt	-	21,00%

<sup>(1)</sup>Dans les comptes consolidés, le crédit d'impôt cinéma et audiovisuel et le crédit d'impôt compétitivité emploi sont présentés en résultat opérationnel courant.

Le taux effectif d'impôt est le rapport entre la charge d'impôt et le résultat net avant impôt.

## 3.9. Résultat par actions

### 3.9.1. Résultat de base par action

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social.

	2013	2012
Nombre d'actions au 1 <sup>er</sup> janvier	4 465 000	4 700 000
Nombre d'actions propres au 1 <sup>er</sup> janvier	(233 103)	
(Acquisition)/Cession pondérée d'actions propres sur la période	1 864	(10 555)
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 233 761	4 689 445

### 3.9.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action tient compte des instruments dilutifs en circulation à la date de clôture.

Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, il n'existe aucun instrument dilutif.

	2013	2012
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 233 761	4 689 445
Nombre d'options de souscription d'actions à caractère dilutif		
Nombre potentiel moyen d'actions ordinaires	4 233 761	4 689 445

## 4. Notes sur l'état de la situation financière consolidée

### 4.1. Ecart d'acquisition

(En milliers d'euros)	31.12.13	31.12.12
Valeurs brutes	664	664
Dépréciations		
<b>Valeurs nettes</b>	<b>664</b>	<b>664</b>

Un test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2013 afin de mesurer la valeur d'utilité de l'UGT à laquelle le goodwill se rapporte. Sur la base de ce test, aucune dépréciation n'a été identifiée.

De plus, les tests de sensibilité réalisés en faisant varier le WACC retenu à 9%, le taux de croissance à l'infini à 2% et les flux futurs sur 3 ans n'ont pas conduit à une dépréciation.

Les variations au titre de l'exercice 2012 s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs au 31.12.11	664		664
Acquisitions / (Dotations nettes)			0
(Cessions) / Reprise sur cessions			0
<b>Valeurs au 31.12.12</b>	<b>664</b>	<b>0</b>	<b>664</b>

### 4.2. Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	31.12.13	Mouvements de la période			31.12.12
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>	
Films et séries d'animation	107 883	380		12 925	94 578
Jeux vidéo	3 226			112	3 114
Productions musicales	207				207
Logiciels	266	2			264
Films et séries d'animation en cours de production	6 548	12 427		(12 925)	7 046
Jeux vidéo en cours de production	0	112		(112)	
<b>Valeurs brutes</b>	<b>118 130</b>	<b>12 921</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>105 209</b>
Films et séries d'animation	(87 809)	(9 716)			(78 093)
Jeux vidéo	(3 087)	(43)			(3 044)
Productions musicales	(205)	(18)			(187)
Logiciels	(245)	(16)			(229)
<b>Amortissements</b>	<b>(91 346)</b>	<b>(9 793)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(81 553)</b>
<b>Valeur nettes</b>	<b>26 784</b>	<b>3 128</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23 656</b>

<sup>(1)</sup>Virements de poste à poste.

Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, la valeur brute du film *Kaena - La Prophétie* a été diminuée du montant du crédit Coficiné restant à rembourser sur ce film à la date de clôture, car la Direction a estimé qu'il avait perdu toute probabilité de remboursement car adossé aux recettes futures du film.

## Comptes consolidés

### Notes annexes

Les variations au titre de l'exercice 2012 s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs au 31.12.11	92 940	(74 643)	18 297
Acquisitions / (Dotations nettes)	12 269	(6 910)	5 359
(Cessions) / Reprise sur cessions			0
<b>Valeurs au 31.12.12</b>	<b>105 209</b>	<b>(81 553)</b>	<b>23 656</b>

### 4.3. Immobilisations corporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	Mouvements de la période			31.12.12
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>	
Installations - Agencements	615	32			583
Matériel de transport	27	27			
Matériel de bureau et informatique	1 731	324	(946)	(24)	2 377
<i>dont contrats de location-financement</i>	<i>1 618</i>	<i>303</i>	<i>(902)</i>		<i>2 217</i>
Matériel audiovisuel	26				26
Mobilier	117				117
<b>Valeurs brutes</b>	<b>2 516</b>	<b>383</b>	<b>(946)</b>	<b>(24)</b>	<b>3 103</b>
Installations - Agencements	(135)	(70)			(65)
Matériel de transport	0				
Matériel de bureau et informatique	(832)	(380)	945	14	(1 411)
<i>dont contrats de location-financement</i>	<i>(740)</i>	<i>(357)</i>	<i>902</i>		<i>(1 285)</i>
Matériel audiovisuel	(9)	(4)			(5)
Mobilier	(47)	(24)			(23)
<b>Amortissements, dépréciations</b>	<b>(1 023)</b>	<b>(478)</b>	<b>945</b>	<b>14</b>	<b>(1 504)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 493</b>	<b>(95)</b>	<b>(1)</b>	<b>(10)</b>	<b>1 599</b>

<sup>(1)</sup> Virements de poste à poste, variations de change.

Les variations au titre de l'exercice 2012 s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs au 31.12.11	2 440	(1 069)	1 371
Acquisitions / (Dotations nettes)	666	(438)	228
(Cessions) / Reprise sur cessions	(4)	4	0
Ecarts de conversion	1	(1)	0
<b>Valeurs au 31.12.12</b>	<b>3 103</b>	<b>(1 504)</b>	<b>1 599</b>

## Comptes consolidés

Notes annexes

### 4.4. Actifs financiers non courants

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	Mouvements de la période		31.12.12
		+	-	
Prêts	76	3		73
Dépôts	174	2		172
Cautionnements	498	5		493
<b>Valeurs brutes</b>	<b>748</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>738</b>
Dépréciations	0			
<b>Valeurs nettes</b>	<b>748</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>738</b>

Les variations au titre de l'exercice 2012 s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs au 31.12.11	647		647
Acquisitions / (Dotations nettes)	90		90
(Cessions) / Reprise sur cessions	(2)		(2)
Reclassement	3		3
<b>Valeurs au 31.12.12</b>	<b>738</b>	<b>0</b>	<b>738</b>

### 4.5. Actifs d'impôts non courants

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	Variation	31.12.12
Impôts différés actifs	1 601	299	1 302
Impôts différés passifs	(497)	4	(501)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>1 104</b>	<b>303</b>	<b>801</b>

#### 4.5.1. Origine des impôts différés

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	Variation	31.12.12
Déficits fiscaux activés	4 158	885	3 273
Amortissements dérogatoires sur séries et films d'animation	(3 001)	(570)	(2 431)
Autres décalages temporaires	(53)	(12)	(41)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>1 104</b>	<b>303</b>	<b>801</b>

Les actifs d'impôts différés sont revus à chaque clôture sur la base de prévisions d'activité récentes.

Au 31 décembre 2013, 885 milliers d'euros d'impôts différés actifs ont été reconnus compte tenu de la capacité de consommation des déficits sur les prochains exercices.

Au 31 décembre 2013, un stock d'impôts différés de 100 milliers d'euros (soit 300 milliers d'euros de déficits en base) n'a pas encore été activé. Ces déficits sont, compte tenu de la loi fiscale en vigueur, reportable indéfiniment.

## Comptes consolidés

Notes annexes

### 4.6. Actifs financiers courants

(En milliers d'euros)	31.12.13	Mouvements de la période		31.12.12
		+	-	
Prêts	0		(1)	1
Autres immobilisations financières	10	152	(145)	3
<b>Valeurs brutes</b>	<b>10</b>	<b>152</b>	<b>(146)</b>	<b>4</b>
Dépréciations	0			
<b>Valeurs nettes</b>	<b>10</b>	<b>152</b>	<b>(146)</b>	<b>4</b>

Les variations au titre de l'exercice 2012 s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs au 31.12.11	38		38
Acquisitions / (Dotations nettes)	22		22
(Cessions) / Reprise sur cessions	(53)		(53)
Reclassement	(3)		(3)
<b>Valeurs au 31.12.12</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

### 4.7. Créances clients et autres créances

(En milliers d'euros)	31.12.13	31.12.12
Fournisseurs - Avances et acomptes versés		3
Créances clients et comptes rattachés	7 245	4 522
Créances sur personnel et organismes sociaux	4	8
Créances fiscales - hors Impôt sur les bénéfices	840	694
Etat, Impôt sur les bénéfices	1 510	1 345
Compte courant	477	193
Créances diverses	304	612
Charges constatées d'avance	652	673
<b>Valeurs brutes</b>	<b>11 032</b>	<b>8 050</b>
Clients	(108)	
Créances diverses	(48)	(30)
<b>Dépréciations</b>	<b>(156)</b>	<b>(30)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>10 876</b>	<b>8 020</b>
Échéances :		
• à moins de 1 an	10 141	7 818
• de 1 à 5 ans	735	202
• à plus de 5 ans		

Afin d'obtenir les financements nécessaires à son activité, Xilam Animation affecte des sûretés en garantie des crédits consentis par les établissements prêteurs. Les créances sont pour autant maintenues au bilan dans le poste "Créances clients et comptes rattachés" car seul le règlement est délégué aux banques.

## Comptes consolidés

Notes annexes

### 4.8. Capitaux propres

#### 4.8.1. Composition du capital

Le capital se compose de 4 465 000 actions de 0,10 euro au 31 décembre 2013.

Le capital se composait de 4 465 000 actions de 0,10 euro au 31 décembre 2012 suite à l'annulation d'actions à hauteur de 235 000 actions.

Le nombre d'actions a évolué de la façon suivante au cours de l'année 2013 :

<i>(En nombre d'actions)</i>	Capital social	Actions auto-détenues	En circulation
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>4 465 000</b>	<b>(233 103)</b>	<b>4 231 897</b>
(Rachat) / Vente d'actions propres		3 883	3 883
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>4 465 000</b>	<b>(229 220)</b>	<b>4 235 780</b>

Le nombre d'actions avait évolué de la façon suivante au cours de l'année 2012 :

<i>(En nombre d'actions)</i>	Capital social	Actions auto-détenues	En circulation
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>4 700 000</b>		<b>4 700 000</b>
Annulation	(235 000)	235 000	0
(Rachat) / Vente d'actions propres		(468 103)	(468 103)
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>4 465 000</b>	<b>(233 103)</b>	<b>4 231 897</b>

#### 4.8.2. Actions propres

Les actions propres détenues en portefeuille à la clôture, y compris celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité, sont portées en déduction des capitaux propres.

Les résultats de cession nets d'impôts relatifs aux transactions sur ces actions sont également inscrits en capitaux propres.

Les actions auto-détenues ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2013 :

<i>(En nombre d'actions)</i>	Programme de rachat	Affectées aux plans de stock-options	Total	<i>En milliers d'euros</i>
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>233 103</b>		<b>233 103</b>	<b>467</b>
Rachat / (Vente) d'actions propres	(3 883)		(3 883)	(7)
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>229 220</b>	<b>0</b>	<b>229 220</b>	<b>460</b>
<i>En milliers d'euros</i>	<b>460</b>		<b>460</b>	

Les actions auto-détenues ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2012 :

<i>(En nombre d'actions)</i>	Programme de rachat	Affectées aux plans de stock-options	Total	<i>En milliers d'euros</i>
<b>Au 31 décembre 2011</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
Annulation	(235 000)		(235 000)	(470)
Rachat d'actions propres	468 103		468 103	937
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>233 103</b>	<b>0</b>	<b>233 103</b>	<b>467</b>
<i>En milliers d'euros</i>	<b>467</b>		<b>467</b>	

## Comptes consolidés

Notes annexes

### 4.8.3. Dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividendes sur la période.

### 4.8.4. Options de souscription d'actions

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'a été décidé sur l'exercice 2013.

Au 31 décembre 2013, il n'y a pas d'options exerçables.

### 4.8.5. Informations qualitatives sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2013.

Compte-tenu de l'utilisation massive de crédits-court terme adossés aux créances nées ou contractualisées et par définition fluctuantes, mode de financement propre au secteur d'activité dans lequel opère le Groupe, celui-ci ne suit pas de ratio d'endettement. La politique du Groupe est de maintenir un niveau élevé de préfinancement de ses productions.

## 4.9. Provisions courantes et non courantes

(En milliers d'euros)	31.12.13	Mouvements de la période			31.12.12
		+	- <sup>(1)</sup>	- <sup>(2)</sup>	
Provisions pour retraite et assimilées	156	26			130
<b>Provisions non courantes</b>	<b>156</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>130</b>
Provisions pour litiges commerciaux <sup>(3)</sup>	0		(347)		347
Provisions pour autres litiges	0	63	(63)		
<b>Provisions courantes</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>(410)</b>	<b>0</b>	<b>347</b>
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>89</b>	<b>(410)</b>	<b>0</b>	<b>477</b>
Impact sur le résultat opérationnel courant		(26)			
Impact sur le résultat opérationnel non courant		(63)	410		

<sup>(1)</sup> Reprises utilisées : qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges.

<sup>(2)</sup> Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions.

<sup>(3)</sup> Cette rubrique concerne l'affaire Xilam Animation et Storimages à l'encontre des sociétés VIF Zweite et Alonso Entertainment pour la série d'animation *Cartouche* (Cf. note 6.8. Litige).

### 4.9.1. Provisions pour retraites et assimilées

#### 4.9.1.1. Principales hypothèses actuarielles

Les engagements sont déterminés suivant un calcul actuariel utilisant la méthode des unités de crédits projetés. Cette méthode nécessite la prise en compte d'hypothèses actuarielles long terme sur les données démographiques (rotation du personnel, mortalité) et financières (augmentation des salaires, taux d'actualisation). Ces paramètres sont revus chaque année. L'incidence des changements d'hypothèses actuarielles sur le montant de l'engagement est enregistrée en écarts actuariels. Ces écarts actuariels sont pris en compte directement en capitaux propres.

## Comptes consolidés

### Notes annexes

Les hypothèses retenues par le Groupe sont les suivantes :

	31.12.13	31.12.12
Taux d'actualisation (inflation incluse)	3,25%	3,00%
Augmentation des salaires	3,00%	3,00%

Le taux d'actualisation retenu est celui de l'indice Iboxx Corporate AA 10+.

#### 4.9.1.2. Evolution de la provision pour retraites

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	31.12.12
Dette actuarielle à l'ouverture	130	84
Coût des services rendus sur la période	23	15
Coût financier (effet de l'actualisation)	3	4
Pertes et (gains) actuariels générés sur la période		27
<b>Dette actuarielle à la clôture</b>	<b>156</b>	<b>130</b>

#### 4.9.1.3. Analyse des écarts actuariels enregistrés en capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	31.12.12
Pertes et (gains) actuariels liés aux effets d'expérience	7	(8)
Pertes et (gains) actuariels liés aux modifications d'hypothèses	(7)	35
<b>Pertes et (Gains) actuariels générés sur la période</b>	<b>0</b>	<b>27</b>

#### 4.9.1.4. Analyse de la charge enregistrée en résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	31.12.12
Coût des services rendus sur la période	(23)	(15)
<b>Total coût du personnel</b>	<b>(23)</b>	<b>(15)</b>
Coût financier (effet de l'actualisation)	(3)	(4)
<b>Total résultat financier</b>	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>
<b>Total (charge) / produit</b>	<b>(26)</b>	<b>(19)</b>

### 4.10. Endettement financier net

Par endettement financier net, le Groupe entend l'ensemble des dettes financières minoré des équivalents de trésorerie.

Sont considérées comme dettes financières auto-liquidatives :

- Les crédits de production qui sont destinés à financer la production des séries d'animation et le développement des nouveaux projets. Ils seront remboursés par créances clients déjà enregistrées ou à venir et données en garanties sur les contrats signés.
- Les concours bancaires courants qui correspondent à des cessions "Daily".

## Comptes consolidés

Notes annexes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	31.12.12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	122	236
Soldes créditeurs de banques	(1 735)	(809)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets</b>	<b>(1 613)</b>	<b>(573)</b>
<b>Dettes financières non auto-liquidatives non courantes</b>		
• Emprunts	(1 250)	(1 005)
• Dettes liées aux contrats de location-financement	(567)	(652)
<b>Dettes financières non auto-liquidatives courantes</b>		
• Emprunts	(625)	(625)
• Dettes liées aux contrats de location-financement	(362)	(317)
<b>Dettes financières non auto-liquidatives</b>	<b>(2 804)</b>	<b>(2 599)</b>
<b>Endettement financier net non auto-liquidatif</b>	<b>(4 417)</b>	<b>(3 172)</b>
<b>Dettes financières auto-liquidatives non courantes</b>		
• Crédits de production	(2 114)	(541)
• Concours bancaires courants		
<b>Dettes financières auto-liquidatives courantes</b>		
• Crédits de production	(5 166)	(6 222)
• Concours bancaires courants	(1 898)	(1 198)
<b>Dettes financières auto-liquidatives</b>	<b>(9 178)</b>	<b>(7 961)</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>(13 595)</b>	<b>(11 133)</b>

Par endettement financier structurel net consolidé, le Groupe entend l'ensemble des dettes financières non garanties par des contrats de vente (préachats, ventes de droits...), c'est-à-dire les soldes créditeurs de banques, les emprunts et les dettes liées aux contrats de location-financement, desquels sont retranchés les actifs financiers à long terme.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	31.12.12
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	(1 613)	(573)
Emprunts	(625)	(625)
Dettes liées aux contrats de location-financement	(362)	(317)
<b>Endettement net structurel court terme &lt; à 1 an</b>	<b>(2 600)</b>	<b>(1 515)</b>
Emprunts	(1 250)	(1 005)
Dettes liées aux contrats de location-financement	(567)	(652)
Actifs financiers long terme	748	738
<b>Endettement net structurel long terme &gt; à 1 an</b>	<b>(1 069)</b>	<b>(919)</b>
<b>Endettement net structurel total (A)</b>	<b>(3 669)</b>	<b>(2 434)</b>
Capitaux propres consolidés attribuables aux actionnaires de la société mère (B)	10 761	9 728
<b>Ratio endettement structurel net (A/B)</b>	<b>34,1%</b>	<b>25,0%</b>

### 4.10.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	31.12.12
Comptes bancaires et autres disponibilités	122	236
<b>Valeur brute</b>	<b>122</b>	<b>236</b>

La trésorerie du Groupe est constituée exclusivement de comptes bancaires.

## Comptes consolidés

### Notes annexes

#### 4.10.2. Dettes financières

(En milliers d'euros)	31.12.13	Mouvements de la période			31.12.12
		+	-	Variation	
Emprunts	1 875	870	(625)		1 630
Dettes liées aux contrats de location-financement	929	303	(343)		969
Crédits de production	7 280	8 111	(7 594)		6 763
Soldes créditeurs de banques	1 735			926	809
Concours bancaires courants	1 898			700	1 198
<b>Total</b>	<b>13 717</b>	<b>9 284</b>	<b>(8 562)</b>	<b>1 626</b>	<b>11 369</b>
Échéances					
• à moins d'un an	9 786				9 171
• de 1 à 5 ans	3 931				2 198
• à plus de 5 ans					

Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, le solde du crédit Coficiné pour le film **Kaena - La Prophétie** a été reclassé en diminution de l'actif net du film du fait de sa forte improbabilité à le rembourser car adossé aux recettes que le film génère.

#### 4.10.3. Caractéristiques des principaux contrats au 31 décembre 2013

(En milliers d'euros)	En cours en capital	Disponible	Agios dus (Négatif = créditeur)	Compte d'attente	Part à + de 1 an	Taux nominal	Echéance
Emprunt Natixis Coficiné - Moyen terme	1 875				1 250	Euribor + <sup>(1)</sup>	19/12/16
<b>Emprunts</b>	<b>1 875</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 250</b>		
Crédit de trésorerie 2011	649	300			232	Euribor + <sup>(1)</sup>	22/07/15
Hubert et Takako - Production	1 880	120			703	Euribor + <sup>(1)</sup>	19/08/14 <sup>(2)</sup>
Oggy et les cafards, le film - Production	1 465					Euribor + <sup>(1)</sup>	02/11/14
Les Dalton, Saison 2 - Production	2 600				1 179	Euribor + <sup>(1)</sup>	02/11/14 <sup>(2)</sup>
Crédit de trésorerie 2013	336					Euribor + <sup>(1)</sup>	22/07/14
Divers développements 2013	350					Euribor + <sup>(1)</sup>	01/02/14
<b>Crédits de production</b>	<b>7 280</b>	<b>420</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 114</b>		

<sup>(1)</sup> La marge oscille entre 1,25% et 3%.

<sup>(2)</sup> Contrats en cours d'extension.

#### 4.11. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

(En milliers d'euros)	31.12.13	31.12.12
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 306	1 861
Dettes sur immobilisations	933	839
<b>Total</b>	<b>3 239</b>	<b>2 700</b>
Échéances :		
• à moins de 1 an	3 239	2 700
• de 1 à 5 ans		
• à plus de 5 ans		

## Comptes consolidés

Notes annexes

### 4.12. Autres dettes courantes et non courantes

(En milliers d'euros)	31.12.13	31.12.12
Dettes diverses	927	361
<b>Total autres dettes non courantes</b>	<b>927</b>	<b>361</b>
Dettes sociales	1 535	973
Dettes fiscales	943	685
Subventions de production nettes	3 000	2 536
Dettes diverses	897	1 306
<b>Total autres dettes courantes</b>	<b>6 375</b>	<b>5 500</b>
<b>Total</b>	<b>7 302</b>	<b>5 861</b>
Échéances :		
• à moins de 1 an	6 375	5 500
• de 1 à 5 ans	927	361
• à plus de 5 ans		

Les subventions à la production attribuées sont nettes du montant des subventions restant à recevoir.

Les dettes diverses sont principalement constituées de charges à payer composées de reversements dus aux ayants-droits, de rétrocessions de droits aux Soficas et de coûts engagés sur des productions en cours.

### 4.13. Acomptes clients et produits constatés d'avance

(En milliers d'euros)	31.12.13	31.12.12
Avances clients	2 576	2 783
Produits constatés d'avance	1 372	633
Crédit d'impôt cinéma et audiovisuel	2 712	2 209
<b>Total</b>	<b>6 660</b>	<b>5 625</b>
Échéances :		
• à moins de 1 an	6 250	5 597
• de 1 à 5 ans	410	28
• à plus de 5 ans		

## 5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie

Au 31 décembre 2013, la trésorerie s'élève à 122 millions d'euros contre 236 millions d'euros au 31 décembre 2012 en diminution de 114 millions d'euros. Hors incidence de la variation des cours des devises sur la trésorerie pour un montant de 4 millions d'euros, cette diminution s'élève à 110 millions d'euros et s'explique comme suit :

- un encaissement de 11 072 millions d'euros résultant de la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts de 10 969 millions d'euros et d'un excédent en fonds de roulement de 103 millions d'euros,
- un décaissement net de cessions liées aux immobilisations incorporelles et corporelles pour 13 226 millions d'euros,
- un encaissement net lié aux opérations sur actions propres pour 7 millions d'euros,
- une augmentation nette des dettes financières de 2 348 millions d'euros,
- des intérêts nets décaissés pour 311 millions d'euros.

## 6. Autres informations

### 6.1. Effectif moyen ventilé par catégorie

	31.12.13		31.12.12	
	France	Vietnam	France	Vietnam
Cadres	21	12	18	12
Non cadres	6		5	
Agents de maîtrise		122		102
Employés		23		23
<b>Permanents</b>	<b>27</b>	<b>157</b>	<b>23</b>	<b>137</b>
Cadres	27		28	
Non cadres	38		37	
<b>Intermittents du Spectacle</b>	<b>65</b>		<b>65</b>	
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>157</b>	<b>88</b>	<b>137</b>

### 6.2. Rémunération des mandataires sociaux

Les principaux dirigeants, au sens de la norme IAS 24, comprennent les personnes qui sont, ou qui ont été au cours de l'exercice, membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, Marc du Pontavice perçoit une rémunération annuelle de 24 milliers d'euros au titre de l'exercice de son mandat social de Directeur Général.

Jusqu'au 31 décembre 2012, Marc du Pontavice percevait une rémunération de 360 milliers d'euros au travers d'une convention d'assistance de gestion signée entre Xilam Animation SA et MDP Audiovisuel SARL, société dont Marc du Pontavice est gérant majoritaire. Cette convention d'assistance regroupait les domaines de la direction générale, de la direction artistique et littéraire et de la production.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, cette convention a été résiliée et remplacée par une nouvelle convention liée aux prestations de services de production dans leur ensemble dont le montant est identique à la précédente soit 360 milliers d'euros.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence n'ont été versés au cours de l'exercice 2013 aux autres membres du Conseil d'administration.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune prime d'arrivée ou de départ ni d'aucun régime de retraite complémentaire.

Les rémunérations brutes et avantages, avant prélèvements sociaux et fiscaux, alloués par Xilam Animation et liés à la fonction de mandataire social s'établissent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013		2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération brute totale <sup>(1)</sup>	24			
Avantages postérieurs à l'emploi				
Indemnités de départ ou de fin de contrat				
Autres avantages à long terme				
Paiements fondés sur des actions				
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<sup>(1)</sup> Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature.

### 6.3. Transactions avec les principaux actionnaires ou avec des sociétés ayant des dirigeants communs

L'application de la norme IAS 24 impose aux groupes de détailler les opérations réalisées avec les parties liées.

Les sociétés suivantes ont été identifiées comme parties liées :

- MDP Audiovisuel SARL, actionnaire majoritaire de Xilam Animation, dont Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est gérant majoritaire;
- Les Films du Gorak SARL, dont Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est gérant majoritaire;
- One World Films SARL, dont Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est co-gérant associé,
- Xilam Group SAS, dont MDP Audiovisuel SARL est président, représenté par Marc du Pontavice, gérant majoritaire.

	31.12.13				31.12.12			
	MDP Audiovisuel	Les Films du Gorak	One World Films	Xilam Group	MDP Audiovisuel	Les Films du Gorak	One World Films	Xilam Group
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Actifs financiers non courants				76				73
Créances clients			60	135	19		224	131
Autres créances	477		124		243		216	
Dettes fournisseurs	166						6	
Autres dettes courantes								
	2013				2012			
Chiffre d'affaires (y compris subventions)	1	1		1	1	1	120	1
Autres produits opérationnels courants				3	16			109
Achats	360				360			
Autres charges opérationnelles courantes	296				70			
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie				3				

## 6.4. Engagements

### 6.4.1. Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan (donnés et reçus) sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.13	31.12.12
<b>Engagements de production</b>		
Engagements donnés sur la production des séries et films	12 275	16 496
Engagements reçus (achats de droits, co-production ...)	15 442	18 071
<b>Engagements de financement</b>		
Nantissements des revenus du catalogue donnés en garantie à hauteur des lignes de financement existantes	1 875	1 630
Assurance homme clé donnée en garantie des lignes de financement existantes	3 000	3 000
<b>Autres engagements</b>		
Cautions et avals donnés dans le cadre du contrat de bail du siège social	485	485
Engagements de loyers (contrats de location simple) <sup>(1)</sup>	1 491	780
• à moins de 1 an	391	449
• de 1 à 5 ans	1 100	331

<sup>(1)</sup> Détail des engagements minimum au titre de contrats de location simples non résiliables. Les montants sont indexés au dernier taux connu.

### 6.4.2. Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par Xilam Animation SA au 31 décembre 2013.

### 6.4.3. Droit individuel à la formation

Au 31 décembre 2013, le nombre d'heures accumulées non consommées au titre du droit individuel à la formation s'élève à 1 536 heures. Aucun salarié n'a fait demande de l'utilisation de son droit. Pour mémoire, le droit individuel à formation est reconnu à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise (Code du travail Art. L933-1). Ce droit est de 21 heures par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à 126 heures par personne.

Ce crédit d'heures est intégré au plan de formation du Groupe. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

## 6.5. Risques

### 6.5.1. Risque de taux d'intérêt

Le suivi du risque de taux d'intérêt et de la sensibilité peut se résumer de la façon suivante au 31 décembre 2013 :

(En milliers d'euros)	31.12.13	Echéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	0			
Actifs financiers à taux variable	122	122		
Actifs financiers non exposés	0			
<b>Actifs financiers <sup>(1)</sup></b>	<b>122</b>	<b>122</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Passifs financiers à taux fixe				
Passifs financiers à taux variable	(13 717)	(9 786)	(3 931)	
Passifs financiers non exposés	0			
<b>Passifs financiers <sup>(2)</sup></b>	<b>(13 717)</b>	<b>(9 786)</b>	<b>(3 931)</b>	<b>0</b>

<sup>(1)</sup> Trésorerie et équivalents de trésorerie.

<sup>(2)</sup> Dettes financières.

(En milliers d'euros)	31.12.13	Taux fixe	Taux variable	Non exposés
Actifs financiers <sup>(1)</sup>	122		122	
Passifs financiers <sup>(2)</sup>	(13 717)	0	(13 717)	
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(13 595)</b>	<b>0</b>	<b>(13 595)</b>	<b>0</b>
Couverture	0			
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(13 595)</b>	<b>0</b>	<b>(13 595)</b>	<b>0</b>
Sensibilité <sup>(3)</sup>	(136)		(136)	

<sup>(1)</sup> Trésorerie et équivalents de trésorerie.

<sup>(2)</sup> Dettes financières.

<sup>(3)</sup> Impact en année pleine.

Une hausse instantanée des taux d'intérêt de 100 points de base aurait un impact direct négatif sur le résultat financier de 136 milliers d'euros.

Xilam n'envisage pas de mettre en place une couverture de taux à court terme pour couvrir ce risque.

### 6.5.2. Risque de change

Compte tenu du caractère international de son activité, Xilam se trouve exposée au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Xilam s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Xilam étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

## Comptes consolidés

### Notes annexes

Les prévisions de décaissements en dollars sont établies sur une base mensuelle au moment des reportings de coûts de production. La Direction Financière, compte tenu des prévisions économiques et des informations recueillies auprès des salles de marché où Xilam est accréditée, décide de l'opportunité de couvrir ou non le solde net en dollars par des contrats à terme sur le dollar, notamment lorsque le taux à terme est plus favorable que celui qui est utilisé lors de l'élaboration des budgets. La couverture peut être totale ou partielle, en fonction des anticipations de variations de la devise. Au cours de la période, aucune couverture n'a été décidée.

La position nette en devises du groupe au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total	CAD	CHF	GBP	USD	VND
Actifs	768	135	46		587	180
Passifs	(437)			(12)	(425)	(108)
Hors bilan	0					
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>331</b>	<b>135</b>	<b>46</b>	<b>(12)</b>	<b>162</b>	<b>72</b>
Couverture	0					
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>331</b>	<b>135</b>	<b>46</b>	<b>(12)</b>	<b>162</b>	<b>72</b>
Sensibilité <sup>(1)</sup>	(2)	(1)	(0)	0	(2)	(1)

<sup>(1)</sup> Impact en année pleine.

L'exposition nette en devises contre-valorisée en euro aux cours de clôture, après prise en compte des couvertures est de 331 milliers d'euros. La sensibilité de la position nette globale en devises face à une évolution uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de (2) milliers d'euros.

Au cours de l'exercice 2013, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à 935 milliers d'euros, soit 7,27% du chiffre d'affaires consolidé.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total	AUD	CAD	CHF	GBP	USD
Chiffre d'affaires (y compris subventions)	935	19	90	18	201	607

### 6.5.3. Risque de crédit

La politique du Groupe Xilam est de préfinancer quasi-intégralement chacune de ses nouvelles productions auprès d'établissements financiers spécialisés, ce qui garantit un flux de liquidité mensuel nécessaire à couvrir ses dépenses de production ainsi que les frais généraux affectés aux productions.

Xilam bénéficie de crédits bancaires auprès de Coficiné pour les développements, les productions en cours et celles terminées, adossés aux créances nées ou contractualisées et remboursables lors de l'encaissement des créances clients correspondantes (cf. détail en paragraphe 4.10.2 Dettes financières).

Les débloquages sont réglés et échelonnés selon des conditions liées généralement à des étapes de production.

L'encaissement se fait selon un échéancier déterminé entre Xilam et ses clients, partie intégrante au contrat. Compte tenu de la qualité des créances clients cédées en garantie, le risque de crédit supporté par Xilam est minime.

Ce mode de financement propre au secteur d'activité dans lequel opère le Groupe ne suit pas de ratio d'endettement.

## Comptes consolidés

### Notes annexes

Les revenus du catalogue ainsi que les ventes non cédées aux établissements financiers sont affectés au financement des frais généraux et des frais de développement.

Pour permettre de subvenir aux besoins de liquidités conjoncturels, Xilam bénéficie également de facilités de caisse et de lignes d'escompte (anciennement loi Dailly) auprès de ses banques pour des montants respectifs et cumulés de 500 milliers d'euros et 4 000 milliers d'euros.

Le Groupe n'a pas mis en place de dérivés de crédit à ce jour.

#### 6.5.4. Risque sur actions

Xilam Animation et ses filiales ne sont pas engagées dans des opérations boursières spéculatives.

Au 31 décembre 2013, Xilam Animation détient en autocontrôle 229 220 titres (223 250 titres détenus en autocontrôle affectés à des opérations de croissance externe et 5 970 titres détenus au travers du contrat de liquidité confié à Kepler Capital Markets).

Au 31 décembre 2013, la valeur de marché des actions Xilam Animation est supérieure à la valeur d'acquisition des actions comptabilisées au bilan de Xilam Animation. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée. Les perspectives de cours attendues sur les prochaines années n'indiquent pas, à ce jour, de risque majeur sur la valeur des actifs détenus.

## 6.6. Instruments financiers par catégorie et niveau hiérarchique

La norme IFRS 7 amendée en 2009 demande de classer les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan selon les 3 niveaux suivants :

- Niveau 1 : instrument coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : instrument évalué à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ;
- Niveau 3 : instrument évalué à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données non observables.

## Comptes consolidés

### Notes annexes

Le tableau ci-dessous présente une comparaison par catégorie des valeurs comptables et de la juste valeur de tous les instruments financiers du Groupe par niveau de hiérarchie.

Les actifs et passifs financiers sont déjà évalués à la juste valeur dans les comptes.

	31.12.13		Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Niveau hiérarchique
Autres actifs financiers non courants	748	748			748			na
Autres actifs financiers courants	10	10			10			na
Trésorerie et équivalents de trésorerie	122	122	122					1
<b>Actifs financiers</b>	<b>880</b>	<b>880</b>	<b>122</b>	<b>0</b>	<b>758</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Dettes financières non courantes	3 931	3 931				3 931		na
Dettes financières courantes	9 786	9 786				9 786		na
<b>Passifs financiers</b>	<b>13 717</b>	<b>13 717</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 717</b>	<b>0</b>	

	31.12.12		Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Niveau hiérarchique
Autres actifs financiers non courants	738	738			738			na
Autres actifs financiers courants	4	4			4			na
Trésorerie et équivalents de trésorerie	236	236	236					1
<b>Actifs financiers</b>	<b>978</b>	<b>978</b>	<b>236</b>	<b>0</b>	<b>742</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Dettes financières non courantes	2 198	2 198				2 198		na
Dettes financières courantes	9 171	9 171				9 171		na
<b>Passifs financiers</b>	<b>11 369</b>	<b>11 369</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 369</b>	<b>0</b>	

Le Groupe n'a opéré aucun transfert de niveau sur la période.

## 6.7. Information sectorielle

Conformément à IFRS 8, le Groupe découpe son activité en fonction des secteurs opérationnels suivis par la Direction.

Xilam n'exerce qu'une seule activité de production. Par conséquent, il n'existe qu'un seul secteur opérationnel à ce jour.

## 6.8. Litige

Xilam Animation et Storimages (société du groupe Dargaud) ont coproduit la série d'animation *Cartouche* en 2001. Les sociétés allemandes VIF Zweite et VIF Dritte sont intervenues dans le financement de cette série, en tant que fonds de placement pour l'investissement dans la production audiovisuelle.

## Comptes consolidés

### Notes annexes

Le 9 février 2007, les sociétés VIF Zweite et VIF Dritte ont assigné les sociétés Xilam Animation et Storimages devant le Tribunal de commerce de Paris, aux fins de revendiquer, alors même qu'aucune stipulation contractuelle ne le prévoyait, une quote-part du budget affecté aux frais généraux assumés par Xilam Animation et Storimages ainsi qu'une quote-part des rémunérations dites "salaire producteur".

Les frais généraux correspondent à la quote-part des frais de fonctionnement internes (loyer, fournitures de bureau, énergie...) affectés à la production d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle par les producteurs de cette œuvre. Les salaires producteurs correspondent, quant à eux, à la rémunération du producteur assurant l'exécution matérielle de l'œuvre (le "producteur exécutif") et/ou la gestion de la production et qui en garantit à ce titre la bonne fin (le "producteur délégué").

Par jugement en date du 31 août 2010, le Tribunal de commerce de Paris a débouté VIF Zweite et VIF Dritte de leurs demandes. En effet, le Tribunal a suivi les arguments de Xilam Animation et a constaté qu'en droit allemand, le partage des quotes-parts de frais généraux et salaire producteur suppose une *"contribution déterminante à la réalisation de la série"* et constate *"l'absence de participation effective"* des sociétés allemandes à la réalisation de la série.

Par déclaration en date du 17 mars 2011, VIF Zweite et Alonso Entertainment (venue aux droits de VIF Dritte) ont interjeté appel de ce jugement.

Aux termes d'un arrêt en date du 10 avril 2013, la Cour d'Appel de Paris a fait droit aux demandes des sociétés VIF Zweite et Alonso Entertainment et condamne les sociétés Xilam Animation et Storimages (i) à payer à VIF Zweite la somme de 187 milliers d'euros auxquels s'ajoutent les intérêts au taux légal allemand augmenté de cinq points à compter du 22 juillet 2001 (ii) à payer à Alonso Entertainment la même somme.

La Cour d'Appel de Paris a notamment considéré *"qu'un fonds d'investissement a une réelle influence sur l'organisation du tournage et supporte la totalité des risques économiques de la production dans la mesure où il a versé sa contribution au financement de la série"*, ce qui justifie le paiement d'une quote-part de frais généraux et salaire producteur à due proportion de son apport au budget de la série.

La Cour d'Appel de Paris indique que Xilam Animation et Storimages sont chacune tenues au paiement de 50% de la condamnation. En conséquence Xilam Animation est tenue au paiement de 187 milliers d'euros à titre principal, de 141 milliers d'euros à titre d'intérêts et de 15 milliers d'euros au titre de l'article 700 du NCPC (remboursement des frais d'avocat de la partie adverse), soit un total de 343 milliers d'euros.

Xilam Animation a étudié auprès d'un avocat près la Cour de Cassation les possibilités de se pourvoir en cassation et a donc décidé de se pourvoir en cassation, étant précisé que le pourvoi en cassation n'a pas suspendu l'exécution de l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris et que Xilam Animation a dû verser le montant de sa condamnation susvisée auquel s'est rajouté des intérêts de retard complémentaires jusqu'à la date du paiement effectif pour 5 milliers d'euros et 2 milliers d'euros au titre de l'article 700. L'impact net dans les comptes 2013 de cette condamnation est une charge opérationnelle non courante nette de 3 milliers d'euros compte tenu de la provision qui avait été constatée au 31 décembre 2012 (Cf. note 4.9. Provisions courantes et non courantes).

En parallèle, la société Ellipsanime (venue aux droits de Storimages) s'est également pourvue en cassation.

Le conseiller rapporteur auprès de la Cour de Cassation a été nommé début mars 2014, suite au dépôt des mémoires par chacune des parties, et devrait rendre son rapport avant fin juin 2014. Ensuite sera nommé l'avocat général et fixée la date d'audience pour les plaidoiries.

## 6.9. Contrôle fiscal

Xilam Animation SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Ce contrôle est terminé et notifié au 31 décembre 2013 et l'ensemble des rectifications acceptées par le Groupe a été appréhendé dans les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2013.

## 6.10. Evénements post-clôture

Aucun événement majeur susceptible d'être mentionné dans l'annexe n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration.

## 6.11. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires pris en charge par le Groupe au titre des exercices 2013 et 2012 pour chacun des commissaires aux comptes de Xilam Animation S.A. s'élèvent à :

	Compagnie Européenne de Contrôle des Comptes				Ernst & Young Audit				PricewaterhouseCoopers Audit				Total				
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	
<b>Audit</b>																	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																	
• Xilam Animation S.A. (société mère)	27	33	82%	87%	46	100%	38	100%	65	79	91%	94%					
• Filiales intégrées	6	5	18%	13%	0	46	0	100%	0	71	84	100%	100%				
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>38</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>46</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>71</b>	<b>84</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>				

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

**Exercice clos le 31 décembre 2013**

Aux Actionnaires

**XILAM ANIMATION**

86/90 rue Notre-Dame de Nazareth

75003 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société XILAM ANIMATION, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.5.9.1 de l'annexe aux comptes consolidés présente les modalités d'amortissement et de dépréciation de la valeur des actifs incorporels constitués par les œuvres audiovisuelles produites. Nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables retenus et des informations fournies dans la note précitée de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application ainsi que du caractère raisonnable des estimations retenues. Comme indiqué dans la note 2.4 de l'annexe, les modalités d'amortissement reposent sur des estimations qui ont par nature un caractère incertain et dont la réalisation est susceptible de différer des données prévisionnelles utilisées.

## **Comptes consolidés**

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Par ailleurs, un montant d'actif d'impôts différés de 1 104 milliers d'euros figure au bilan consolidé dont les modalités de détermination sont décrites dans la note 2.5.20 de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier la cohérence d'ensemble des données et hypothèses retenues ayant servi à l'évaluation des actifs d'impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 30 avril 2014

### **Les commissaires aux comptes**

PricewaterhouseCoopers Audit

COMPAGNIE EUROPEENNE  
DE CONTROLE DES COMPTES

Richard Béjot

Fabienne Hontarrède

## Comptes sociaux

# Sommaire

<b>Tableaux de synthèse.....</b>	<b>125</b>
COMPTES DE RESULTAT POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2012 ET 2013.....	125
BILANS AUX 31 DECEMBRE 2012 ET 2013 .....	126
<b>Notes annexes aux comptes sociaux .....</b>	<b>127</b>
1. ACTIVITES / FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	127
1.1. Activités .....	127
1.2. Faits significatifs de la période .....	127
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	128
2.1. Principes généraux.....	128
2.2. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes sociaux .....	128
2.3. Utilisation d'estimations.....	128
2.4. Approbation des comptes.....	128
2.5. Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires.....	129
2.6. Subventions à la production (CNC / PROCIREP / MEDIA).....	130
2.7. Crédit d'impôt cinéma et audiovisuel.....	130
2.8. Crédit d'impôt compétitivité emploi .....	130
2.9. Produits et charges exceptionnels .....	130
2.10. Immobilisations incorporelles .....	130
2.11. Immobilisations corporelles .....	132
2.12. Immobilisations financières.....	132
2.13. Stocks.....	133
2.14. Créances d'exploitation.....	133
2.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	134
2.16. Provisions pour risques et charges.....	134
2.17. Instruments financiers dérivés.....	134
2.18. Intégration fiscale.....	135
2.19. Opérations en devises.....	135
3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....	136
3.1. Chiffre d'affaires .....	136
3.2. Production immobilisée.....	136
3.3. Autres produits .....	136
3.4. Charges de personnel.....	137
3.5. Autres charges.....	137
3.6. Résultat financier.....	137
3.7. Résultat exceptionnel.....	138
3.8. Impôts sur le résultat.....	138
4. NOTES SUR LE BILAN .....	139
4.1. Immobilisations incorporelles .....	139
4.2. Immobilisations corporelles .....	139
4.3. Immobilisations financières.....	140
4.4. Actif circulant et autres actifs.....	141
4.5. Capitaux propres .....	142
4.6. Autres fonds propres.....	143
4.7. Provisions pour risques et charges.....	143
4.8. Endettement financier net.....	144
4.9. Autres dettes .....	146
4.10. Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères.....	146
5. AUTRES INFORMATIONS .....	146
5.1. Effectif moyen ventilé par catégorie.....	146
5.2. Rémunération des mandataires sociaux .....	147
5.3. Transactions avec les principaux actionnaires ou avec des sociétés ayant des dirigeants communs.....	147

5.4.	<i>Engagements</i> .....	149
5.5.	<i>Société consolidante</i> .....	150
5.6.	<i>Litige</i> .....	150
5.7.	<i>Contrôle fiscal</i> .....	151
5.8.	<i>Evénements post-clôture</i> .....	151
5.9.	<i>Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux</i> .....	151
6.	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS .....	151
	<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels .....</b>	<b>152</b>

## Tableaux de synthèse

### Comptes de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	2013	2012
<b>Chiffre d'affaires</b> (y compris subventions)	<b>3.1</b>	<b>13 090</b>	<b>10 433</b>
Production immobilisée	3.2	12 637	12 373
Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions, transferts de charges <sup>(1)</sup>	3.3	83	957
Autres produits	3.4	40	319
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>25 850</b>	<b>24 082</b>
Achats de marchandises			(42)
Variation de stocks		(8)	42
Autres achats et charges externes	3.5	(6 691)	(6 380)
Impôts, taxes et versements assimilés		(238)	(200)
Charges de personnel	3.6	(6 776)	(7 249)
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3.7	(9 997)	(7 104)
Autres charges	3.8	(1 850)	(3 083)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(25 560)</b>	<b>(24 016)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>290</b>	<b>66</b>
Produits de participation <sup>(2)</sup>		78	78
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		9	8
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges <sup>(3)</sup>		265	1 249
Différences positives de change		21	35
<b>Total des produits financiers</b>		<b>373</b>	<b>1 370</b>
Dotations aux dépréciations et provisions		(46)	(106)
Intérêts et charges assimilées <sup>(4)</sup>		(428)	(1 391)
Différences négatives de change		(28)	(46)
Autres charges financières			
<b>Total des charges financières</b>		<b>(502)</b>	<b>(1 543)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>3.9</b>	<b>(129)</b>	<b>(173)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>161</b>	<b>(107)</b>
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		1	18
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 373	1 907
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>1 374</b>	<b>1 925</b>
Sur opérations de gestion		(568)	(3)
Sur opérations en capital		(2)	(10)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		(2 747)	(2 069)
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>(3 317)</b>	<b>(2 082)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>3.10</b>	<b>(1 943)</b>	<b>(157)</b>
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>3.11</b>	<b>1 417</b>	<b>1 304</b>
<b>Résultat net</b>		<b>(365)</b>	<b>1 040</b>
<sup>(1)</sup> dont transferts de charges		83	56
<sup>(2)</sup> dont produits concernant les entreprises liées		78	78
<sup>(3)</sup> dont transferts de charges		181	247
<sup>(4)</sup> dont intérêts concernant les entreprises liées			(985)

## Bilans aux 31 décembre 2012 et 2013

	Notes	31.12.13			31.12.12
		Valeurs brutes	Amortissements /Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
<b>Actif (en milliers d'euros)</b>					
Immobilisations incorporelles	4.1	98 431	(72 540)	25 891	22 867
Immobilisations corporelles	4.2	850	(261)	589	631
Immobilisations financières <sup>(1)</sup>	4.3	7 896	(5 962)	1 934	1 876
<b>Actif immobilisé</b>		<b>107 177</b>	<b>(78 763)</b>	<b>28 414</b>	<b>25 374</b>
Stocks		34		34	42
Avances et acomptes versés sur commandes <sup>(2)</sup>	4.4	78		78	99
Créances clients et comptes rattachés <sup>(2)</sup>	4.4	7 056	(61)	6 995	4 231
Autres créances <sup>(2)</sup>	4.4	6 093	(48)	6 045	5 071
Comptes de dépôts et disponibilités	4.8	52		52	171
<b>Actif circulant</b>		<b>13 313</b>	<b>(109)</b>	<b>13 204</b>	<b>9 614</b>
Charges constatées d'avance <sup>(2)</sup>	4.4	723		723	672
Ecarts de conversion actif	4.10	46		46	18
<b>Autres actifs</b>		<b>769</b>	<b>0</b>	<b>769</b>	<b>690</b>
<b>Total actif</b>		<b>121 259</b>	<b>(78 872)</b>	<b>42 387</b>	<b>35 678</b>
<sup>(1)</sup> dont à moins d'un an		495			472
<sup>(2)</sup> dont à plus d'un an		2 129			739
<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	Notes	31.12.13		31.12.12	
Capital social (entièrement versé)		447		447	
Primes d'émission				11 069	
Réserve légale		47		47	
Autres réserves		4 536		924	
Report à nouveau				(8 497)	
Résultat de l'exercice		(365)		1 040	
Provisions règlementées		7 556		5 835	
<b>Capitaux propres</b>	4.5	<b>12 221</b>		<b>10 865</b>	
Subventions à la production		6 092		5 065	
<b>Autres fonds propres</b>	4.6	<b>6 092</b>		<b>5 065</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	4.7	<b>202</b>		<b>495</b>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(3)</sup>		1 875		1 630	
Emprunts et dettes financières divers <sup>(3)</sup>		10 911		8 776	
<b>Emprunts et dettes financières</b>	4.8	<b>12 786</b>		<b>10 406</b>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <sup>(3)</sup>	4.9	1 975		1 513	
Dettes fiscales et sociales <sup>(3)</sup>	4.9	2 082		1 372	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés <sup>(3)</sup>	4.9	1 255		839	
Autres dettes <sup>(3)</sup>	4.9	1 824		1 704	
<b>Autres dettes</b>		<b>7 136</b>		<b>5 428</b>	
Produits constatés d'avance <sup>(3)</sup>	4.9	3 948		3 416	
Ecarts de conversion passif	4.10	2		3	
<b>Autres passifs</b>		<b>3 950</b>		<b>3 419</b>	
<b>Total Passif</b>		<b>42 387</b>		<b>35 678</b>	
<sup>(3)</sup> dont à plus d'un an		4 701		1 935	

## Notes annexes aux comptes sociaux

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Les comptes sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

### 1. Activités / Faits caractéristiques de l'exercice

---

#### 1.1. Activités

Xilam Animation est une société de production audiovisuelle et multimédia, fondée par Marc du Pontavice à la suite du rachat des actifs de Gaumont Multimedia. Elle a été constituée en juillet 1999 sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration.

Elle conçoit, produit et distribue des dessins animés à l'attention des enfants pour le marché international qu'elle décline sur tous les supports : télévision, cinéma, online et merchandising.

Forte de succès mondiaux comme *Oggy et les Cafards*, *Zig & Sharko*, *Les Dalton*, *Les Zinzins de l'espace* ou *Les Nouvelles Aventures de Lucky Luke*, Xilam est aujourd'hui l'une des principales références européennes de l'animation haut de gamme.

Les chaînes de télévision françaises ou étrangères sont les principaux clients de la Société. Elles participent, avec le Centre National de la Cinématographie (CNC), les distributeurs et les coproducteurs au financement des productions. Ces financements représentent au minimum 70% à 80% du coût global de l'œuvre audiovisuelle et plus de 100% des coûts variables. Ainsi, les activités d'exploitation et d'investissement sont intrinsèquement liées chez Xilam, comme chez les autres sociétés du secteur, et financées par des crédits bancaires adossés aux contrats signés et remboursables lors de l'encaissement des créances clients correspondantes.

#### 1.2. Faits significatifs de la période

L'activité 2013 est marquée, à la fois, :

- par une activité de production soutenue avec plus de 15 heures de livraison de nouvelles séries et la sortie au cinéma du long métrage *Oggy et les cafards*, *le Film*,
- une croissance des revenus de catalogue par rapport à 2012.

En 2013, Xilam a également établi des liens commerciaux avec les grandes plateformes numériques qui pèsent déjà plus de 20% du chiffre d'affaires catalogue, notamment Netflix.

Le Groupe continue, au travers des créations originales et d'efforts dans le développement tant à l'international qu'en France, à maintenir une croissance de son activité et sa place en tant qu'acteur majeur de la production d'animation.

## **2. Principes, règles et méthodes comptables**

---

### **2.1. Principes généraux**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France et aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement n°99-03 du Comité de la Réglementation Comptable).

### **2.2. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes sociaux**

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est celle du coût historique.

Concernant les notes 2.10 et 2.11, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la Société applique les règlements CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

### **2.3. Utilisation d'estimations**

L'établissement des états financiers sociaux conduit la Direction de Xilam Animation à faire des estimations et formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêt des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers de Xilam Animation peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, l'amortissement des séries d'animation<sup>(1)</sup>, l'évaluation des pertes de valeur sur les clients et autres créances<sup>(2)</sup>, et les provisions pour risques et charges<sup>(3)</sup>.

### **2.4. Approbation des comptes**

Les comptes annuels de l'exercice 2013 de la société Xilam Animation, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 avril 2014 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 17 juin 2014.

<sup>(1)</sup> Cf. note 2.10.1.

<sup>(2)</sup> Cf. note 2.14.

<sup>(3)</sup> Cf. note 2.16.

## Comptes sociaux

Notes annexes

### 2.5. Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés au client.

#### 2.5.1. Production de séries d'animation

Le fait générateur de l'inscription en produits du chiffre d'affaires relatif à la production de séries d'animation est la signature du contrat, la livraison et l'acceptation du matériel de diffusion.

Pour les séries divisées en épisodes, le chiffre d'affaires pris en compte dans l'exercice est calculé au prorata des épisodes livrés à la clôture de l'exercice.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit au bilan au poste "Produits constatés d'avance".

#### 2.5.2. Production de films d'animation

Le fait générateur de l'inscription en produits du chiffre d'affaires relatif aux préventes dans le cadre de la production de films d'animation est l'obtention du visa d'exploitation auprès du Centre National de la Cinématographie, sous réserve de la signature du contrat et de l'acceptation du matériel de diffusion.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit au bilan au poste "Produits constatés d'avance".

#### 2.5.3. Catalogue

##### ➤ *Cessions de droits aux diffuseurs (chaînes de télévision, plateformes numériques, ...)*

Le chiffre d'affaires réalisé sur les cessions de droits de diffusion est reconnu en produits de l'exercice, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- S'il s'agit d'un renouvellement de droits de diffusion déjà acquis sur des périodes antérieures par un diffuseur, et sous réserve, qu'il y ait concomitance entre la fin des droits acquis préalablement et le début des nouveaux droits (i.e. aucune rupture dans la chaîne d'exploitation des droits), le chiffre d'affaires est comptabilisé en produits de l'exercice à la signature du contrat. Le Groupe considère le renouvellement des droits comme une extension de la durée de la licence d'exploitation des droits acquis initialement.
- S'il s'agit d'une première acquisition de droits par un diffuseur, le chiffre d'affaires est comptabilisé à la signature du contrat, à l'acceptation du matériel et à la date d'ouverture des droits.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit au bilan au poste "Produits constatés d'avance".

##### ➤ *Droits connexes*

Il s'agit principalement des droits d'édition musicale (SACEM et assimilés), d'Angoa et de Procirep générés lors de la diffusion des séries de Xilam sur les différents supports existants.

Les revenus liés aux droits connexes sont comptabilisés sur la base des relevés des organismes gestionnaires et des coéditeurs de ces droits.

## Comptes sociaux

Notes annexes

### 2.6. Subventions à la production (CNC / PROCIREP / MEDIA)

Il convient de distinguer, si elles sont acquises définitivement :

- les subventions de développement, qui sont comptabilisées en produits d'exploitation dès leur attribution (aides Media, aides à la préparation du Centre National de la Cinématographie) dans la mesure où les frais de développement qu'elles financent sont enregistrés en charges.
- les subventions à la production, qui sont enregistrées en produits d'exploitation lorsque l'œuvre est livrée et acceptée par le diffuseur. Pour les séries divisées en épisodes, la subvention virée au compte de résultat dans l'exercice est calculée au prorata des épisodes livrés à la clôture de l'exercice.

### 2.7. Crédit d'impôt cinéma et audiovisuel

Le crédit d'impôt cinéma et audiovisuel, octroyé à compter de l'exercice 2004, est un avantage fiscal réservé aux sociétés de production soumises à l'impôt sur les sociétés qui assument les fonctions de producteur délégué à condition de réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres audiovisuelles. Il est constaté sous la rubrique "Impôts sur le résultat".

### 2.8. Crédit d'impôt compétitivité emploi

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

L'assiette de ce crédit d'impôt est constituée par les rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales (masse salariale), versées par les entreprises dans la limite de 2,5 fois le SMIC. Son taux est de 4% des rémunérations brutes versées au titre de 2013, et passera à 6% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### 2.9. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges résultant d'événements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires de Xilam Animation sont considérés comme des éléments exceptionnels. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus et moins-values de cession d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

### 2.10. Immobilisations incorporelles

#### 2.10.1. Œuvres audiovisuelles et productions cinématographiques

La valeur brute des séries d'animation et productions cinématographiques, inscrite dans l'état de situation financière, comprend les coûts directs et indirects de production (frais de personnel, droits d'auteurs et autres charges externes).

La valeur brute des séries d'animation et des longs métrages cinématographiques comprend le coût de l'investissement de la Société augmenté des frais financiers engagés sur la période de production.

Les composants du prix de revient sont constatés au fur et à mesure de leur engagement en "Immobilisations incorporelles en cours".

## Comptes sociaux

### Notes annexes

Le fait générateur du transfert d'"Immobilisations incorporelles en cours" à "Immobilisations incorporelles" est :

- la livraison et l'acceptation de l'œuvre par le diffuseur pour les séries d'animation,
- la fin de tournage pour les productions cinématographiques,
- la livraison et l'acceptation du produit terminé par le distributeur pour les jeux vidéo.

Pour les séries divisées en épisodes, seuls les épisodes livrés et acceptés sont inscrits en "Immobilisations incorporelles". Leur coût est déterminé en fonction du coût probable de la totalité de la série.

En vertu du principe de prudence, toute perte probable sur une production en cours est constatée par le biais d'une provision.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable à la date de la situation le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de dix ans à quinze ans d'exploitation en fonction des spécificités des œuvres, la part revenant à la société des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des séries, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes. Dans le cas où la valeur nette totale de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée sur l'actif concerné.

#### 2.10.2. Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont la différence entre les amortissements comptabilisés selon les règles énoncées ci-dessus et les amortissements fiscaux calculés selon les règles relatives à l'amortissement des séries définies par la Direction Générale des Impôts dans l'Instruction du 6 août 1987 (BOI 4-D-1-87) à savoir :

- Amortissement de chaque production à hauteur des recettes nettes provenant de son exploitation au cours de l'exercice.
- Complément éventuel dans la limite du montant déterminé par application au prix de revient de la production d'un certain coefficient : ce complément d'amortissement est prélevé sur les recettes nettes fiscales disponibles (après amortissement) d'autres séries produites.

Coefficients de dépréciation	Taux mensuel
- 1 <sup>er</sup> mois	30%
- 2 <sup>ème</sup> mois	25%
- 3 <sup>ème</sup> mois	20%
- 4 <sup>ème</sup> mois	15%
- les deux mois suivants	2%
- les six derniers mois	1%

- Amortissement linéaire sur 3 ans : amortissement minimum en l'absence d'application des deux autres méthodes.

#### 2.10.3. Œuvres audiovisuelles acquises auprès de tiers

Les acquisitions de droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle valorisées à leur coût d'acquisition sont dorénavant amorties linéairement sur une durée de 10 ans.

## **Comptes sociaux**

Notes annexes

### **2.10.4. Traitement particulier des frais préliminaires**

On appelle frais préliminaires les dépenses engagées avant la décision de mise en production, tels que recherches graphiques et littéraires nécessaires au développement des projets et à la réalisation d'un pilote, par exemple.

La norme CRC 2004-06 précise que les dépenses de recherche ne doivent pas être immobilisées et, que les dépenses de développement doivent être immobilisées si l'entité peut démontrer que les critères suivants sont respectés :

- la faisabilité technique,
- l'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser,
- la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- l'existence d'un marché ou son utilité interne et
- la capacité à mesurer de façon fiable les dépenses attribuables à cet actif pendant son développement.

Les frais préliminaires ne répondent pas à ces critères et sont donc enregistrés en charges de l'exercice, à l'exception de la valeur d'acquisition des droits des projets qui sont cessibles et répondent aux conditions d'activation.

### **2.10.5. Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 3 ans. A la clôture de chaque exercice, la valeur des logiciels est comparée à la valeur d'utilité pour la Société.

## **2.11. Immobilisations corporelles**

La valeur brute des immobilisations corporelles figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'acquisition, les frais directement attribuables pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction ainsi que les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à la production des actifs.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue, comme suit :

- Agencements et installations : 9 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 ans

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées sont différentes.

Xilam Animation SA ne détient aucune immobilisation qui comprendrait plusieurs composants.

## **2.12. Immobilisations financières**

### **2.12.1. Titres de participation**

Les titres de participation représentent les intérêts de Xilam Animation dans le capital de sociétés.

Ils sont inscrits au bilan à leur coût historique d'acquisition, incluant les frais d'acquisition.

La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, au cours de change de clôture pour les sociétés en devises étrangères.

Néanmoins, compte tenu de la méthode d'appréciation de la valeur d'inventaire, une baisse du cours de la devise n'est pas systématiquement suffisante pour justifier une dépréciation des titres.

## Comptes sociaux

### Notes annexes

La valeur d'inventaire est ajustée le cas échéant pour tenir compte de la valeur intrinsèque des sociétés. Les critères retenus sont :

- les éléments historiques ayant servi à apprécier la valeur d'origine des titres ;
- les éléments actuels tels que la rentabilité de l'entreprise ou la valeur réelle des actifs sous-jacents ;
- les éléments futurs correspondant aux perspectives de rentabilité ou de réalisation et aux tendances de la conjoncture économique.

La dépréciation est enregistrée sur les titres puis sur les créances rattachées à des participations, les comptes courants et ensuite, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

#### 2.12.2. Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts à long-terme consentis à des sociétés dans lesquelles Xilam Animation SA possède une participation. A chaque clôture, le caractère recouvrable des prêts est apprécié et une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable.

#### 2.12.3. Actions propres et espèces affectées au contrat de liquidité

Les titres de Xilam Animation SA détenus par elle-même dans le cadre du contrat de liquidité ou d'autres objectifs du programme de rachat d'actions sont inscrits en titres immobilisés et figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

La valeur d'inventaire est constituée par le cours de bourse moyen du mois de la clôture.

#### 2.12.4. Prêts et autres immobilisations

Les autres immobilisations financières sont des dépôts et cautionnement versés. Le principe de dépréciation est le même que pour les créances rattachées à des participations.

### 2.13. Stocks

Ils correspondent à des peluches *Oggy et les cafards* qui sont utilisées à de nombreux objectifs, comme des ventes à la grande distribution, des opérations de marketing et de promotion ou des cadeaux aux clients.

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

### 2.14. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que la Société ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Le montant de la dépréciation varie en fonction des possibilités réelles de recouvrement de la créance, évaluée avec prudence sur la base de la situation patrimoniale du débiteur, de la complexité de l'action de recouvrement et de la situation générale du marché. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

## Comptes sociaux

Notes annexes

### 2.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme : ils comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

### 2.16. Provisions pour risques et charges

La Société constitue des provisions pour risques et charges conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06 relatif aux passifs.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

#### 2.16.1. Prestations de retraites

##### 2.16.1.1. Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par Xilam Animation SA auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraites.

Les obligations de la Société se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues.

Les dettes relatives à ces régimes sont comptabilisées en dettes sociales.

##### 2.16.1.2. Régimes à prestations définies

La loi française prévoit, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements de retraites souscrits dans le cadre de ces régimes sont évalués par des actuaires indépendants, selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, conformément à la Recommandation CNC n° 2003-R.01, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture, basé sur le taux des obligations à long terme du secteur privé ("*Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years*").

Xilam Animation SA adopte la méthode conduisant à comptabiliser par résultat de façon systématique tous les écarts actuariels générés sur la période en cours.

### 2.17. Instruments financiers dérivés

Xilam Animation SA n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change.

## **Comptes sociaux**

Notes annexes

### **2.18. Intégration fiscale**

Xilam Animation SA et ses filiales françaises, détenues à 95% au moins, ont opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu par l'article 223A du Code Général des Impôts.

Le périmètre au 31 décembre 2013 est composé des sociétés suivantes : Xilam Animation SA, tête de groupe, Xilam Films SAS et Xilam Multimédia SAS.

Ce régime permet sous certaines conditions, de compenser les résultats fiscaux des sociétés bénéficiaires par les déficits des autres sociétés. Chaque filiale intégrée dans Xilam Animation supporte l'impôt société qui lui est propre. Le boni ou mali de l'intégration fiscale est porté en totalité dans le bilan de la société Xilam Animation.

### **2.19. Opérations en devises**

Les charges et les produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ou au cours de couverture. Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises à ce dernier cours figurent en compte de régularisation. En cas de perte latente, une provision pour pertes de change est enregistrée.

### 3. Notes sur le compte de résultat

#### 3.1. Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	2013	2012
<b>Nouvelles productions et Développements<sup>(1)</sup></b>	<b>9 589</b>	<b>8 020</b>
• France	8 327	7 197
• Europe	623	248
• Amérique	204	172
• Asie-Orient	137	388
• Monde	112	
• Autres	186	15
<b>Catalogue</b>	<b>3 218</b>	<b>2 060</b>
• France	1 177	1 082
• Europe	1 105	406
• Amérique	50	239
• Asie-Orient	125	324
• Monde	693	
• Autres	68	9
<b>Autres</b>	<b>283</b>	<b>353</b>
• France	283	353
<b>Chiffre d'affaires (y compris subventions<sup>(2)</sup>)</b>	<b>13 090</b>	<b>10 433</b>
• France	9 787	8 632
• Europe	1 728	654
• Amérique	254	411
• Asie-Orient	262	712
• Monde	805	0
• Autres	254	24
<sup>(1)</sup> dont développements	555	832
• France	495	754
• Europe	60	78
<sup>(2)</sup> dont subventions	3 106	2 439
• France	2 770	2 361
• Europe	336	78

#### 3.2. Production immobilisée

La production immobilisée correspond à l'activation des coûts engagés dans le cadre des productions terminées et des productions en cours. Les frais engagés sur les séries en développement sont enregistrés en charges de l'exercice.

#### 3.3. Autres produits

Les autres produits comprennent essentiellement les refacturations de services à des sociétés du Groupe.

## Comptes sociaux

Notes annexes

### 3.4. Charges de personnel

<i>(En milliers d'euros)</i>	2013	2012
Salaires et charges permanents et intermittents Structure avant imputation aux productions	(2 296)	(1 882)
<i>dont charges patronales</i>	(734)	(585)
Salaires et charges intermittents Productions	(4 552)	(5 367)
<i>dont charges patronales</i>	(1 843)	(2 147)
Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE)	72	
<b>Charges de personnel</b>	<b>(6 776)</b>	<b>(7 249)</b>

### 3.5. Autres charges

Ce poste passe de 3 083 milliers d'euros en 2012 à 1 850 milliers d'euros en 2013. Cette baisse s'explique principalement par la combinaison de plusieurs facteurs :

- la constatation de pertes sur créances irrécouvrables pour un montant de 909 milliers d'euros sur 2012 dont celle sur Igloo Enterprises Ltd à hauteur de 752 milliers d'euros suite à sa liquidation,
- la diminution des rétrocessions de droits aux Soficas qui passent de 781 milliers d'euros en 2012 à 243 milliers d'euros en 2013,
- compensée par l'augmentation de la rémunération revenant aux ayants droit qui passe de 658 milliers d'euros en 2012 à 857 milliers d'euros en 2013.

### 3.6. Résultat financier

<i>(En milliers d'euros)</i>	2013	2012
Dotations	(46)	(106)
Reprises	84	1 002
<b>Provisions financières</b>	<b>38</b>	<b>896</b>
Produits de participation	78	78
Produits des autres immobilisations financières	9	8
Frais financiers activés	181	247
Intérêts des emprunts	(428)	(406)
Pertes sur créances liées à des participations		(985)
Résultat net de change	(7)	(11)
<b>Produits et (charges) financiers nets</b>	<b>(167)</b>	<b>(1 069)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(129)</b>	<b>(173)</b>

Les frais financiers activés dépendent des productions de la période. Ils comprennent d'une part les coûts réels des crédits affectés spécifiquement aux séries au cours de la période et d'autre part les intérêts sur les découverts bancaires lorsque ceux-ci sont imputables aux séries.

## Comptes sociaux

Notes annexes

### 3.7. Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	2013	2012
Dotations	(2 747)	(2 069)
Reprises	1 373	1 907
<b>Provisions exceptionnelles</b>	<b>(1 374)</b>	<b>(162)</b>
Produits des cessions d'éléments d'actif		
• Immobilisations incorporelles		4
• Immobilisations corporelles	1	14
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
• Immobilisations incorporelles		
• Immobilisations corporelles	(1)	(8)
• Immobilisations financières		(2)
<b>Résultat de cessions d'éléments d'actif</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
Produits exceptionnels		
• Sur opérations de gestion		
• Autres		
Charges exceptionnelles		
• Sur opérations de gestion	(568)	(3)
• Autres	(1)	
<b>Produits et (charges) exceptionnels nets</b>	<b>(569)</b>	<b>(3)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(1 943)</b>	<b>(157)</b>

Le résultat exceptionnel enregistre principalement la variation des amortissements dérogatoires et des charges non récurrentes liées au litige sur la série d'animation *Cartouche* impliquant Xilam Animation, Storimages et les sociétés allemandes VIF Zweite et Alonso Entertainment (Cf. note 5.6. Litige), et au contrôle fiscal (Cf. note 5.7. Contrôle fiscal).

### 3.8. Impôts sur le résultat

(En milliers d'euros)		Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	CT	111	-	111
	LT	50	-	50
Résultat exceptionnel	CT	(1 943)	-	(1 943)
	LT	-	-	0
<b>Total</b>		<b>(1 782)</b>	<b>-</b>	<b>(1 782)</b>
Rappel d'impôt sur les sociétés suite contrôle fiscal			(10)	(10)
Crédit d'impôt cinéma et audiovisuel			1 427	1 427
<b>Total</b>		<b>(1 782)</b>	<b>1 417</b>	<b>(365)</b>

Le montant des déficits reportables, sans limitation dans le temps, du groupe fiscal s'élève à 12 775 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Le crédit d'impôt audiovisuel et cinématographique s'élève à 1 427 milliers d'euros en 2013, contre 1 341 milliers d'euros en 2012.

## 4. Notes sur le bilan

### 4.1. Immobilisations incorporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	Mouvements de la période			31.12.12
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>	
Films et séries d'animation	90 208	380		12 925	76 903
Jeux vidéo	1 540			112	1 428
Productions musicales	193				193
Logiciels	59	2			57
Séries d'animation en cours de production	6 431	10 267		(8 172)	4 336
Films d'animation en cours de production	0	2 043		(4 753)	2 710
Jeux vidéo en cours de production	0	112		(112)	
<b>Valeurs brutes</b>	<b>98 431</b>	<b>12 804</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>85 627</b>
Films et séries d'animation	(70 910)	(9 704)			(61 206)
Jeux vidéo	(1 401)	(43)			(1 358)
Productions musicales	(191)	(18)			(173)
Logiciels	(38)	(15)			(23)
<b>Amortissements</b>	<b>(72 540)</b>	<b>(9 780)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(62 760)</b>
<b>Valeur nettes</b>	<b>25 891</b>	<b>3 024</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 867</b>

<sup>(1)</sup>Virements de poste à poste.

### 4.2. Immobilisations corporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	Mouvements de la période		31.12.12
		+	-	
Installations - Agencements	593	32		561
Matériel de transport	27	27		
Matériel de bureau et informatique	93	12	(42)	123
Matériel audiovisuel	20			20
Mobilier	117			117
<b>Valeur brute</b>	<b>850</b>	<b>71</b>	<b>(42)</b>	<b>821</b>
Installations - Agencements	(133)	(68)		(65)
Matériel de transport	0			
Matériel de bureau et informatique	(75)	(16)	41	(100)
Matériel audiovisuel	(7)	(4)		(3)
Mobilier	(46)	(24)		(22)
<b>Amortissements</b>	<b>(261)</b>	<b>(112)</b>	<b>41</b>	<b>(190)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>589</b>	<b>(41)</b>	<b>(1)</b>	<b>631</b>

## Comptes sociaux

Notes annexes

### 4.3. Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	31.12.13	Mouvements de la période		31.12.12
		+	-	
Titres de participation	759			759
Créances rattachées à des participations	5 923	178	(194)	5 939
Prêts au personnel	0		(1)	1
Autres prêts	76	3		73
Dépôts	170	2		168
Cautionnements	498	5		493
Espèces - Dans le cadre du contrat de liquidité	10	152	(145)	3
Actions propres - Dans le cadre du contrat de liquidité	13	145	(153)	21
Actions propres - Hors cadre du contrat de liquidité	447			447
<b>Valeur brute</b>	<b>7 896</b>	<b>485</b>	<b>(493)</b>	<b>7 904</b>
Titres de participation	(50)		50	(100)
Créances rattachées à des participations	(5 912)		16	(5 928)
<b>Dépréciations</b>	<b>(5 962)</b>	<b>0</b>	<b>66</b>	<b>(6 028)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>1 934</b>	<b>485</b>	<b>(427)</b>	<b>1 876</b>

#### 4.3.1. Titres de participation

Les titres de participation comprennent les titres des filiales de Xilam Animation (Cf. note 6. Tableau des filiales et participations).

#### 4.3.2. Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations correspondent aux prêts consentis par Xilam Animation à ses filiales.

#### 4.3.3. Dépôts et cautionnements

Un dépôt de garantie et une caution ont été donnés au propriétaire du 86/90 rue Notre-Dame de Nazareth à Paris (3) en 2011.

#### 4.3.4. Autres titres immobilisés

Ce poste comprend les actions détenues par Xilam Animation dans le cadre du contrat de liquidité ou d'autres objectifs du programme de rachat d'actions autorisé lors de l'Assemblée générale du 28 juin 2013.

Xilam Animation détient 229 220 actions propres au 31 décembre 2013 pour une valeur qui ressort à 460 milliers d'euros.

## Comptes sociaux

### Notes annexes

#### 4.3.5. Etat des échéances à la clôture

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13			31.12.12		
	Valeur brute	A un an au plus	A plus d'un an	Valeur brute	A un an au plus	A plus d'un an
Titres de participation	759	25	734	759		759
Créances rattachées à des participations	5 923		5 923	5 939		5 939
Prêts au personnel				1	1	
Autres prêts	76		76	73		73
Dépôts	170		170	168		168
Cautionnements	498		498	493		493
Espèces - Dans le cadre du contrat de liquidité	10	10		3	3	
Actions propres - Dans le cadre du contrat de liquidité	13	13		21	21	
Actions propres - Hors cadre du contrat de liquidité	447	447		447	447	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>7 896</b>	<b>495</b>	<b>7 401</b>	<b>7 904</b>	<b>472</b>	<b>7 432</b>

#### 4.4. Actif circulant et autres actifs

##### 4.4.1. Valeurs brutes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13			31.12.12		
	Valeur brute	A un an au plus	A plus d'un an	Valeur brute	A un an au plus	A plus d'un an
Avances et acomptes versés sur commandes	78	78		99	99	
Créances clients et comptes rattachés	7 056	6 660	396	4 231	4 231	
<i>dont produits à recevoir</i>	957	769	188	1 161	1 161	
Créances sociales	4	4		8	8	
<i>dont produits à recevoir</i>	2	2				
Etat, impôts sur les bénéfices	1 510	1 510		1 345	1 345	
Etat, taxe sur la valeur ajoutée	731	731		511	511	
Autres impôts, taxes et versements assimilés				18	18	
<i>dont produits à recevoir</i>				18	18	
Entreprises liées	477	477		193	193	
Débiteurs divers	3 371	1 977	1 394	3 026	2 489	537
<i>dont produits à recevoir</i>	3 142	1 748	1 394	2 533	1 996	537
<b>Actif circulant</b>	<b>13 227</b>	<b>11 437</b>	<b>1 790</b>	<b>9 431</b>	<b>8 894</b>	<b>537</b>
Charges constatées d'avance	723	384	339	672	470	202
Ecart de conversion actif	46	46		18	18	
<b>Autres actifs</b>	<b>769</b>	<b>430</b>	<b>339</b>	<b>690</b>	<b>488</b>	<b>202</b>
<b>Total</b>	<b>13 996</b>	<b>11 867</b>	<b>2 129</b>	<b>10 121</b>	<b>9 382</b>	<b>739</b>

Afin d'obtenir les financements nécessaires à son activité, Xilam Animation affecte des sûretés en garantie des crédits consentis par les établissements prêteurs. Les créances sont pour autant maintenues au bilan dans le poste "Créances clients et comptes rattachés" car seul le règlement est délégué aux banques.

## Comptes sociaux

Notes annexes

### 4.4.2. Détail des dépréciations

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	Mouvement de la période		31.12.12
		+	-	
Créances clients et comptes rattachés	(61)	(61)		
Débiteurs divers	(48)	(18)		(30)
<b>Total dépréciations</b>	<b>(109)</b>	<b>(79)</b>	<b>0</b>	<b>(30)</b>

### 4.5. Capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	Mouvements de la période			31.12.12
		Affectation du résultat de l'exercice 2012	Résultat de l'exercice	+ -	
Nombre de titres	4 465 000				4 465 000
Capital social	447				447
Prime d'émission	0	(11 069)			11 069
Réserve légale	47				47
Autres réserves	4 536	3 612			924
Report à nouveau	0	8 497			(8 497)
Résultat de l'exercice	(365)	(1 040)	(365)		1 040
Provisions réglementées	7 556			2 684 (963)	5 835
<b>Capitaux propres</b>	<b>12 221</b>	<b>0</b>	<b>(365)</b>	<b>2 684 (963)</b>	<b>10 865</b>

#### 4.5.1. Composition du capital

Le capital se compose de 4 465 000 actions de 0,10 euro au 31 décembre 2013.

Le capital se composait de 4 465 000 actions de 0,10 euro au 31 décembre 2012 suite à l'annulation d'actions à hauteur de 235 000 actions.

Le nombre d'actions a évolué de la façon suivante au cours de l'année 2013 :

<i>(En nombre d'actions)</i>	Capital social	Actions auto-détenues	En circulation
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>4 465 000</b>	<b>(233 103)</b>	<b>4 231 897</b>
(Rachat) / Vente d'actions propres		3 883	3 883
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>4 465 000</b>	<b>(229 220)</b>	<b>4 235 780</b>

Le nombre d'actions avait évolué de la façon suivante au cours de l'année 2012 :

<i>(En nombre d'actions)</i>	Capital social	Actions auto-détenues	En circulation
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>4 700 000</b>		<b>4 700 000</b>
Annulation	(235 000)	235 000	0
(Rachat) / Vente d'actions propres		(468 103)	(468 103)
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>4 465 000</b>	<b>(233 103)</b>	<b>4 231 897</b>

#### 4.5.2. Dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividendes sur la période.

## Comptes sociaux

Notes annexes

### 4.5.3. Options de souscription d'actions

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'a été décidé sur l'exercice 2013.

Au 31 décembre 2013, il n'y a pas d'options exerçables.

### 4.6. Autres fonds propres

Au 31 décembre 2013, ce poste enregistre les aides de la Commission Européenne, les subventions de réinvestissement octroyées par le Centre National de la Cinématographie, les investissements des Soficas, et les investissements des coproducteurs dans les séries et films d'animation.

### 4.7. Provisions pour risques et charges

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	Mouvements de la période			31.12.12
		+	- <sup>(1)</sup>	- <sup>(2)</sup>	
Provisions pour litiges commerciaux <sup>(3)</sup>	0		(347)		347
Provisions pour autres litiges	0	63	(63)		
Provisions pour pertes de change	46	46	(18)		18
<b>Provisions pour risques</b>	<b>46</b>	<b>109</b>	<b>(428)</b>	<b>0</b>	<b>365</b>
Provisions pour retraite et assimilées	156	26			130
<b>Provisions pour charges</b>	<b>156</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>130</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>202</b>	<b>135</b>	<b>(428)</b>	<b>0</b>	<b>495</b>
Impact sur le résultat d'exploitation		(26)			
Impact sur le résultat financier		(46)	18		
Impact sur le résultat exceptionnel		(63)	410		

<sup>(1)</sup> Reprises utilisées : qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges.

<sup>(2)</sup> Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions.

<sup>(3)</sup> Cette rubrique concerne l'affaire Xilam Animation et Storimages à l'encontre des sociétés VIF Zweite et Alonso Entertainment pour la série d'animation **Cartouche** (Cf. note 5.6. Litige).

## Comptes sociaux

Notes annexes

### 4.8. Endettement financier net

Par endettement financier net, Xilam Animation SA entend l'ensemble des dettes financières minoré des équivalents de trésorerie.

Sont considérées comme dettes financières auto-liquidatives :

- Les crédits de production qui sont destinés à financer la production des séries d'animation et le développement des nouveaux projets. Ils seront remboursés par créances clients déjà enregistrées ou à venir et données en garanties sur les contrats signés.
- Les concours bancaires courants qui correspondent à des cessions "Daily".

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	31.12.12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	52	171
Soldes créditeurs de banques	(1 733)	(809)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>(1 681)</b>	<b>(638)</b>
Emprunts	(1 875)	(1 630)
<b>Dettes financières non auto-liquidatives</b>	<b>(1 875)</b>	<b>(1 630)</b>
<b>Endettement financier net non auto-liquidatif</b>	<b>(3 556)</b>	<b>(2 268)</b>
Crédits de production	(7 280)	(6 769)
Concours bancaires courants	(1 898)	(1 198)
<b>Dettes financières auto-liquidatives</b>	<b>(9 178)</b>	<b>(7 967)</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>(12 734)</b>	<b>(10 235)</b>

Par endettement financier structurel net, Xilam Animation entend l'ensemble des dettes financières non garanties par des contrats de vente (préachats, ventes de droits...), c'est-à-dire les soldes créditeurs de banques et les emprunts, desquels sont retranchés les actifs financiers à long terme.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	31.12.12
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	(1 681)	(638)
Emprunts	(625)	(625)
<b>Endettement net structurel court terme &lt; à 1 an</b>	<b>(2 306)</b>	<b>(1 263)</b>
Emprunts	(1 250)	(1 005)
Prêts, dépôts et cautionnements	744	734
<b>Endettement net structurel long terme &gt; à 1 an</b>	<b>(506)</b>	<b>(271)</b>
<b>Endettement net structurel total (A)</b>	<b>(2 812)</b>	<b>(1 534)</b>
Capitaux propres (B)	12 221	10 865
<b>Ratio endettement structurel net (A/B)</b>	<b>23,0%</b>	<b>14,1%</b>

#### 4.8.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	31.12.12
Comptes de dépôts et banques	52	169
Caisses		2
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>52</b>	<b>171</b>

## Comptes sociaux

### Notes annexes

#### 4.8.2. Dettes financières

(En milliers d'euros)	31.12.13	Mouvements de la période			31.12.12
		+	-	Variation	
Emprunts	1 875	870	(625)		1 630
Crédits de production	7 280	8 105	(7 594)		6 769
Soldes créditeurs de banques	1 733			924	809
<i>dont intérêts courus à payer</i>	27			8	19
Concours bancaires courants	1 898			700	1 198
<b>Total</b>	<b>12 786</b>	<b>8 975</b>	<b>(8 219)</b>	<b>1 624</b>	<b>10 406</b>

#### 4.8.3. Caractéristiques des principaux contrats au 31 décembre 2013

(En milliers d'euros)	En cours en capital	Disponible	Agios dus (Négatif = créditeur)	Compte d'attente	Part à + de 1 an	Taux nominal	Echéance
Emprunt Natixis Coficiné - Moyen terme	1 875				1 250	Euribor + <sup>(1)</sup>	19/12/16
<b>Emprunts</b>	<b>1 875</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 250</b>		
Crédit de trésorerie 2011	649	300			232	Euribor + <sup>(1)</sup>	22/07/15
Hubert et Takako - Production	1 880	120			703	Euribor + <sup>(1)</sup>	19/08/14 <sup>(2)</sup>
Oggy et les cafards, le film - Production	1 465					Euribor + <sup>(1)</sup>	02/11/14
Les Dalton, Saison 2 - Production	2 600				1 179	Euribor + <sup>(1)</sup>	02/11/14 <sup>(2)</sup>
Crédit de trésorerie 2013	336					Euribor + <sup>(1)</sup>	22/07/14
Divers développements 2013	350					Euribor + <sup>(1)</sup>	01/02/14
<b>Crédits de production</b>	<b>7 280</b>	<b>420</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 114</b>		

<sup>(1)</sup> La marge oscille entre 1,25% et 3%.

<sup>(2)</sup> Contrats en cours d'extension.

#### 4.8.4. Etat des échéances des dettes à la clôture

(En milliers d'euros)	31.12.13			31.12.12		
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Emprunts	1 875	625	1 250	1 630	625	1 005
Crédits de production	7 280	5 166	2 114	6 769	6 228	541
Soldes créditeurs de banques	1 733	1 733		809	809	
Concours bancaires courants	1 898	1 898		1 198	1 198	
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>12 786</b>	<b>9 422</b>	<b>3 364</b>	<b>10 406</b>	<b>8 860</b>	<b>1 546</b>

## Comptes sociaux

Notes annexes

### 4.9. Autres dettes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13			31.12.12		
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 975	1 975		1 513	1 513	
<i>dont charges à payer</i>	<i>1 151</i>	<i>1 151</i>		<i>749</i>	<i>749</i>	
Dettes sur immobilisations	1 255	1 255		839	839	
<i>dont charges à payer</i>	<i>18</i>	<i>18</i>		<i>34</i>	<i>34</i>	
Dettes sociales	1 324	1 324		844	844	
<i>dont charges à payer</i>	<i>290</i>	<i>290</i>		<i>186</i>	<i>186</i>	
Etat, taxe sur la valeur ajoutée	303	303		285	285	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	455	455		243	243	
<i>dont charges à payer</i>	<i>114</i>	<i>114</i>		<i>52</i>	<i>52</i>	
Entreprises liées	6	6		53	53	
Dettes diverses	1 818	891	927	1 651	1 290	361
<i>dont charges à payer</i>	<i>411</i>	<i>411</i>	<i>339</i>	<i>895</i>	<i>693</i>	<i>202</i>
<b>Autres dettes</b>	<b>7 136</b>	<b>6 209</b>	<b>927</b>	<b>5 428</b>	<b>5 067</b>	<b>361</b>
Produits constatés d'avance	3 948	3 538	410	3 416	3 388	28
Ecarts de conversion passif	2	2		3	3	
<b>Autres passifs</b>	<b>3 950</b>	<b>3 540</b>	<b>410</b>	<b>3 419</b>	<b>3 391</b>	<b>28</b>
<b>Total</b>	<b>11 086</b>	<b>9 749</b>	<b>1 337</b>	<b>8 847</b>	<b>8 458</b>	<b>389</b>

### 4.10. Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13			31.12.12		
	Montant actif	Montant passif	Provision pour pertes de change	Montant actif	Montant passif	Provision pour pertes de change
Sur avances et acomptes versés sur commandes	1		1	1		1
Sur autres créances clients / dettes fournisseurs	45	2	45	17	3	17
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>2</b>	<b>46</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>18</b>

## 5. Autres informations

### 5.1. Effectif moyen ventilé par catégorie

	31.12.13	31.12.12
Cadres	20	18
Non cadres	6	5
<b>Permanents</b>	<b>26</b>	<b>23</b>
Cadres	27	28
Non cadres	35	36
<b>Intermittents du Spectacle</b>	<b>62</b>	<b>64</b>
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>87</b>

## Comptes sociaux

Notes annexes

### 5.2. Rémunération des mandataires sociaux

Les principaux dirigeants comprennent les personnes qui sont, ou qui ont été au cours de l'exercice, membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, Marc du Pontavice perçoit une rémunération annuelle de 24 milliers d'euros au titre de l'exercice de son mandat social de Directeur Général.

Jusqu'au 31 décembre 2012, Marc du Pontavice percevait une rémunération de 360 milliers d'euros au travers d'une convention d'assistance de gestion signée entre Xilam Animation SA et MDP Audiovisuel SARL, société dont Marc du Pontavice est gérant majoritaire. Cette convention d'assistance regroupait les domaines de la direction générale, de la direction artistique et littéraire et de la production.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, cette convention a été résiliée et remplacée par une nouvelle convention liée aux prestations de services de production dans leur ensemble dont le montant est identique à la précédente soit 360 milliers d'euros.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence n'ont été versés au cours de l'exercice 2013 aux autres membres du Conseil d'administration.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune prime d'arrivée ou de départ ni d'aucun régime de retraite complémentaire.

Les rémunérations brutes et avantages, avant prélèvements sociaux et fiscaux, alloués par Xilam Animation et liés à la fonction de mandataire social s'établissent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2013		2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération brute totale <sup>(1)</sup>	24			
Avantages postérieurs à l'emploi				
Indemnités de départ ou de fin de contrat				
Autres avantages à long terme				
Paiements fondés sur des actions				
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<sup>(1)</sup> Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature.

### 5.3. Transactions avec les principaux actionnaires ou avec des sociétés ayant des dirigeants communs

Ont été identifiées comme parties liées :

- Toutes les sociétés intégrées globalement en consolidation, à savoir :

Société et forme	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Pays d'activité
Armada TMT	Intégration globale	100%	100%	Vietnam
Igloo Productions GmbH	Intégration globale	100%	100%	Allemagne
Xilam Films SAS	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Multimédia SAS	Intégration globale	100%	100%	France

## Comptes sociaux

### Notes annexes

- Les sociétés non consolidées ayant des dirigeants communs, soit :
  - MDP Audiovisuel SARL, actionnaire majoritaire de Xilam Animation, dont Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est gérant majoritaire;
  - Les Films du Gorak SARL, dont Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est gérant majoritaire;
  - One World Films SARL, dont Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est co-gérant associé ;
  - Xilam Group SAS, dont MDP Audiovisuel SARL est président, représenté par Marc du Pontavice, gérant majoritaire.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.13	31.12.12
<b>Eléments relevant de postes de bilan</b>		
Titres de participation	759	759
Dépréciations des titres de participation	(50)	(100)
Créances rattachées à des participations	5 923	5 939
Dépréciations des créances rattachées à des participations	(5 911)	(5 928)
Autres prêts	76	73
Avances et acomptes versés sur commandes	78	99
Créances clients et comptes rattachés	241	314
Dépréciations des comptes clients	0	0
Autres créances	593	401
Charges constatées d'avance	76	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	526	45
Autres dettes	6	53
	2013	2012
<b>Eléments relevant du compte de résultat</b>		
Chiffre d'affaires (y compris subventions)	279	390
Reprises sur dépréciations des actifs circulants		752
Autres produits	4	161
Autres achats et charges externes	(1 995)	(977)
Autres charges d'exploitation	(296)	(822)
Produits de participation	78	78
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3	
Reprises sur dépréciations des immobilisations financières		987
Intérêts et charges assimilées		(985)
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		(2)

## Comptes sociaux

Notes annexes

### 5.4. Engagements

#### 5.4.1. Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan (donnés et reçus) sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.13	31.12.12
<b>Engagements de production</b>		
Engagements donnés sur la production des séries et films	12 275	16 496
Engagements reçus (achats de droits, co-production ...)	15 442	18 071
<b>Engagements de financement</b>		
Nantissements des revenus du catalogue donnés en garantie à hauteur des lignes de financement existantes	1 875	1 630
Assurance homme clé donnée en garantie des lignes de financement existantes	3 000	3 000
<b>Autres engagements</b>		
Cautions et avals donnés dans le cadre du contrat de bail du siège social	485	485
Engagements de loyers (contrats de location simple) <sup>(1)</sup>	780	780
• à moins de 1 an	391	449
• de 1 à 5 ans	1 100	331
Engagements donnés sur locations de matériel de bureau et informatique	981	1 094

<sup>(1)</sup>Détail des engagements minimum au titre de contrats de location simples non résiliables. Les montants sont indexés au dernier taux connu.

#### 5.4.2. Opérations de crédit-bail

##### 5.4.2.1. Immobilisations en crédit-bail

(En milliers d'euros)	Valeurs brutes	Dotations aux amortissements		Valeurs nettes
		2013	Cumulées	
Matériel de bureau et informatique	1 559	(344)	(722)	837

##### 5.4.2.2. Engagements de crédit-bail

(En milliers d'euros)	Redevances payées		Redevances restants à payer			Prix d'achat résiduel
	2013	Cumulées	A 1 an	+ 1 an	Total à payer	
			au plus	à 5 ans		
Matériel de bureau et informatique	399	833	401	580	981	

#### 5.4.3. Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par Xilam Animation SA au 31 décembre 2013.

#### 5.4.4. Droit individuel à la formation

Au 31 décembre 2013, le nombre d'heures accumulées non consommées au titre du droit individuel à la formation s'élève à 1 515 heures. Aucun salarié n'a fait demande de l'utilisation de son droit. Pour mémoire, le droit individuel à formation est reconnu à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise (Code du travail Art. L933-1). Ce droit est de 21 heures par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à 126 heures par personne.

Ce crédit d'heures est intégré au plan de formation du Groupe. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

### 5.5. Société consolidante

Xilam Animation SA est la société consolidante du groupe Xilam Animation.

### 5.6. Litige

Xilam Animation et Storimages (société du groupe Dargaud) ont coproduit la série d'animation *Cartouche* en 2001. Les sociétés allemandes VIF Zweite et VIF Dritte sont intervenues dans le financement de cette série, en tant que fonds de placement pour l'investissement dans la production audiovisuelle.

Le 9 février 2007, les sociétés VIF Zweite et VIF Dritte ont assigné les sociétés Xilam Animation et Storimages devant le Tribunal de commerce de Paris, aux fins de revendiquer, alors même qu'aucune stipulation contractuelle ne le prévoyait, une quote-part du budget affecté aux frais généraux assumés par Xilam Animation et Storimages ainsi qu'une quote-part des rémunérations dites "salaire producteur".

Les frais généraux correspondent à la quote-part des frais de fonctionnement internes (loyer, fournitures de bureau, énergie...) affectés à la production d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle par les producteurs de cette œuvre. Les salaires producteurs correspondent, quant à eux, à la rémunération du producteur assurant l'exécution matérielle de l'œuvre (le "producteur exécutif") et/ou la gestion de la production et qui en garantit à ce titre la bonne fin (le "producteur délégué").

Par jugement en date du 31 août 2010, le Tribunal de commerce de Paris a débouté VIF Zweite et VIF Dritte de leurs demandes. En effet, le Tribunal a suivi les arguments de Xilam Animation et a constaté qu'en droit allemand, le partage des quotes-parts de frais généraux et salaire producteur suppose une "*contribution déterminante à la réalisation de la série*" et constate "*l'absence de participation effective*" des sociétés allemandes à la réalisation de la série.

Par déclaration en date du 17 mars 2011, VIF Zweite et Alonso Entertainment (venue aux droits de VIF Dritte) ont interjeté appel de ce jugement.

Aux termes d'un arrêt en date du 10 avril 2013, la Cour d'Appel de Paris a fait droit aux demandes des sociétés VIF Zweite et Alonso Entertainment et condamne les sociétés Xilam Animation et Storimages (i) à payer à VIF Zweite la somme de 187 milliers d'euros auxquels s'ajoutent les intérêts au taux légal allemand augmenté de cinq points à compter du 22 juillet 2001 (ii) à payer à Alonso Entertainment la même somme.

La Cour d'Appel de Paris a notamment considéré "*qu'un fonds d'investissement a une réelle influence sur l'organisation du tournage et supporte la totalité des risques économiques de la production dans la mesure où il a versé sa contribution au financement de la série*", ce qui justifie le paiement d'une quote-part de frais généraux et salaire producteur à due proportion de son apport au budget de la série.

La Cour d'Appel de Paris indique que Xilam Animation et Storimages sont chacune tenues au paiement de 50% de la condamnation. En conséquence Xilam Animation est tenue au paiement de 187 milliers d'euros à titre principal, de 141 milliers d'euros à titre d'intérêts et de 15 milliers d'euros au titre de l'article 700 du NCPC (remboursement des frais d'avocat de la partie adverse), soit un total de 343 milliers d'euros.

Xilam Animation a étudié auprès d'un avocat près la Cour de Cassation les possibilités de se pourvoir en cassation et a donc décidé de se pourvoir en cassation, étant précisé que le pourvoi en cassation n'a pas suspendu l'exécution de l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris et que Xilam Animation a dû verser le montant de sa condamnation susvisée auquel s'est rajouté des intérêts de retard complémentaires jusqu'à la date du paiement effectif pour 5 milliers d'euros et 2 milliers d'euros au titre de l'article 700. L'impact net dans les comptes 2013 de cette condamnation est une charge exceptionnelle nette de 3 milliers d'euros compte tenu de la provision qui avait été constatée au 31 décembre 2012 (Cf. note 4.7. Provisions pour risques et charges).

En parallèle, la société Ellipsanime (venue aux droits de Storimages) s'est également pourvue en cassation.

## Comptes sociaux

### Notes annexes

Le conseiller rapporteur auprès de la Cour de Cassation a été nommé début mars 2014, suite au dépôt des mémoires par chacune des parties, et devrait rendre son rapport avant fin juin 2014. Ensuite sera nommé l'avocat général et fixée la date d'audience pour les plaidoiries.

### 5.7. Contrôle fiscal

Xilam Animation SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Ce contrôle est terminé et notifié au 31 décembre 2013 et l'ensemble des rectifications acceptées par le Groupe a été appréhendé dans les états financiers clos au 31 décembre 2013.

### 5.8. Evénements post-clôture

Aucun événement majeur susceptible d'être mentionné dans l'annexe n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration.

### 5.9. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2013 n'est pas communiqué dans les comptes sociaux. En revanche, ces informations figurent dans la note 6.11 des comptes consolidés du Groupe.

## 6. Tableau des filiales et participations

(En milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres (résultat inclus)	Quote-part du capital détenu (%)	Nombre d'actions détenues	Valeur comptable des titres		Créances rattachées aux participations	Dépréciations des prêts et avances	Cautions et avals donnés	Résultat du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés pendant l'exercice
					Brute	Nette						
<b>Filiales</b>												
<b>Filiales françaises</b>												
Xilam Films SAS	50	(6 747)	100%	50 000	50	0	5 911	(5 911)		(132)	19	
Xilam Multimédia SAS	50	(32)	100%	50 000	50	50				70	835	
<b>Filiales étrangères</b>												
Armada TMT Studio (Vietnam)	37	(34)	100%	1 066 190	634	634				24	830	
Igloo Productions GmbH (Allemagne)	25	4	100%	25 000	25	25	11					

### Participations

Au 31 décembre 2013, aucune participation n'est détenue par Xilam Animation SA.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

**Exercice clos le 31 décembre 2013**

Aux Actionnaires

**XILAM ANIMATION**

86/90 rue Notre-Dame de Nazareth

75003 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société XILAM ANIMATION, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2. Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.10.1 de l'annexe aux comptes annuels présente les modalités d'amortissement et de dépréciation de la valeur des actifs incorporels constitués par les œuvres audiovisuelles produites. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans la note précitée de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application ainsi que du caractère raisonnable des estimations retenues. Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe, les modalités d'amortissement reposent sur des estimations qui ont par nature un caractère incertain et dont la réalisation est susceptible de différer des données prévisionnelles utilisées.

## **Comptes sociaux**

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Par ailleurs, la note 2.12.1 de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois Perret, le 30 avril 2014

### **Les commissaires aux comptes**

PricewaterhouseCoopers Audit

COMPAGNIE EUROPEENNE  
DE CONTROLE DES COMPTES

Richard Béjot

Fabienne Hontarrède